

INDEX DES RAPPORTS

Rapports	Page
Adhésion	20
Anciens Combattants, Service et Aînés	16
BCEL.	55
Centenaire	83
Cérémonies nationales	61
Constitution et Lois	63
Congrès National	1
Coquelicot et Souvenir	76
Créances	129
Défence	32
États financiers	104
Feuille D érable	69
Leadership, Développement & Jeunesse	35
Planificaion, Administration, le Coquelicot et Souvenir	9
Président national	6
Publication CANVET Itée.	97
Relations Publiques	39
Résolutions	130
Revenus et dépenses 2000,2001,2002,2003 & 2004	87
Rituel et Récompenses	59
Secrétaire National	81
Section des anciens combattants Impériaux	79
Section des anciens combattants tuberculeux	73
Sports	46
Trésorier national	85

DISCOURS

Son Excellence la très honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada	159
Le ministre des affaires aux anciens combatants, Dr. Rey Pagtakhan	162
Charles Belziles, C.M., C.M.M., C.D., Grand président , La Légion royale canadienne	169

RAPPORT DU 39IÈME CONGRÈS NATIONAL

Le 39ième congrès national de la Légion royale canadienne eut lieu au Centre des Congrès Shaw (CCS) à Edmonton, Alberta, du dimanche le 9 juin au mercredi le 13 juin 2002. Il s'agissait de la quatrième fois que le congrès avait lieu à Edmonton; les congrès précédents avaient eu lieu dans cette ville en 1958, 1978 et 1986.

Assistance

Il se trouvait 1,765 délégués accrédités, avec 2,539 procurations pour un effectif total de votes de 4,304. Le nombre de délégués était de 133 moindre qu'au congrès précédent, tenu à Halifax; cependant le vote par procuration était de 186 de plus qu'au congrès précédent. Cent quatre-vingt dix-huit observateurs ont participé. Il y avait aussi 75 invités des gouvernements et organisations d'anciens combattants du Canada et de l'étranger.

L'invitée d'honneur de la Légion était Son Excellence, la Très Honorable Adrienne Clarkson, Gouverneure générale et Commandant en-chef du Canada. Un horaire très chargé limita sa participation aux cérémonies du dimanche, le 9 juin, lesquelles comprenaient la cérémonie du dépôt des couronnes, le défilé des délégués ainsi que la cérémonie officielle d'ouverture. Les autres invités spéciaux étaient l'Honorable Dr. Rey Pagtakhan, Ministre d'Anciens combattants Canada, et des représentants des Forces canadiennes, de l'Assemblée législative provinciale et du gouvernement municipal.

Cérémonies du Dépôt des Couronnes et d'Ouverture

La cérémonie du dépôt des couronnes du dimanche matin, tenue au cénotaphe devant l'Hôtel de Ville au 1 Carré Churchill, sous un ciel ensoleillé, a réuni environ 1,000 individus. La cérémonie débuta à 11h30, et Son Excellence, la Gouverneure générale du Canada, déposa la première couronne, suivie du Ministre d'Anciens combattants Canada. Des couronnes furent aussi déposées par des représentants des Forces canadiennes, du gouvernement provincial, de la Ville d'Edmonton et le Président national de la Légion royale canadienne, Allan Parks, ainsi que le Président de la direction de l'Alberta/Territoires du Nord-Ouest, John Poynter. La Musique des Anciens combattants bénévoles de la Marine de Vancouver, C.-B., a interprété le programme de musique.

La température est demeurée généralement coopérative pour le défilé qui eut lieu une heure et demie plus tard. La Gouverneure générale accepta le salut des 1,500 délégués dans le défilé devant le même cénotaphe alors qu'ils se dirigeaient vers le CCS, utilisant la route assignée. Elle était accompagnée à la plate-forme de salut par le Président national. La musique à la plate-forme de salut était fournie aussi par la Musique des Anciens combattants de la Marine, et les contingents ont marché en direction de la plate-forme de salut en arrière de différentes musiques de cornemuses locales. Plusieurs dignitaires et invités spéciaux, incluant Ernest Alvia "Smokey" Smith, le dernier récipiendaire canadien de la Croix de Victoria, encore survivant, qui avaient aussi assisté à la cérémonie du Souvenir plus tôt étaient présents.

Le défilé a rompu les rangs au CCS, et les membres et observateurs se sont rassemblés dans la salle principale pour la cérémonie officielle d'ouverture, à 15h00. La musique était fournie par la Société cosmopolite de Musique. Suite au rituel officiel mettant en vedette une pluie de milliers de petites croix blanches flottant vers le plancher et l'abaissement d'un immense coquelicot, du plafond du CCS, la Gouverneure générale a officiellement ouvert le congrès. Son Excellence a dû faire face à un dilemme moral en assistant à la cérémonie car elle fut obligée de traverser un picket de grève au CCS. Dans ses commentaires à l'intention des grévistes durant son entrée dans l'édifice ainsi que dans ses remarques aux

délégués, elle observa que c'était la première fois qu'elle traversait un picket de grève et qu'elle ne répéterait jamais cette action. Elle déclara à ce moment qu'elle considérait, qu'en qualité de Commandant en-chef des Forces canadiennes et Patron de la Légion, elle devait le faire pour les anciens combattants du Canada. Elle nota le sacrifice de leurs camarades et déclara qu'elle traverserait "no man's land" s'ils lui demandaient de le faire. Elle reçut un accueil chaleureux, et les participants se sont levés pour l'ovationner pour son engagement et courage. Des fleurs furent présentées à la Gouverneure générale et à Janice Parks, l'épouse du Président national, par Kevin Boyer et Hailey Brizak respectivement. Les enfants exécutèrent leurs tâches avec distinction.

Suite au départ de la Gouverneure générale, des salutations furent aussi offertes par le Ministre d'Anciens combattants Canada ainsi que l'Honorable David Coumts, Membre de l'Assemblée législative de la circonscription de Livingstone-Macleod, le Ministre d'Alberta pour services gouvernementaux, au nom du Premier ministre, et par le Conseiller Ed Gibbons qui représentait le Maire d'Edmonton. D'autres salutations furent offertes par le Brigadier-général Ivan Fenton, Commandant des Forces terrestres, Région de l'Ouest, Forces canadiennes, et par John Poynter, Président de la direction provinciale de l'Alberta/Territoires du Nord-Ouest. La résolution de loyauté fut présentée, dans les deux langues officielles, par le Président national, Allan Parks, et l'ancien Président national, Gaston Garceau.

Une soirée de divertissements couronnée de succès eut lieu au CCS avec spectacle de variété, le dimanche soir, mettant en vedette la comédienne Shirley Best ainsi que le musicien de musique "country and western", Danny Hopper et sa musique, plus les tambours du Régiment Loyal d'Edmonton. Il fut décidé plus tard durant le congrès de discontinuer cette activité en faveur de divertissements organisés par les filiales.

Séances d'Affaires du Congrès

Au cours des trois jours de séances d'affaires, plusieurs invités ont présenté des exposés, pour information, dont Alex Gardiner, Entraîneur-Chef et Officier technique-chef d'Athlétisme Canada qui se prononça sur l'importance du Programme d'Athlétisme de la Légion dans le développement de bons citoyens et d'athlètes olympiques. Le Colonel Jon Ambler, Directeur des Cadets au QGDN a parlé du programme des cadets et de l'appui de la Légion pour celui-ci. Le Brigadier-général Dennis Tabernor, Commandant adjoint des Forces terrestres dans la Région de l'Ouest, représentait le Chef d'état-major et présenta un exposé sur le statut des Forces canadiennes aujourd'hui. Le Camarade Barry Hill présenta un vidéo par la personnalité de la radio et télévision bien connue, Austin Willis, sur le Projet de Vidéos Souvenirs et comment mener celui-ci au niveau de filiale. Jessica Humphreys de l'Institut national donna aux délégués un exposé sur le Projet Souvenir de son organisation et le programme de formation pour les anciens combattants qui seront appelés à prononcer des allocutions dans les écoles.

D'autres invités spéciaux qui ont offert des salutations aux délégués comprenaient Le Commandant national de la Légion américaine, Richard J. Santos; le Commandant en-chef des Anciens combattants des guerres étrangères des États-Unis, James N. Goldsmith; le Président national de la Légion royale britannique, Ian Cannell; le Président de la Légion royale britannique en Écosse, Robert Allan; le Secrétaire général de la "British Commonwealth Ex-Services League", Brian Nicholson; le Président national des anciens combattants de l'Armée, la Marine et l'Aviation au Canada, Bob Cassells, ainsi que le Président national de l'Association des anciens combattants de la Corée au Canada, Kenneth Blampied.

Le premier jour des séances d'affaires débuta par une convocation par le Révérend Terry Downie, laquelle fut suivie par des annonces du Président du Comité local des préparatifs (CLP), Lenore Schawabe. Le Président national des débats, Wally Smith, donna un rapport sur les procédures du jour et demanda au

Directeur exécutif de l'Alberta/Territoires du Nord-Ouest, Ron Rivard, de faire rapport sur les Créances, puis présenta aux participants les anciens Présidents nationaux qui assistaient. Suite à ceci, le Président national des débats présenta le Grand Président, récemment nommé, Charles Belzile, qui adressa les délégués sur l'importance des séances d'affaires. Le Président national, Allan Parks, fut alors demandé de présenter le rapport du Président national dans lequel il rendit hommage à feu le Président national, Bill Barclay, qui est décédé en février dernier.

Suite à son rapport, le Président national commença le débit des rapports des comités avec le rapport du Comité des Anciens combattants, Service et aînés. Les résolutions se rapportant à tous les rapports furent avancées à plus tard et les questions se rapportant au budget, soulevées dans les rapports, furent retenues jusqu'au rapport du Trésorier national. Dans le premier rapport, le Camarade Parks a demandé pour la cessation du Programme de Bourses en Gérontologie à la fin de 2002. Les délégués ont approuvé. Il fut suivi du Vice-Président, Ron Scriven, avec le rapport du Comité d'Adhésion, lequel soulignait que l'adhésion dans la Légion était encore à la baisse. M. Scriven présenta aussi les récompenses annuelles de 2001 pour accomplissement dans l'adhésion ainsi que les récompenses pour les catégories de Renouvellements en 2001 à la direction de la Nouvelle-Écosse/Nunavut, et la récompense des lève-tôt à la direction de la Saskatchewan.

Suite au rapport sur l'adhésion, le Camarade Scriven présenta le rapport du Comité de la Campagne de la Feuille d'Érable rouge sous forme d'un exposé détaillé. Dans cet exposé, il expliqua le travail accompli à date dans la campagne, notant en conclusion, qu'il en incomberait aux délégués de rendre la décision, à savoir si nous devons procéder ou non. Les délégués ont accepté le rapport, mais ont recommandé l'acceptation de la recommandation à plus tard durant le congrès afin que les comités électoraux provinciaux puissent en discuter. La Vice-Présidente Mary Ann Burdett présenta alors le rapport du Comité des Sports et la nouvelle politique sur l'Abus et le Harcèlement durant les Championnats d'Athlétisme. Elle fut suivie par le Vice-Président Clarence King avec le rapport sur le Leadership, Développement et Jeunesse, lequel avisait que le Comité examinait présentement l'introduction d'un programme national pour les jeunes à tous les niveaux de la Légion, lequel pourrait être pris en considération plus tard durant le congrès. Puis ce fut le tour du Vice-Président Wilfred Edmond avec le rapport du Comité des Relations publiques, lequel comprenait le Plan de Relations publiques pour 2002 à 2004, incluant l'introduction d'un nouveau système de communication sur Internet à travers la Légion. Ce système, connu comme "E-Legion" accélérera le transfert d'information interne dans l'organisation.

À cause d'une contrainte de temps, le Président des débats s'est écarté de la norme des procédures publiées et proposa de procéder au premier appel pour nominations pour les postes de Président national et de Premier Vice-Président national. Le Camarade Allan Parks fut proposé pour le poste de Président national, et les camarades Scriven, King, Burdett et Edmond, pour le poste de Premier Vice-Président national. Une fois les nominations terminées, le débit des rapports continua, avec celui du Trésorier national, Mike Cook, incluant le rapport du Comité du Centenaire et celui de Canvet. Aucune question ne fut soulevée sur la santé fiscale de la Légion ou la gestion de ses finances durant les rapports et aucune augmentation de la capitation ne fut prévue à ce moment; cependant, dans le rapport de Canvet le Trésorier national expliqua aux délégués la situation financière de la revue Légion et offra des options pour leur décision. Les délégués ont opté d'augmenter le financement de la revue en augmentant le taux d'abonnement de 2.00 \$, plus T.P.S., ainsi que la fréquence de production à six numéros par an. Avec cette décision, la séance d'affaires du jour fut suspendue.

Le deuxième jour du congrès, la séance d'affaires débuta avec une invocation par le Révérend Robert A. Bauer, les annonces du CLP, le rapport sur les Procédures et le rapport définitif des Créances. Les rapports des comités ont continué avec le rapport du Comité du Rituel et Récompenses par le Vice-

Président national des débats, Ray Marjoram, puis le Président national sortant, Joe Kobolak, et le Président national des débats, Wally Smith, ont présenté le rapport de la Planification, Administration, le Coquelicot et Souvenir, en deux sections, et le Président national a fait rapport sur les Cérémonies nationales. Le rapport du Comité de la Constitution et Lois, présenté par le Président du comité, Vince O'Connor, a suggéré des modifications aux statuts généraux, faites par le CEN depuis le dernier congrès. M. O'Connor présenta aussi un Article III révisé qui fut adopté par les délégués. Le Camarade Russ Howcroft présenta le rapport de la Section des Anciens combattants tuberculeux, et le Camarade Al Harvey, le rapport de la Section des impériaux. Le Secrétaire national, Duane Daly, présenta son rapport et celui du Comité de la Défense en l'absence du Président, Lou Cuppens.

L'avant dernier rapport à être présenté était celui des Résolutions par le Président national qui avait avancé les premières 29 des 68 résolutions concourues pour considération. Toutes ces résolutions ont été adoptées sans aucune controverse. Les discussions furent interrompues pour le dernier appel pour nominations au poste de Président national et de Premier Vice-Président national. Comme il n'y a pas eu de nominations additionnelles au premier appel, le Camarade Allan Parks fut élu Président national, par acclamation, et le scrutin débuta pour élire le Premier Vice-Président national. La Camarade Mary Ann Burdett fut élue au troisième scrutin.

La présentation du Ministre d'Anciens combattants Canada fut exécutée par l'Honorable Rey Pagtakhan qui réaffirma son engagement de rendre honneur aux anciens combattants du Canada en leur offrant des services et programmes de qualité. Il mentionna aussi que sa récente nomination au poste de Secrétaire d'état pour Science, Recherche et Développement n'imposerait pas sur son rôle principal de Ministre d'Anciens combattants Canada. Il déclara que l'une des trois plus importantes priorités pour son ministère était la question de normes nationales pour soins prolongés et annonça l'engagement de financement pour facilités d'anciens combattants au Québec, en Ontario, au Manitoba et en Alberta. Il annonça aussi la progression de modifications législatives visant à rehausser les compensations pour prisonniers de guerre et de l'ajout, en 2003, des bénéfices dans le cadre du Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants (PAAc) au programme de carte de Traitements et Paiements ("TAPS") afin d'éviter des frais aux anciens combattants éligibles dans le cadre du PAAc. Il annonça aussi l'engagement de fonds pour le Centre Plage Juno. En terminant, le Ministre loua la Légion royale canadienne pour le rôle essentiel qu'elle continue de jouer dans les vies de tous les canadiens.

Le rapport du Comité de la "British Commonwealth Ex-Services League" fut présenté par le Président national durant cette séance et son appel pour financement fut reçu avec une réponse exceptionnelle de 227,000 \$ en argent comptant, chèques et promesses des délégués.. Il s'agissait d'un record pour collecte de fonds qui assura la viabilité du programme pour les deux prochaines années. Le don le plus élevé, la somme de 25,000 \$ provenait du Fonds du Coquelicot d'Edmonton

Alors que le comptage de votes continuait, les résolutions qui restaient furent avancées par les présidents des comités intéressés. La résolution #31 sur l'adhésion, laquelle proposait l'utilisation de la carte d'adhésion pour promouvoir le Programme de Bénéfices pour Membres fut défaite tout comme la résolution #33 qui proposait d'annuler la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant. Cette dernière était le résultat d'un vote debout avant sa défaite. La résolution #37, laquelle annulait le poste de Vice-Président national des débats sur le Sous-comité exécutif, à la Direction nationale, fut approuvée par les délégués.

À ce moment, les nominations furent acceptées pour les postes des quatre vice-présidents nationaux et les postes de Trésorier national et de Président national des débats. Les trois candidats défaits dans l'élection du Premier Vice-Président national furent automatiquement nommés pour les postes. Ajoutées par des nominations de la part des délégués étaient les nominations des camarades Pat Varga, James

MacAulay, Bob Gray et Jack Frost.

La résolution #53 fut défaite et les drapeaux continueront d'être abaissés à des moments spécifiques par les porteurs de drapeaux et les escortes des drapeaux. La résolution #61 proposant une jupe grise longue pour port par les dames comme article de l'uniforme de la Légion pour les soirées et fonctions officielles fut défaite tout comme la Résolution #63 qui proposait l'adoption d'un rituel d'initiation plus concis.

Suite à la considération des résolutions concourues, la séance d'affaires fut suspendue jusqu'à mercredi, le 12 juin. L'invocation d'ouverture du mercredi fut exécutée par l'Aumônier de l'Alberta/Territoires du Nord-Ouest, Richard Conrad, et fut suivie des annonces du CLP et du rapport des Procédures par le Président national des débats. Treize résolutions non-concourues furent présentés de nouveau au congrès pour considération; six furent adoptées, dont trois avec modifications.

La proposition de la Campagne de la Feuille d'Érable rouge fut présentée de nouveau au congrès pour un vote d'acceptation et fut défaite sévèrement. Dans l'intervalle, le vote fut exécuté pour les postes de vice-présidents nationaux. Après quatre scrutins, les Camarades Jack Frost, Wilfred Edmond, Pat Varga et Bob Gray sont émergés victorieux. Il n'y a pas eu d'autres nominations pour le poste de Trésorier national, et le Camarade Mike Cook fut élu par acclamation. Une nomination, à la dernière minute, fut présentée pour le poste de Président national des débats et le titulaire, le Camarade Wally Smith, a dû faire face à l'ancien Président national des débats, le Camarade Pat Watkins. Le Camarade Smith fut retourné à son poste.

Durant le temps disponible au cours de cette séance, les délégués ont reçu une présentation spéciale sur le Pèlerinage du Souvenir par une ancienne participante. Kathleen Salt de Slave Lake, Alta., présenta un programme de ses réflexions sur le pèlerinage avec graphiques produits par ordinateur et musique. Cette présentation causa une clameur d'appréciation de la part des délégués après le silence incroyable qu'elle avait suscité par le style bienveillant de sa présentation.

Les élections terminées, la séance d'affaires fut suspendue jusqu'à jeudi lorsque le congrès rouvrit avec une invocation par le Très Révérend Wayne Bodnar. Suite aux annonces du CLP et un bref rapport sur les procédures, les nouveaux officiers élus de la Direction nationale furent installés par le Grand Président national, Charles Belzile. Suite aux installations, le rapport définitif du Comité de la Constitution et Lois fut adopté et un avis de motion pour le prochain congrès exécuté, incluant une proposition visant à réduire les catégories d'adhésion de la Légion. Après son acceptation d'autres commentaires des délégués, le Président des débats a demandé une motion visant à ajourner, laquelle fut dûment proposée et appuyée. Et avec cette action, le 39ième congrès national de la Légion se termina.

Conclusion

Une observation marquante du 39ième congrès national était le standard élevé établi par le Comité local des préparatifs dans ses préparations et opérations. Les commentaires, chaque jour, des participants étaient élogieux et bruyants. À partir de l'hébergement jusqu'au transport et les arrangements pour le dîner au Parc Fort Edmonton, toutes les facettes du travail des bénévoles sur le CLP furent considérées excellentes. La diligence du CLP a fait en sorte que les séances d'affaires du congrès pouvaient être menées aisément, avec le résultat que l'activité fut couronnée de succès en dépit de disruptions mineures.

RAPPORT DU PRÉSIDENT NATIONAL

Camarade président des débats, invités distingués, camarades. Alors que nous débutons les séances d'affaires de ce 39ième congrès national, je ne peux m'empêcher de retourner en arrière deux années lorsque le camarade Bill Barclay était ici devant vous comme je le suis maintenant. Avec le départ prématuré du Camarade Chuck Murphy, seulement quelques semaines avant le congrès, Bill devait assumer le poste et continuer durant ces jours très difficiles et très émotifs avant le congrès. C'était, par conséquent, avec un sens profond de regret qu'il devait vous présenter le rapport du président, le 12 juin 2000. Qui aurait prévu, à cette époque, que Bill lui-même aurait à répondre au même appel du Seigneur et qu'il ne serait pas ici pour nous adresser tous la parole aujourd'hui. Cependant, je sais qu'il est présent en esprit parce que s'il existe une chose que nous connaissons bien au sujet de Bill, c'est qu'il était dévoué à la Légion autant que n'importe quel homme pourrait l'être, et lorsqu'il a dit durant ses derniers jours qu'il ferait l'impossible pour assister au congrès, c'était exactement ce qu'il voulait dire. Je n'ai aucun doute qu'il est debout près de moi en ce moment. Bienvenue Bill. Nous allons faire de notre mieux pour bien le faire, et merci pour tout ce que vous avez fait pour nous.

Et il a fait beaucoup pour nous. La légion royale canadienne est peut-être quelque peu plus petite qu'elle l'était auparavant, mais nous sommes aussi forts et engagés aujourd'hui que nous l'avons jamais été.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails de n'importe quels de nos comités et programmes maintenant; les présidents de comités le feront plus tard, et comme nous l'avons fait lors du dernier congrès, ces présidents de comités ne vous liront pas leurs rapports en entier. Ils vous fourniront plutôt une courte vue d'ensemble de leurs rapports et souligneront seulement les points principaux. Ceci devrait vous donner assez de temps pour vos questions. Moi-même je vous promet d'être bref; cependant, j'aimerais examiner quelques uns des accomplissements significatifs qui nous ont amenés jusqu'à aujourd'hui.

En premier lieu, je suis exceptionnellement ravi du succès que nous avons eu dans nos efforts de plaider auprès du gouvernement pour soins prolongés pour les anciens combattants, l'amélioration des bénéfiques pour les prisonniers de guerre ainsi que l'amélioration dans le Programme pour l'Autonomie des Anciens Combattants, pour les conjointes. Comme vous le savez, sous la tutelle du camarade Bill, nous avons lancé le gantelet à Anciens combattants Canada tard l'an dernier en soulignant le point que dorénavant nous n'accepterions plus les délais bureaucratiques continuels du ministère d'Anciens combattants Canada dans la mise en oeuvre de programmes de soins prolongés pour les anciens combattants. Nous avons accueilli avec satisfaction la réponse positive du nouveau ministre et son engagement d'aller de l'avant sur toutes les questions cruciales de la légion. Je suis certain que vous serez encouragés par la présentation du ministre Pagtakhan plus tard aujourd'hui. Cependant, soyez assurés que nous continuerons de poursuivre ces questions d'inquiétude cruciale pour la Légion.

En ce qui se rapporte aux activités et programmes de la Direction nationale, nous gardons nos opérations dans un état financier positif et avons fait un nombre de coupures significatives dans nos dépenses afin de ne pas être obligés de demander une augmentation de la capitation lors de ce congrès. Nous vous avons entendu fortement et clairement, et nous continuerons de fonctionner selon nos moyens.

Dans cette optique, j'avancerai une résolution plus tard dans ce congrès visant à réduire les dépenses et la composition de notre Sous-comité exécutif en éliminant le poste de Vice-Président des débats. Nous sommes de l'opinion que nous pouvons fonctionner efficacement avec un exécutif plus petit et je demanderai votre appui pour cette initiative.

Il existe une question d'argent que j'avancerai aussi, et elle se rapporte spécifiquement à la revue Légion. La revue a connu certaines difficultés majeures au cours des quelques dernières années, mais a réussi à conserver sa réputation comme l'une des meilleures revues au pays. Cependant, son taux d'abonnement est demeuré fixe pendant plus de 10 ans, et la revue fait maintenant face à une crise causée par une augmentation dans le coût du papier. Il existe certaines options positives à prendre en considération. Le Président du conseil de Canvet vous en fera part plus tard, et je ne peux qu'espérer que nous prendrons l'action nécessaire afin de s'assurer que nous serons en mesure de pouvoir apprécier la revue Légion pendant plusieurs autres années.

Nous avons finalement complété notre processus de planification à long terme dans le contexte des soumissions que nous avons reçues des membres de la Légion, et avons maintenant documenté les objectifs que nous essaierons de poursuivre au cours des cinq prochaines années. Des copies du plan ont été expédiées aux filiales plus tôt cette année, et vous en aurez reçu une dans votre trousse du congrès. C'est un bon plan, et je suis certain que le camarade Kobolak accueillera vos questions à ce sujet plus tard.

Il va sans dire que la question majeure qui nous préoccupe tous pour l'avenir est la baisse de notre adhésion. Nous en avons tous discuté, mais le seul individu qui puisse faire quelque chose à ce sujet est vous, le membre de la filiale. L'adhésion est une responsabilité de filiale, partagée par chaque membre de la filiale. Certainement, ce n'est pas trop difficile pour chaque membre d'essayer de recruter un nouveau membre chaque année. C'est seulement de cette manière que nous pourrions survivre et être en mesure de continuer notre excellent travail au nom de tous ceux qui ont servi, et de promouvoir le souvenir.

L'une des étapes les plus progressives que nous avons amorcées pour l'avenir est l'établissement d'un système de communication sur internet à travers la Légion. Vous apprécierez tous que quand des nouvelles urgentes devaient être transmises aux filiales, nous n'avons pas fait un très bon travail. Le courrier-escargot est coûteux et trop lent. Des messages par télécopieur (fax) à plus de 1,600 filiales en même temps sont presque impossibles. Plusieurs de nos filiales et de nombreuses soumissions de la part de nos membres ont demandé l'établissement d'un système Internet afin que nous puissions communiquer rapidement et efficacement avec chacun. Il y a des coûts associés avec ceci, mais le programme est en bonne voie de développement, et j'espère pouvoir observer son évolution continue au cours des quelques prochaines années lorsqu'un nombre plus élevé de filiales se joignent ou, au moins, nomment un de leurs membres exécutifs comme point de contact pour Internet.

Je suis aussi pleinement conscient que les filiales à travers le pays font face à des problèmes financiers qui leur posent un défi. Certaines municipalités ont offert des dispenses sur les taxes de propriétés locales en reconnaissance de l'excellent travail que nous faisons dans la communauté, mais il n'y a aucun doute que de nouvelles sources de revenus devront être développées pour aider à financer les programmes de filiale. Les jours sont passés où nous pouvions compter sur les profits du bar. Les machines à sous ne sont pas la réponse non plus. Ce n'est seulement qu'en travaillant ensemble sur des projets et collectes de fonds au niveau local et en mettant en oeuvre des programmes efficaces que nous pourrions continuer nos opérations. Dans cette optique, on vous fera part plus tard aujourd'hui de la proposition d'utiliser notre feuille d'érable comme base pour une nouvelle source de revenus. C'est une excellente idée, et si les membres travaillent ensemble, ceci devrait s'avérer un excellent moyen de se procurer des fonds pour appuyer les programmes de filiale.

Camarades, nous sommes l'organisation d'anciens combattants et de service communautaire la plus importante au Canada. Nous jouons un rôle déterminant dans la fabrique canadienne en qualité du coeur et de l'âme de plusieurs communautés. Nous avons une histoire riche et fière. Nous pouvons aussi nous assurer d'un avenir prometteur. Nous devons tout simplement travailler ensemble dans un esprit de

camaraderie, lequel était la fondation de la Légion à ses premiers débuts. J'attends avec impatience le début de ce congrès et je sais que nous en arriverons à des décisions qui seront les meilleures pour la Légion en entier et qui fourniront la structure pour nos efforts continus en servant dans la meilleure organisation dans notre pays.

Maintenant, j'aimerais vous souhaiter tout le succès possible. Il est opportun maintenant de débiter les affaires de la légion.

Avec ceci, camarades, je propose l'acceptation de ce rapport.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ EXÉCUTIF DE LA DIRECTION NATIONALE SUR LA PLANIFICATION, ADMINISTRATION, LE COQUELICOT ET SOUVENIR

J. Kobolak	-	Président
A. Parks	-	Vice-Président
M. Cook	-	Membre
W. Smith	-	Membre
B. Barclay	-	membre de droit
D. Daly	-	Secrétaire

Introduction

Les activités du sous-comité de la Planification, Administration, du Coquelicot et Souvenir continuent d'être nombreuses et de présenter un défi. En raison de l'envergure et de la signification spéciale du Coquelicot et Souvenir, les points se rapportant au Souvenir seront présentés dans un rapport séparé par le membre de notre sous-comité chargé de surveiller le Coquelicot et Souvenir. Il s'agit de notre Président, le Camarade Wally Smith. Son rapport sera présenté sous peu. Mais pour l'instant, ce rapport se concentrera sur les questions de planification et d'administration avec lesquelles le Conseil exécutif national a été le plus impliqué au cours des deux dernières années.

Planification

Nous avons procédé pour une certaine période sans le bénéfice d'un document de planification efficace pour guider les options de planification futures de la Légion. Vous vous souviendrez que notre dernière tentative avec la Plan de la LRC pour l'Avenir n'avait pas été bien accueillie par le congrès national de 1996. Quoiqu'il y ait eu plusieurs bonnes idées dans ce document, il fut finalement mis en suspens pour de nombreuses raisons.

En raison de ceci, le Conseil exécutif national a consacré beaucoup de temps à examiner et analyser différentes suggestions et propositions pour un nouveau plan, lesquelles avaient été soumises par nos filiales et membres ainsi que celles qui avaient été développées par les comités des directions provinciales et nationale. Ce processus fut plutôt épuisant car le Conseil voulait s'assurer que chaque aspect de nos inquiétudes futures serait couvert et évalué.

Plusieurs idées furent examinées et rejetées; plusieurs furent acceptés sous une forme ou une autre. L'aspect le plus significatif du processus de planification était que le CEN avait décrété qu'aucun point d'ordre majeur ne deviendrait une politique sans avoir auparavant été présenté au congrès. En raison de ceci, certaines propositions seront présentées à ce congrès comme résolutions, pour votre considération; cependant, d'autres ne seront pas prêtes pour votre examen avant le congrès de 2004.

Dans l'intervalle, le Document de Planification, mis au point, a été expédié à chaque filiale en février dernier afin que vous puissiez observer la direction générale que nous prenons. Je me dois, cependant, de souligner qu'aucune décision d'ordre majeur ne sera prise sans l'approbation du congrès. Le document, tel qu'il est, souligne tout simplement les idées et inquiétudes qui ont été partagées par tous les membres du Conseil exécutif national.

Approvisionnementnements

À date, nous avons géré un système d'approvisionnementnements fragmenté à travers la Légion. Chaque direction a été impliquée, d'une façon ou d'une autre, à fournir différentes insignes et autres articles pour consommateurs. Cependant, ce processus a été alambiqué, demandant un niveau élevé de frais généraux et la participation de plusieurs individus dans les directions. Ceci n'a pas seulement mené à des prix élevés, mais le niveau de service n'a pas connu les mêmes normes à travers le pays.

Par conséquent, le Conseil exécutif national a dirigé que nous devrions étudier l'établissement d'un simple système d'approvisionnementnements centralisé où les prix et le nombre de personnel pourraient être gardés au niveau le plus bas nécessaire pour appuyer l'opération continue du système, et où une norme commune de service et de disponibilité existerait à travers la Légion. Un tel système est en voie de développement, et nous espérons le mettre en oeuvre tôt l'an prochain.

Contrainte des Coûts

Afin de s'assurer que la Direction nationale fonctionne selon ses moyens et n'aura pas besoin de demander une augmentation de la capitation à ce congrès, ou pour les quelques prochaines années, la Direction nationale a continué son programme visant à réduire les coûts, lequel avait débuté en 1998. Le Trésorier national présentera un rapport sur ces initiatives plus tard; cependant, je suis très heureux de faire rapport que nous avons réalisé un certain succès à garder la ligne dans nos dépenses. Ceci comprend une réduction considérable dans notre dotation en personnel. Le Secrétaire national fournira plus de détails sur cette question dans son rapport.

Aussi, nous réalisons des économies d'ordre majeur dans notre facture annuelle d'impression. Avec l'approbation du CEN, nous possédons maintenant un format commun pour les dimensions de nos manuels; c'est à dire, les mêmes dimensions que celles pour le Manuel du Coquelicot, et nous avons finalisé les négociations pour une simple imprimante de documents pour la Direction nationale. En d'autres mots, tous nos besoins d'impression seront acheminés vers un imprimeur, sous contrat, et seront imprimés selon la norme établie. Nous faisons aussi des démarches pour afficher tous nos manuels sur Internet par l'entremise de notre site WEB de la Légion afin que vous puissiez vous garder à jour sur les modifications les plus courantes.

Legion House

Legion House est totalement occupée par des locataires, et l'extérieur de l'édifice a récemment été complètement remis à neuf. En dépit de taxes très élevées imposées par la Ville d'Ottawa, nos états financiers sont positifs.

Sondage de Filiale 2000

Le sondage de filiale 2000 a connu un succès relatif; environ 27 pour cent des filiales ont répondu. Des données suffisantes furent obtenues pour développer un assez bon profil de la Légion. Des détails spécifiques seront distribués au cours des prochains mois.

Publipostages à toutes les filiales

Débutant cette année, nous cesserons la production de Reveille et mettrons en oeuvre un système de

courrier électronique ("E-Mail") à travers les filiales de la Légion qui sont en ligne. Nous apprécions le fait qu'un certain nombre de filiales ne sont pas encore sur Internet, et les publipostages continueront pour un avenir prévisible, tel que nécessaire. Cette question sera discutée en plus de détails dans le rapport du comité des Relations Publiques.

Congrès nationaux futurs

Avec l'approbation du congrès, les sites suivants ont été choisis par le Conseil exécutif national pour les congrès futurs:

- * 2004 - London, Ontario: 13-17 juin
- * 2006 - Calgary, Alberta: 25-29 juin
- * 2008 - Ottawa, Ontario: 22-26 juin
- * 2010 - Winnipeg, Manitoba: 13-17 juin

On doit noter que le congrès 2000 avait demandé par l'entremise de la Résolution #46 (ci-jointe), qu'on prenne en considération le changement des dates du congrès à une période qui n'est pas dans la saison touristique principale afin d'obtenir des taux d'hébergement moins coûteux.

Cette étude fut complétée et le contact établi avec des officiels des centres de congrès et hôtels dans les centres majeurs canadiens. On a appris qu'il ne se produirait pas d'économies sur les facilités de congrès si l'on changeait la date du congrès en dehors de la période estivale parce que le printemps et l'automne demeurent toujours une période de congrès pour plusieurs organisations. Cependant, les coûts d'hébergement seraient un peu moins dispendieux en avril, soit environ de 8 à 10 pour cent à comparer à la période estivale.

En raison du fait que les coûts de congrès ne seraient pas réduits et que des économies de seulement 8 à 10 pour cent seraient réalisées pour les hôtels durant le mois d'avril, le CEN a décidé qu'il ne serait pas suffisamment avantageux de tenir le congrès durant le mois d'avril à cause de tous les problèmes que ce changement causerait aux directions.

MOTION: Il est, par conséquent, proposé par le Conseil exécutif national que la résolution #46 soit annulée et que les congrès nationaux continuent d'être organisés pour le mois de juin.

Note: La motion fut appuyée.

Congrès 2000, Résolution #337 - Reconcevoir, Médaille de la Légion

Lors du congrès de 2000, la Résolution #337 - Reconcevoir les anciennes médailles de service - fut adoptée et une copie est jointe. Le but de la résolution est triple:

- * raccourcir la largeur des "barrettes supérieures" sur les médailles afin d'empêcher le chevauchement lorsqu'on fait le montage de cour;
- * reconcevoir les barrettes afin qu'elles puissent être cousues sur le ruban au lieu d'être agrafées comme on le fait maintenant; et

- * avoir dans nos réserves les bandes utilisées quand on fait le montage de cour.

Dans une tentative visant à évaluer le plein impact de cette résolution, une analyse de l'inventaire du Département des Approvisionnements est fournie comme suit:

- * **Niveau de Direction nationale** - il existe 15 variétés de médailles et barrettes à ce niveau, avec une valeur en gros de 807.00 \$;
- * **Niveau de direction provinciale et de filiale** - il existe 126 variétés de médailles et barrettes à ces niveaux avec une valeur en gros de 21,658 \$; et
- * **Auxiliaire féminin** - il existe 62 variétés de médailles et barrettes pour l'AF avec une valeur en gros de 14,160 \$. Il est apprécié que l'AF n'est pas incluse dans la résolution et que cet inventaire est fourni pour information seulement.

Le nombre de médailles et barrettes à chaque niveau pose aussi une inquiétude car dans certains cas, il existe un excès d'approvisionnements de 40 années. Le besoin d'avoir en réserve de telles quantités est parce que le minimum qui puisse être commandé est 50.

Il n'existe pas de besoin d'avoir en réserve des bandes car celles-ci sont disponibles de l'individu qui fait le montage de cour.

De nombreux facteurs doivent être pris en considération avant d'exécuter ce changement; les voici:

- * Il y aurait un coût, une seule fois, pour créer de nouvelles étampes pour fabriquer une barrette supérieure plus étroite et des barrettes de ruban. C'est la pratique normale d'inclure ces coûts dans le prix des médailles et barrettes, ce qui signifierait une hausse de prix;
- * si les nouvelles médailles et barrettes étaient introduites alors que les réserves courantes étaient réduites, les membres auraient un mélange de médailles et barrettes - ancien et nouveau motifs;
- * la résolution stipule que les anciens motifs seraient encore autorisés pour porter, ce qui signifie que des réserves suffisantes du vieux motif devront être maintenues pour pièces;
- * les directions provinciales seraient inquiètes qu'elles ne pourraient plus vendre les réserves dans leur inventaire;
- * il existerait des périodes durant lesquelles certaines médailles et barrettes ne seraient pas disponibles à cause de la difficulté à prédire quand les réserves seraient épuisées et s'assurer que des réserves du nouveau motif sont disponibles à temps;
- * les nouvelles réserves seraient excessives à cause du besoin de commander des quantités minimum de 50; et
- * il est estimé qu'une fois que le nouveau motif est introduit, une pression serait exercée pour remplacer toutes les médailles et barrettes, sans prendre en considération les réserves présentes et les implications financières.

En bref, le but principal de cette résolution est d'empêcher le chevauchement des médailles, une sur

l'autre, lorsqu'on fait le montage de cour. Cependant, il n'existe pas de besoin de la part de la Légion pour le montage de cour des médailles; ceci est un choix personnel. Les médailles de la Légion ont le même motif depuis plusieurs années, et de changer le motif pour le montage de cour serait exceptionnellement coûteux et contre-productif lorsqu'il est noté qu'un praticien compétent et expérimenté peut aisément faire le montage de cour de nos médailles.

Le CEN, par conséquent, a décidé qu'action sur cette résolution devrait être suspendue à cause du coût exceptionnellement élevé et des efforts requis pour fins esthétiques seulement.

MOTION: On demande au congrès de ratifier la décision du CEN et d'annuler la Résolution #337.

Une motion de modifier la résolution fut approuvée, et les délégués ont été d'accord que la modification proposée soit présentée comme une résolution tardive à être considérée par les membres du Conseil exécutif national (CEN) lors de leur réunion suite au congrès.

La résolution tardive fut subséquemment approuvée par les membres du CEN.

Résolutions du congrès de 2002

Le sous-comité de la Planification, Administration, le Coquelicot et Souvenir a examiné les résolutions se rapportant à l'administration, en général, soumises pour considération lors de ce congrès, et celles-ci seront adressées à un temps spécifique, lequel sera déterminé par le comité des Procédures.

Budget

Le budget de la Planification, Administration, du Coquelicot et Souvenir pour la période de 2002 à 2004 fait suite à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils ont au sujet des dépenses du comité à ce moment; cependant, toute motion pour modifications au budget telles qu'elles se rapportent à ce comité devront être retardées jusqu'au moment où le budget est présenté officiellement par le Trésorier national plus tard durant les séances du congrès.

Conclusion

Le sous-comité de la Planification, Administration, le Coquelicot et Souvenir continue de participer dans une gamme étendue de topiques et s'est avéré très utile pour activer des questions pour le sous-comité et le CEN. Ce fut un plaisir de travailler en votre nom. Notre rapport, qui suit, sur les questions se rapportant au Souvenir se produira sous peu.

Merci à tous.

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
DIRECTION NATIONALE**

PLANIFICATION, ADMINISTRATION, COQUELICOT & SOUVENIR

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>			
	2000	2001	2002	2003	2004
Per Diem	2,200	2,325	3,000	3,000	3,000
Divers	<u>744</u>	<u>633</u>	<u>500</u>	<u>500</u>	<u>500</u>
TOTAL	<u>2,944</u>	<u>2,958</u>	<u>3,500</u>	<u>3,500</u>	<u>3,500</u>
 <u>Zone de l'Allemagne</u>					
Activités / Nord Ouest Europe	<u>4,000</u>	<u>4,000</u>	<u>4,000</u>	<u>4,000</u>	<u>4,000</u>
TOTAL	<u>6,944</u>	<u>6,958</u>	<u>7,500</u>	<u>7,500</u>	<u>7,500</u>

RÉSOLUTION #46 DU CONGRÈS DE 2000

46. Dates - Congrès national PACS 5; N.É. 2/C

ATTENDU QU'IL est devenu évident que la tenue de congrès nationaux durant le mois de juin est très dispendieuse car les mois de juin, juillet et août sont considérés l'apogée de la saison touristique; et

ATTENDU QUE la compétition avec d'autres importantes organisations pour l'hébergement et des lieux de rencontres durant cette période augmente les coûts; et

ATTENDU QUE c'est un fait que le coût des rencontres tenues durant les autres saisons - avril/mai, et septembre/octobre peut s'avérer 30 pour cent moins dispendieux que durant l'apogée de la saison touristique;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale prenne action visant à déterminer quelle période, soit le printemps ou l'automne, offre les meilleures économie. Une fois que cette saison aura été déterminée, qu'action soit prise le plus rapidement possible pour changer les dates des congrès nationaux à une date durant la période définie; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU qu'une fois que la nouvelle période de l'année ait été déterminée pour les congrès nationaux, ceci devienne la norme.

RÉSOLUTION #337 DU CONGRÈS NATIONAL DE 2000

337. Reconcevoir les anciennes médailles de service PAC 28

ATTENDU QUE le motif des médailles de la Légion royale canadienne est une source de frustration pour ceux qui désirent un montage de cour pour leurs médailles à cause du chevauchement des barrettes supérieures ainsi que ceux qui portent leurs médailles déliées à cause de la difficulté à les épingler en une ligne droite; et

ATTENDU QUE le motif des barrettes aux médailles de la Légion royale canadienne sont une autre source de frustration pour les membres qui les possèdent à cause de la difficulté de faire un montage de cour et parce que les agrafes se cassent aisément, ce qui cause parfois la perte de la barrette; et

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes émettent des médailles et barrettes qui ne causent pas de telles frustrations aux porteurs:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les barrettes supérieures des médailles de la Légion soient reconçues de façon à ne pas être plus large que le ruban sur lequel elles sont montées et que des petits trous soient perforés dans les coins afin qu'elles puissent être cousues en place; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que les agrafes ou épingles soient disponibles dans des largeurs multiples pour accommoder 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 médailles; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que les barrettes qui doivent être affixées au ruban des médailles de la Légion ne soient pas plus larges que le ruban sur lequel elles seront montées et que des petits trous soient perforés dans les coins afin qu'elles puissent être cousues en place; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le présent motif des médailles et barrettes devrait continuer d'être valable et ne pas avoir besoin d'être remplacé.

RAPPORT DU COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS DE LA DIRECTION NATIONALE

	A. Parks	-	Président
	R. Gray	-	Vice-Président
	F. Bilotta	-	Membre
	J. Margerum	-	Membre
J. Holland	-	C.-B./Yukon	A. Cameron - Québec
B. Hannah	-	Alta./TNO	D. Hogan - N.B.
B. Vilness	-	Sask.	J. Hatcher - N.É/NU
J. Fraser	-	Man./NOO	L. Doyle - Î.P.É.
D. Harnden	-	Ontario	A. Harvey - T.N./Lab/IMP
			R. Howcroft - TVS
J. Rycroft	-	Secrétaire	G. Beech - Séc./A

Introduction

Depuis le congrès national d'Halifax en 2000, le comité des Anciens combattants, Service et Aînés a connu un succès assez considérable, le résultat de l'établissement d'une liste de priorités pour les résolutions adoptées par le congrès. Des bénéfices améliorés pour les membres des Forces canadiennes (maintenant inclus dans notre définition étendue du terme Anciens combattants) permettent aux membres encore en Service actif de recevoir des pensions pour invalidité imputable à leur Service dans la Force régulière. En plus, en raison du plaidoyer de la part de la Légion, des améliorations significatives ont été réalisées dans le Programme pour l'Autonomie des Anciens Combattants (PACC). Spécifiquement, une fois qu'un ancien combattant est qualifié pour le PAAC, il n'existe plus de vérification de revenu pour l'ancien combattant pour la vie. Les bénéfices dans le cadre du PAAC sont maintenant disponibles aux pensionnés de la Force régulière. Pour plus de détails sur toutes les résolutions positivement reçues par Anciens combattants Canada, les membres sont priés de lire les commentaires sur les résolutions du 38^{ième} congrès national de 2000, lesquels furent expédiés à chaque filiale en septembre 2001.

Mandat du comité des Anciens combattants, Service et Aînés

En plus des questions touchant les services aux anciens combattants, le comité a continué d'être actif durant la période de ce rapport sur les questions se rapportant aux soins prolongés pour les aînés. Le point de mire pour le mandat sur les aînés, tel qu'approuvé par le Conseil exécutif national, sera maintenant celui des logements de la Légion. Dans cette optique, le Programme de Logements de la Légion pour les Aînés en partenariat avec Anciens combattants Canada a avancé à grands pas. En avril 2000 Dave MacDonald, Directeur de l'Administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants fut affecté, du Ministère d'Anciens combattants Canada, à la Légion royale canadienne. L'année initiale de l'affectation s'est avérée un tel succès qu'une extension fut accordée, et il est prévu que le programme pourra continuer indéfiniment. Un certain nombre de directions et de filiales individuelles ont maintenant mis en place des projets de logements pour les aînés avec l'aide de Dave en sa qualité de coordinateur du Programme des Logements de la Légion pour les Aînés. Des taux préférentiels d'hypothèques ont été organisés avec la Banque royale du Canada, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement a réagi positivement pour aider dans ces projets.

À l'automne de 2001, le Ministre d'Anciens combattants Canada a annoncé une subvention de 300,000 \$ à

la Légion pour utilisation sous les auspices du Programme de Logements de la Légion pour les Aînés dans le but de développer une capacité de politique dans la Légion et Anciens combattants Canada afin de s'assurer que nos efforts dans les initiatives se rapportant aux logements obtiennent les meilleurs résultats possibles.

La question des soins prolongés a fait l'objet de nos inquiétudes dans une lettre très ferme au Ministre d'Anciens combattants Canada, de la part du Président national, en novembre 2001. La Légion a avisé le Ministre que dorénavant l'organisation ne participerait plus dans le Conseil consultatif sur la Gériatrie ou le Conseil consultatif d'Anciens combattants Canada sur les Forces canadiennes avant que du progrès satisfaisant soit réalisé dans la mise en place de normes nationales pour les soins prolongés pour les anciens combattants à travers le Canada. En plus, le Président national, Bill Barclay, a exprimé son insatisfaction avec le manque de progrès réalisé sur les questions d'amélioration des bénéficiaires pour les prisonniers de guerre et l'extension à vie des bénéficiaires pour les conjointes d'anciens combattants décédés, dans le cadre du Programme pour l'Autonomie des Anciens Combattants. Les deux autres importantes organisations d'anciens combattants, Le Conseil national des Associations d'Anciens combattants et l'Association des Anciens combattants de l'Armée, la Marine et l'Aviation au Canada se sont jointes à la Légion pour appuyer notre position dans ce dossier. Le résultat fut que le Ministre, l'Honorable Ron Duhamel et le ministère ont réagi positivement aux inquiétudes de la Légion. Cependant, avant qu'une réunion puisse avoir lieu avec M. Duhamel, le Premier ministre, dans un remaniement de son cabinet, a nommé l'Honorable Rey Pagtakhan au poste de Ministre d'Anciens combattants Canada, le 15 janvier 2002. Le nouveau ministre a rencontré votre Président du comité, le Secrétaire national et le Directeur du Bureau d'Entraide ainsi que le Président de l'Association des Anciens combattants de l'Armée, la Marine et l'Aviation au Canada, Bob Cassels, ainsi que le Secrétaire-Trésorier, Jacques Arsenault. Le Sous-ministre d'Anciens combattants Canada, Larry Murray, la Sous-ministre associée, Verna Bruce, le Sous-ministre adjoint (Services aux Anciens combattants), Brian Ferguson, et le Chef de Cabinet du Ministre, George Christidis, ont assisté à la réunion. Le Ministre a fait une déclaration ferme acceptant la responsabilité pour les soins prolongés pour les anciens combattants et s'est chargé d'envoyer une lettre à ce sujet. Le Ministre et son personnel ont adressé les trois questions qui nous inquiétaient en termes suffisamment positifs, avec le résultat que la Légion a décidé de recommencer les réunions et le dialogue avec le Ministère. Le Ministre s'est aussi engagé à la tenue d'au moins deux réunions par année avec les organisations importantes d'anciens combattants et a promis de convoquer des réunions additionnelles avec lui, tel que requis. Ceci est une étape importante dans notre rapport avec le Ministre et l'exécutif supérieur d'Anciens combattants Canada.

Opérations de Bureau d'Entraide

Depuis l'entente par toutes les directions d'adhérer à des normes communes pour les officiers d'entraide, il existe une amélioration importante dans notre décision de servir nos clients équitablement, quel que soit l'endroit où ils demeurent au Canada. À chacune des trois récentes conférences des directions provinciales, la Direction nationale a mené une séance d'entraînement pour le bénéfice des officiers d'entraide de directions qui représentent les clients au niveau de révision du Tribunal des Anciens Combattants Canada (Révision/Appel), sans avoir à impliquer le Bureau de services juridiques des pensions. Bien sûr, il est possible pour les officiers d'entraide de la Légion de former un partenariat avec le Bureau s'ils considèrent que ceci serait avantageux pour avancer la demande de l'ancien combattant.

Bourses en Gériatrie à des Professionnels

Les bourses en gériatrie, de la Légion ont été rétablies pour nos partenaires traditionnels, tel que décrété par une résolution du congrès national de 2000. Quoique le programme actuel d'études académiques puisse varier selon la profession, environ seize médecins de famille, ergothérapeutes infirmières et physiothérapeutes reçoivent de la formation spécialisée en gériatrie, parrainée par la

Légion à un coût annuel de 110,000 \$. La Légion a mis ce programme en oeuvre en 1978 dans le but de rehausser l'expertise en gérontologie au Canada. Le comité observe que cette spécialité est maintenant bien établie et pratiquée généralement. L'appui de la Légion en gérontologie n'a plus beaucoup d'influence sur cette spécialité. Le Conseil exécutif national a approuvé le financement d'une somme de 110,000 \$ jusqu'à la fin de 2002. Ceci fut accompli en réduisant d'autres programmes.

Lors du congrès national de 2000, le programme de bourses en gérontologie fut rétabli lorsque les délégués ont adopté une résolution non-concourue. Cependant, la source du financement n'a pas été identifiée. En raison du succès du Programme de Logements de la Légion pour les Aînés et l'intérêt général dans ce domaine, il est opportun pour le congrès national de considérer la recommandation suivante:

RECOMMANDATION: Il est recommandé que le Programme de Bourses en Gérontologie cesse à la fin de 2002; et

IL EST RECOMMANDÉ AUSSI que s'il en est autrement décidé de continuer le programme, qu'une augmentation de la capitation soit approuvée pour financer le programme.

Note: La recommandation de mettre fin au programme de Bourses en Gérontologie fut approuvée par les délégués au congrès.

Le Conseil national d'organisations d'aînés

La Légion a participé avec 12 autres organisations nationales d'aînés pour étudier des questions d'intérêt pour les aînés, en général, et identifier des questions d'ordre majeur pour porter à l'attention du Ministre de la Santé, en sa qualité de Ministre responsable pour les aînés. Les consultations à date ont identifié un modèle qui permettrait la consultation de groupes d'aînés et interaction avec des officiels du gouvernement dans le développement d'une politique et de législation sur les aînés. Santé Canada s'est engagée à fournir de l'aide financière et de l'appui de secrétariat pour aborder les soins de santé comme première question d'ordre majeur.

Autres partenariats d'aînés

Le fait d'être reconnue comme une organisation nationale d'aînés et notre participation dans le Conseil national d'organisations d'aînés ont impliqué le comité dans d'autres projets d'intérêt pour les aînés. Suite à des consultations par Anciens combattants Canada et Santé Canada pour l'établissement d'une initiative pour prévention contre les chutes, les filiales de la Légion ont depuis ces consultations participé dans des initiatives communautaires visant à étendre l'expertise pour prévenir les chutes et éviter les blessures. Le comité des Anciens combattants, Service et aînés fut aussi appelé pour participation de groupe dans un projet de pilotage et pour conseiller certaines organisations, telles que le Conseil de Sécurité du Canada sur la promotion de la prévention contre les chutes. En plus, la Légion a participé dans le comité consultatif du Projet de l'Association des normes canadiennes pour le développement de normes et lignes directrices intitulées "Motif pour Vieillesse" et les "Aînés-Bénévoles dans les Normes de Travail". Des exposés sur les questions se rapportant aux aînés ont été présentés au Sous-ministre de Santé Canada, à un comité parlementaire et au sous-comité du Sénat pour Anciens combattants Canada.

Rapport du Fonds de Bienfaisance

Voici les statistiques sur le Fonds de Bienfaisance pour la période du 1 janvier 2000 au 31 décembre 2001.

FONDS	2000		2001	
	NO. DE CAS	MONTANT	NO. DE CAS	MONTANT
FFDN	149	\$63,486	135	\$53,337
FFAI	14	\$10,842	11	\$ 5,856
FFAR	83	\$65,211	111	\$95,779
FFMR	24	\$28,197	14	\$11,056
FFBCEL	<u>21</u>	<u>\$18,557</u>	<u>21</u>	<u>\$16,074</u>
TOTAL	291	\$181,557	292	\$182,102

FFDN -Fonds en Fidéicomis de Bienfaisance, Direction nationale,

FFAI -Fonds en Fidéicomis, Armée impériale

FFAR -Fonds en Fidéicomis, Aviation royale britannique

FFMR -Fonds en Fidéicomis, Marine royale

FFBCEL-Fonds en Fidéicomis, "British Commonwealth Ex-Services League"

Rapport du Budget

Pour votre information, le budget du comité d'ACSA pour la période de 2002 à 2004 est joint à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité en ce moment; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

	LA LÉGION ROYALE CANADIENNE				
	DIRECTION NATIONALE				
	ANCIENS COMBATTANTS, SERVICERS ET AÎNÉS				
	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>			<u>BUDGET</u>
	2000	2001	2002	2003	2004
<u>COMITÉ</u>					
Voyages	9,205	6,801	22,000	22,000	22,000
Per Diem	17,191	12,727	14,000	14,000	14,000
Voyages du Président	-	2,541	6,500	4,500	4,500
Per Diem du Président	-	2,192	2,500	2,500	2,500
Assoc. Can. De Gérontologie	1,873	-	1,500	-	-
Impression et Papeterie	86	855	1,500	1,500	1,500
Téléphone & Fax	212	130	500	500	500
Tarifs postaux	31	323	700	1,000	1,000
Adhésions dans Associations	155	505	500	500	500
Divers	<u>122</u>	<u>190</u>	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>200</u>
TOTAL PARTIEL	<u>28,875</u>	<u>26,264</u>	<u>49,900</u>	<u>46,700</u>	<u>46,700</u>
<u>PROGRAMME</u>					
Gérontologie	<u>-</u>	<u>55,000</u>	<u>110,000</u>		
TOTAL	<u>28,875</u>	<u>81,264</u>	<u>159,900</u>		

RAPPORT DU COMITÉ D'ADHÉSION DE LA DIRECTION NATIONALE

	R. Scriven	-		Président	
	J. Fraser	-		Vice-Président	
	A. Phillips	-		Membre du comité permanent	
	J. Alger	-		Membre du comité permanent	
R. Howcroft	-	C.B./Yukon	D. Wells	-	Québec
K. Wittkopf	-	Alta./TNO.	J. Clayton	-	N.B.
J. Henderson	-	Sask.	C. Dawe	-	N.É./Nun.
C. Tessier	-	Man./NOO.	A. Curtis	-	I.P.É.
M. Atkinson	-	Ontario	H. Smith	-	T.N./Lab.
D. Bell -	Secrétaire		M. Thompson -	Secrétaire/A	

Introduction

Au cours des deux dernières années, le comité a travaillé fort pour essayer d'influencer un changement dans notre position sur l'adhésion; cependant, l'adhésion continue de baisser; ce qui signifie qu'entre la Direction nationale et les filiales nous échouons quelque part.

Il a été dit lors d'un congrès précédent que "nous sommes à un carrefour". Eh bien, camarades, nous ne sommes plus à un carrefour nous l'avons dépassé et nous avons pris un tournant qui nous mène à un avenir douteux. Lorsque nous perdons des membres, nous perdons notre capacité d'exécuter des activités que nous avons prises pour acquises, y compris les activités qui sont les objectifs principaux de notre organisation. Ces pertes non seulement affectent les programmes de la Direction nationale, mais elles affectent aussi les programmes de vos directions et filiales.

L'adhésion débute et se termine au niveau de filiale. Il en incombe à vous, les membres, et aux officiers de l'exécutif de votre filiale d'adresser cette question. Il vous incombe aussi de prendre très au sérieux les conséquences qui en résulteront si nous continuons de relaxer et d'observer une baisse de nos effectifs. La "Loi du Nombre" - plus on est nombreux, plus on est fort - est la force de la Légion. Lorsque nous faisons pression en faveur d'une amélioration dans les bénéfices pour nos anciens combattants, nos militaires en Service actif et nos aînés, ou lorsque certains événements, contre notre fibre morale, se produisent dans notre pays, c'est la "Loi du Nombre" qui oblige les gouvernements et les médias d'information à écouter ce que nous avons à dire. C'est la "Loi du Nombre" qui nous fournit les ressources humaines nécessaires pour continuer le travail pour lequel la Légion est reconnue dans les communautés à travers le pays. Et c'est la "Loi du Nombre" qui nous fournit les moyens de réaliser nos obligations envers les anciens combattants qui ont fondé notre importante organisation.

Statistiques d'Adhésion

Les statistiques définitives pour 2001 indiquent une adhésion totale de 456,524, laquelle représente 97.48 pour cent de l'adhésion de l'an dernier. La perte de 2.52 pour cent représente 11,821 membres. Ceci peut sembler minime; cependant, lorsque nous prenons en considération notre perte de plus de 11,000 membres

l'an dernier et plus de 15,600 l'année précédente, il ne vous prendra pas beaucoup de temps pour figurer pourquoi nos effectifs ont baissé de 130,000 au cours des dix dernières années.

Au niveau national, nous atteignons nos objectifs de renouvellements, mais nous échouons dans le recrutement. La perte cette année est un résultat direct de notre incapacité de recruter un nombre suffisant de nouveaux membres pour compenser les non-renouvellements prévus.

Le matériel pour la campagne des lève-tôt de 2002 et pour les renouvellements fut expédié en août 2001 pour le début de la campagne, soit le 1 septembre. La campagne fut menée jusqu'au 30 novembre, et les filiales avaient jusqu'au 15 décembre pour expédier leurs soumissions à la Direction nationale. Comme le 15 décembre était une fin de semaine, le Département d'Adhésion a inclus les soumissions reçues le lundi 17 décembre. Il y avait une amélioration comparée à la campagne de l'année précédente, soit 2.75 pourcent, représentant 6,700 renouvellements de plus, au cours de la campagne. Cette année, sept directions ont indiqué une augmentation sur l'année précédente, comparé à une direction l'année dernière.

Trois récompenses nationales d'adhésion sont présentées chaque année par la Direction nationale en reconnaissance du meilleur accomplissement total et de la meilleure performance dans les campagnes de Renouvellement et des "Lève-Tôt". Cette année, la récompense du meilleur accomplissement dans l'adhésion pour 2001 ainsi que celle pour les renouvellements ont été méritées par la direction de la Nouvelle-Écosse/Nunavut. La direction de la Saskatchewan s'est méritée la récompense d'accomplissement pour les "Lève-Tôt". Félicitations à toutes les filiales dans ces directions pour leurs efforts.

Les statistiques définitives pour 2001 ainsi que les détails sont indiqués dans les graphiques et tableaux ci-joints.

Projet "éclair" d'Adésion

L'objectif national de renouvellements est de 90 pour cent; par conséquent si nous devons maintenir notre adhésion d'une année à l'autre, nous devons recruter un minimum de 10 pour cent de nouveaux membres. Les filiales devraient planifier leurs campagnes de recrutement au printemps afin de s'assurer du meilleur résultat pour leurs efforts. Si elles retardent trop tard durant l'année, elles n'atteindront pas leurs objectifs pour l'année courante. Les filiales devraient faire l'impossible pour atteindre leurs objectifs de recrutement de 2002 pour la fin d'août car plusieurs filiales débuteront leur recrutement pour 2003 durant les derniers quelques mois de l'année.

Conscient de ceci, le comité d'adhésion avait proposé un projet "éclair" de recrutement d'une durée de trois mois, géré par chaque direction au cours des mois de mars, avril et mai 2002. Les présidents d'adhésion de direction devaient s'assurer de la participation de tous les niveaux au sein de leur direction respective et que les filiales soient avisées du programme et participent au projet "éclair". Il est encore trop tôt pour déterminer les résultats, mais il est à espérer que nous pourrions observer une amélioration dans notre niveau de recrutement cette année.

Soumissions de Capitation de Filiale

Il s'est produit une amélioration minimale sur le taux d'erreurs dans les soumissions de capitation expédiées à la Direction nationale. Les filiales sont priées d'examiner les procédures décrites dans le Guide de Traitement des Adhésions afin de s'assurer qu'elles sont au courant du processus pour traiter correctement les transactions et de les vérifier soigneusement avant de les mettre à la poste. Les erreurs causent un

surplus de travail pour chacun, utilisent des ressources valables à la Direction nationale et aux filiales et peuvent mener à des membres mécontents.

Lien de Communication de l'Adhésion

Le comité est de l'opinion que la communication entre les différents niveaux de la structure de l'adhésion est important pour le succès des programmes d'adhésion à travers le pays. Un lien de communication d'adhésion a été établi pour transmettre de l'information se rapportant aux forces et faiblesses observées jusqu'au niveau de filiale. Les réponses à ces observations devraient être retransmises en suivant la chaîne de commandement. Avec la collaboration de tous et chacun, le programme devrait bien fonctionner car tous les niveaux sont maintenant mieux informés.

Membres à Titre Personnel-Militaires (MTPM)

La filiale des MTPMs grandit, et nous avons terminé cette année avec 50 pour cent plus de membres que l'année précédente. Les demandes continuent de nous parvenir, d'annonces dans les revues militaires, du site WEB, et des dépliants sur l'adhésion de la "LRC et des FCs", lesquels sont fournis aux nouveaux membres avec la suggestion que ces individus remettent ces renseignements à leurs collègues dans les FCs.

Équipe de Recrutement Militaire (ERM)

À cause des événements terroristes du 11 septembre 2001, l'ÉMR a écourté les visites qui restaient à faire, à Halifax, dans le reste de la Région de l'Ouest et dans la Région de Québec. Les membres de l'équipe avaient déterminé qu'en raison de l'époque incertaine et de l'augmentation de préparations opérationnelles et le tempo, qu'il ne serait pas opportun de visiter les bases. Une fois que la situation est plus claire sur la participation des FCs dans la "guerre contre le terrorisme", l'équipe continuera ses visites.

Matériel de Promotion et Traitement de l' Adhésion

Le Guide de Traitement des Adhésions et le Guide d'Admissibilité à l'Adhésion ont été mis à jour en raison des changements apportés lors du congrès national de 2000. Un nouveau Manuel, le Guide du Président d'Adhésion fut complété en janvier 2001 et a été bien accueilli par les filiales et directions. Le Manuel contient des renseignements pour aider les filiales avec leurs programmes de Recrutement et de Renouvellement. Des copies de ces manuels sont expédiées aux filiales sur une base annuelle.

Au printemps, les filiales et directions ont reçu du comité d'adhésion un échantillon d'un nouveau marquage. Conçu comme un article promotionnel pour les filiales, il peut être obtenu de la Direction nationale gratuitement.

Budget

Pour votre information, une copie du budget du comité d'adhésion pour la période de 2002 à 2004 est joint à ce rapport. Les délégués peuvent soulever maintenant n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Conclusion

La Légion est mieux connue et mieux respectée qu'elle l'a été durant plusieurs années. La Tombe du Soldat inconnu et la Vague de 2 Minutes de Silence ont sensibilisé les canadiens à travers le pays et continueront de le faire à l'avenir. Les malheureux événements du 11 septembre 2001 et la participation des Forces canadiennes dans la guerre contre le terrorisme amènent la Légion à la pointe des liens importants que nous avons avec les militaires. Cependant, pour une raison quelconque, nous ne pouvons pas enrôler des nouveaux membres pour nous réapprovisionner pour les membres que nous avons perdu et continueront de perdre.

Aujourd'hui je vous demande un engagement; un engagement de la part de chacun et chacune de considérer l'adhésion comme une question sérieuse; de retourner dans vos filiales et communautés et de faire tout ce qui est possible pour réapprovisionner nos rangs. En recrutant des nouveaux membres, vous aurez des membres forts et en bonne santé, non pour nous aider à l'avenir, mais pour nous soutenir dans le présent. Il vous incombe d'agir.

PROFIL DE L'ADHÉSION DE LA LÉGION, 1991-2001

<u>Année</u>	<u>À Vie</u>	<u>Ordin.</u>	<u>Ass.</u> <u>V.</u>	<u>Mér.</u> <u>NVÀ Vie</u>	<u>Hon.</u>	<u>Frat.</u> <u>Aff.</u>	<u>Gnd</u> <u>Tot.</u>
1991	13,579	255,034	202,302	1,022	223	6,945	586,653
1992	14,047	247,218	202,836	991	230	6,729	578,226
1993	14,445	239,523	211,536	960	254	6,390	572,281
1994	14,818	229,813	214,453	994	286	6,040	559,191
1995	15,227	220,289	217,722	999	301	5,468	545,519
1996	15,587	211,199	220,494	940	295	5,006	533,226
1997	15,589	201,056	219,611	857	290	4,599	513,998

<u>Année</u>	<u>À Vie</u>	<u>Ordin.</u>	<u>Ass.</u> <u>V.</u>	<u>Aff.</u> <u>V.</u>	<u>Mér</u> <u>À Vie</u>	<u>Hon.</u>	<u>Aff.</u> <u>N.V.</u>	<u>Gnd.</u> <u>Tot.</u>
1998	15,547	189,653	217,527	23	294	4,235	67,963	495,242
1999	15,576	178,527	216,239	12,283	199	2,537	54,199	479,560
2000	15,501	169,147	212,977	11,336	176	-----	59,208	468,345
2001	15,317	160,778	209,991	14,419	162	-----	55,857	456,524

**ADHÉSION PAYÉE 2001 GAINS ET PERTES
TOUTES LES CATÉGORIES**

DIRECTIONS	2001	2000	Gains(pertes)	% Gain/(Pertes)
N.É/NUNAVUT	31,588	31,941	(353)	(1.11)
ALBERTA/TNO	63,080	64,455	(1,375)	(2.13)
QUÉBEC	19,484	19,927	(443)	(2.22)
MANITOBA/NOO	38,101	38,983	(882)	(2.26)
SASKATCHEWAN	18,255	18,705	(450)	(2.41)
ONTARIO	172,807	177,216	(4,409)	(2.49)
Î.P.É.	3,449	3,546	(97)	(2.74)
C.B./YUKON	84,927	87,571	(2,644)	(3.02)
NOUVEAU BRUNSWICK	17,681	18,535	(854)	(4.61)
T.N./LAB	5,650	5,968	(318)	(5.33)
FILIALES, DN	230	192	38	19.79
ZONES, É - U	925	965	(40)	(4.15)
ZONE, ALLEMAGNE	347	341	6	1.76

TOTAL	456,524	468,345	(11,821)	(2.52)
--------------	----------------	----------------	-----------------	---------------

RENOUVELLEMENTS 2001, GAINS ET PERTES - TOUTES LES CATÉGORIES

DIRECTION	2001	2000	Gains/(pertes)	% Gains/(pertes)
N.É/NUNAVUT	29,195	28,671	524	1.83
Î.P.É.	3,204	3,260	(56)	(1.72)
ALBERTA/TNO.	58,673	59,759	(1,086)	(1.82)
MANITOBA/NOO	35,733	36,497	(764)	(2.09)
ONTARIO	162,346	166,020	(3,674)	(2.21)
C.-B./YUKON	77,793	79,924	(2,131)	(2.67)
QUÉBEC	17,648	18,138	(490)	(2.70)
SASKATCHEWAN	17,147	17,641	(494)	(2.80)
T.-N./LAB	5,287	5,443	(156)	(2.87)
NOUVEAU BRUNSWICK	16,772	17,421	(649)	(3.73)
FILIALES, DN	174	155	19	12.26
ZONES, É-U	856	897	(41)	(4.57)
ZONE, ALLEMAGNE	289	301	(12)	(3.99)
TOTAL	425,117	434,867	(9,750)	(2.24)

NOUVEAUX MEMBRES 2001, GAINS ET PERTES - TOUTES LES CATÉGORIES

DIRECTION	2001	2000	Gains/(pertes)	% Gains/(pertes)
SASKATCHEWAN	1,108	1,054	54	5.12
N.É/NUNAVUT	2,393	2,331	62	2.66
QUÉBEC	1,836	1,789	47	2.63
MANITOBA/NOO	2,368	2,480	(112)	(4.52)
ONTARIO	10,461	11,147	(686)	(6.15)
ALBERTA/TNO	4,407	4,704	(297)	(6.31)
C.-B./YUKON	7,134	7,630	(496)	(6.50)
Î.P.É.	245	283	(38)	(13.43)

NOUVEAU BRUNSWICK	909	1,113	(204)	(18.33)
T.-N./LAB	363	524	(161)	(30.73)
FILIALES, DN	56	223	(167)	(74.89)
POSTES, É-U	69	68	1	1.47
FILIALES, ALLEMAGNE	58	39	19	48.72
TOTAL	31,407	33,385	(1,978)	(5.92)

STATISTIQUES DE RENOUVELLEMENTS D'ADHÉSION 2001-OBJECTIF 90%+ Toutes les catégories

DIRECTION	2001	%	2000	%
SASKATCHEWAN	17,147	91.67	17,641	91.57
MANITOBA/NOO	35,733	91.66	36,497	91.73
ONTARIO	162,346	91.61	166,020	91.54
N.-É./NUNAVUT	29,195	91.40	28,671	91.06
ALBERTA/NOO	58,673	91.03	59,759	91.46
NOUVEAU BRUNSWICK	16,772	90.49	17,421	90.80
Î.P.É.	3,204	90.36	3,260	90.20
C.-B./YUKON	77,793	88.83	79,924	88.24
T.-N./LAB	5,287	88.59	5,443	90.94
QUÉBEC	17,648	88.56	18,138	87.90
FILIALES, DN	174	90.63	895	89.41
ZONE, É -U	856	88.70	897	92.19
ZONE, ALLEMAGNE	289	84.75	301	87.25
TOTAL	425,117	90.77	434,867	90.68

STATISTIQUES DE NOUVEAUX MEMBRES - Objectif 10%+ Toutes les catégories

DIRECTION	2001	%	2000	%
QUÉBEC	1,836	9.21	1,789	8.67
C.-B./YUKON	7,134	8.15	7,630	8.42
N.-É./NUNAVUT	2,393	7.49	2,331	7.40
Î.P.É.	245	6.91	283	7.83
ALBERTA/TNO	4,407	6.84	4,704	7.20
T.-N./LAB	363	6.08	524	8.76

MANITOBA/NOO	2,368	6.07	2,480	6.23
SASKATCHEWAN	1,108	5.92	1,054	5.47
ONTARIO	10,461	5.90	11,147	6.15
NOUVEAU BRUNSWICK	909	4.90	1,113	5.80
FILIALES, DN	56	29.17	223	22.28
ZONES, É-U	69	7.15	68	6.99
ZONE, ALLEMAGNE	58	17.01	39	11.30
TOTAL	31,407	6.71	33,385	6.96

ADHÉSION PAR ÂGE ET SEXE - 2001

Total de l'adhésion pour 2001 = 456,524

Male	350,995 = 77%	65 et plus	= 205,243 - 45%
Femelle	105,529 = 23%	55 à 64	= 91,337 - 20%
		Moins de	= 159,944 - 35%

	75 & Plus	70-74	65-69	60-64	55-59	50-54	40-49	30-39	29 & Moins	TOTAL
MALE	101,203	32,688	33,041	33,227	36,165	35,477	49,801	21,142	8251	350,976
%	22.17	7.16	7.24	7.28	7.92	7.77	10.90	4.63	1.81	76.88
FEMELLE	19,833	9,398	9,080	10,045	11,900	12,867	20,267	8,685	3,454	105,529
%	4.34	2.06	1.99	2.20	2.61	2.82	4.44	1.90	0.76	23.12
TOTAL	121,036	42,086	42,121	43,272	48,065	48,344	70,068	29,827	11,705	456,524
%	26.51	9.22	9.23	9.48	10.53	10.59	15.34	6.53	2.57	100.00

RÉCOMPENSE "LÈVE-TÔT" - 2002

TOUTES LES CATÉGORIES

DIRECTION	2002	2001	GAINS (PERTES)	%
SASKATCHEWAN	8,543	7,767	776	9.99
T.-N./LAB	2,614	2,406	208	8.65
MANITOBA/NOO	17,771	16,595	1,176	7.09
C.-B./YUKON	41,053	38,768	2,285	5.89
N.-É./NUNAVUT	12,332	11,681	651	5.57
ALBERTA/TNO	32,100	31,130	970	3.12

ONTARIO	94,323	93,067	1,256	1.35
QUÉBEC	9,120	9,265	(145)	(1.57)
NOUVEAU BRUNSWICK	8,406	8,661	(255)	(2.94)
î.P.É.	1,615	1,668	53	(3.18)
FILIALES, DN	171	471	(300)	(63.69)
ZONES, É.-U.	448	356	92	25.84
ZONE, ALLEMAGNE	148	73	75	102.74
TOTAL	228,644	221,908	6,736	3.04

Membership chart one

membership chart page two

**LA LÉGIION ROYALE CANADIENNE
COMITÉ D'ADHÉSION**

<u>COMITÉ BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u> 2000	<u>ACTUEL</u> 2001	2002	2003	2004
Voyages	12,915	8,772	15,000	15,000	15,000
Per Diem	<u>12,353</u>	<u>10,493</u>	<u>13,000</u>	<u>13,000</u>	<u>13,000</u>
	25,268	19,265	28,000	28,000	28,000
<u>IMPRESSION ET PAPETERIE</u>					
Guide du Président	-	2,042	500	500	500
Formulaires d'Adhésion	5,951	6,483	7,000	7,000	7,000
Certificate de "ève-tôt"	1,537	-	400	400	400
Guide d'admissibilité	862	-	1,000	-	1,000
Avis "un peu lent"	4,402	-	-	4,500	-
Avis de renouvellement	41,293	43,827	-	-	-
Bulletin	952	1,015	1,000	1,000	1,000
La Légion vous souhaite la bienvenue	6,862	9,553	-	10,000	10,000
Marque-page	1,370	-	2,000	-	2,000
<u>AFFICHES</u>					
Renouvellement x 2	1,219	-	2,000	-	2,000
"Lève-tôt"/Oiseau migrateur	499	1,327	-	1,500	-
<u>BROCHURES</u>					
La LRC et les FCs	-	-	3,500	-	3,500
La LRC et vous	6,073	4,540	3,500	3,500	3,500
<u>PUBLICITÉ NATIONALE</u>					
Annonces de Canvet	23,543	20,160	24,000	24,000	24,000
Revue Esprit de Corps	4,229	4,770	5,500	5,500	5,500
Revue Airforce	6,848	6,848	7,000	7,000	7,000
Journaux de Bases	-	9,933	12,000	12,000	12,000
Insertions dans chèques de pension	-	7,600	7,000	7,000	7,000
Divers	-	-	5,000	5,000	5,000
<u>AUTRES</u>					
Tarifs postaux	-	10	500	250	250
Telephone & Fax	80	63	500	250	250
Divers	<u>102</u>	<u>52</u>	<u>300</u>	<u>300</u>	<u>300</u>
	131,090	137,488	110,700	117,700	120,200
<u>PROGRAMMES</u>					
+ 5 Recruteur	2,078	-	-	-	-
Motivation	22,336	2,000	-	-	-
Équipe de recrutement militaire	<u>8,712</u>	<u>7,662</u>	<u>15,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL	<u>164,216</u>	<u>147,150</u>	<u>125,700</u>	<u>117,700</u>	<u>120,200</u>

RAPPORT DU COMITÉ DE LA DÉFENSE DE LA DIRECTION NATIONALE

L.W. Cuppens	-	Président
D.H. Brown	-	Membre
L.T. Rowbottom	-	Membre
B.K. White	-	Secrétaire

Introduction

Les deux dernières années, depuis Halifax, ont été très occupées pour votre comité de la Défense. Avec des demandes de plus en plus croissantes faites aux Forces canadiennes et des importantes coupures dans leurs allocations budgétaires, nos Forces canadiennes ont été mises à rude épreuve en ce qui a trait à leurs effectifs et ressources. Le mandat de votre comité qui tire son origine des Articles de Foi et qui fut détaillé dans le Plan à Long Terme continue de se faire le champion d'une défense nationale vigoureuse, avec l'équipement et l'entraînement nécessaires et une compensation adéquate pour son personnel. C'est dans l'optique de ce mandat que votre comité a concentré ses efforts.

Opération

La composition du comité n'a pas changé; nous avons quatre membres, y compris le secrétaire. Tous ces individus ont pris leur retraite récemment, sont courants dans les affaires militaires et représentent collectivement les trois Services et tous les niveaux de rang. La majorité du travail du comité est accompli en organisant des réunions de concert avec d'autres groupes crédibles qui surveillent les activités militaires, telle que la Conférence des Associations de Défense. Tout au cours de l'année, les autres tâches du comité sont menées par téléphone, télécopieur et courrier électronique ("E-Mail"). Par conséquent, le comité fonctionne avec un minimum de dépenses en rapport au travail qu'il accomplit.

Activités de concert avec la Conférence des Associations de Défense (CAD)

Votre comité représente la Légion à la Conférence des Associations de Défense. Comparée à toutes les autres organisations membres de cette Association, la Légion est de loin le groupe le plus important. Votre Président du Comité de la Défense représente la Légion sur le Conseil de la CAD, composé de 17 associations membres qui surveillent une analyse indépendante des questions de défense qui seront transmises au peuple canadien, ainsi que la préparation de recommandations visant à promouvoir l'efficacité et le bien-être des Forces.

Chaque année, la CAD mène deux réunions, une au printemps durant laquelle une réunion générale annuelle et un colloque ont lieu, et une à l'automne lorsque le Conseil de la CAD se réunit. Ces forums sont importants pour se garder à jour et informés sur les activités au sein de la force régulière et celle de réserve.

La CAD a connu un certain succès au cours des deux dernières années en réussissant à informer le public canadien sur leur analyse des questions de défense. Leurs études sur leur capacité de combattre et l'état d'alerte préventive se sont avérées des outils utiles pour mieux comprendre les brèches qui existent couramment dans notre capacité militaire en rapport au personnel et aux ressources.

Activités avec les Forces canadiennes

Un autre moyen de rester connecté est par le biais d'interaction directe avec des officiels supérieurs de la Défense. Au cours des deux dernières années, le Président du comité a eu des réunions avec le Chef d'état-major, le Vice-chef et le Sous-chef d'état-major, les commandants des trois services, l'Adjudant-chef des Forces canadiennes et autres dirigeants supérieurs au Quartier-Général de la Défense nationale. Ces réunions sont fondamentales à la réalisation de notre mandat et nous ont donné accès à plusieurs avenues importantes pour discuter de questions dominantes sur la Défense.

Les membres du comité comprennent aussi ceux dans l'Équipe de recrutement militaire de la Légion, laquelle a visité des bases à travers le Canada et a fourni des exposés à plus de 1,000 militaires en Service actif. Quoique le but de ces exposés était d'encourager les militaires à se joindre à la Légion, les exposés étaient aussi éducatifs afin que les militaires en Service actif puissent considérer se joindre à la Légion, soit durant leur Service actif ou après. Nous soulignons l'importance de la famille militaire étendue et le rapport qui existe entre les FCs et la Légion royale canadienne comme une base sur laquelle nous pourrions bâtir, à l'avenir, notre rapport mutuel. Les visites aux bases ont été écourtées à cause des événements du 11 septembre 2001 et la participation des FCs dans la "Guerre contre le Terrorisme".

Le Président du comité est aussi un membre du Conseil consultatif des Forces canadiennes, avec représentants d'Anciens combattants Canada, des FCs et autres organisations d'anciens combattants. Ce Conseil examine maintenant le continuum de service aux anciens combattants et membres des Forces canadiennes afin de s'assurer qu'il existe une uniformité du service fourni au client.

Une autre méthode importante de communication a été la rédaction de lettres à l'appui des FCs. Le comité a rédigé des brouillons de lettres d'appui de la part du Président national à l'intention de tous les sénateurs et députés sollicitant leur appui du récent rapport du Comité Permanent de la Défense nationale et Anciens combattants Canada sur l'état des FCs et la demande pour une augmentation de financement. Aussi, une lettre fut fournie au Ministre de la Défense nationale suite à la visite d'un groupe d'artistes à l'un des contingents des FCs en Bosnie. La lettre exhortait le Ministre de s'assurer que lorsque les troupes sont déployées, qu'elles possèdent les fournitures et les équipements les plus récents. Finalement, avec l'appui du comité de la Défense, le Président national a fait parvenir une lettre au Premier ministre demandant qu'il rétracte les commentaires qu'il avait faits le 21 décembre lorsqu'il avait déclaré que les individus qui font pression au nom des FCs étaient des marchands d'armes intéressés seulement à leur propre profit. Dans chaque cas les lettres continuent d'appuyer nos militaires en Service actif tout en exhortant le Gouvernement canadien d'augmenter son niveau d'appui pour nos militaires.

Résolutions du Congrès de 2002

Le comité a examiné un total de 14 résolutions, dont deux furent amorcées par le comité en préparation du congrès. Ces résolutions seront traitées plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Budget

Pour votre information, une copie du budget du Comité de la Défense pour la période de 2002 à 2004 fera suite à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité en ce moment; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Conclusion

Votre comité de la Défense continue de soulever des questions sur la Défense et de se faire le champion des canadiens en Service actif. Notre approche de plaidoyer, par l'entremise de lettres et de concert avec des individus de même sensibilité et des organisations telle que la Conférence des Associations de Défense, a sensibilisé les médias et tous les canadiens sur les questions de Défense nationale. En plus, nos approches avec le leadership supérieur des FCs a fourni au comité la possibilité de se garder à jour sur les questions de défense, du point de vue du personnel et des ressources. Nous demeurons conscients de notre mandat et travaillons pour l'amélioration des conditions de nos militaires en Service actif tout en obtenant du crédit et du respect pour la Légion royale canadienne.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE DIRECTION NATIONALE

COMITÉ DE LA DÉFENSE

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>			
	2000	2001	2002	2003	2004
Voyages	3,096	5,384	5,000	5,000	5,000
Per Diem	4,585	3,606	5,000	5,000	5,000
Impression,tarifs postaux, téléphone	480	559	500	500	500
Cotisation à CAD	<u>1,950</u>	<u>1,565</u>	<u>2,500</u>	<u>2,500</u>	<u>2,500</u>
TOTAL	<u>10,111</u>	<u>11,114</u>	<u>13,000</u>	<u>13,000</u>	<u>13,000</u>

RAPPORT DU COMITÉ DU LEADERSHIP, DÉVELOPPEMENT ET JEUNESSE DE LA DIRECTION NATIONALE

	C. King	-		Président
	J. Frost	-		Vice-Président
	C. Dawe	-		Membre
	B. Wilson	-		Membre
A. Phillips	-	C.B/Yukon	G. Leduc	-
R. Charlet	-	Alberta/TNO.	B. Wood	-
E. Noble	-	Sask.	R. MacRae	-
G. Tait -	-	Manitoba/NOO.	C. Brodersen -	-
B. Abrams	-	Ontario	J. Molloy	-
			Î.P.É	
				T.N./Lab.
	B. White	-		Secrétaire

Introduction

Le comité du Leadership, Développement et Jeunesse est responsable pour le développement d'initiatives de formation en leadership dans le but de promouvoir la formation des dirigeants présents et futurs de la Légion. Au cours des deux dernières années le Comité permanent s'est réuni à deux reprises, en octobre 2000 et septembre 2001. Le comité en entier s'est aussi réuni deux fois, en janvier 2001 et en janvier 2002.

Le Manuel du Protocole

En août 2000, immédiatement après le congrès d'Halifax, le comité a distribué le Manuel du Protocole. Ce manuel qui sera utilisé de concert avec d'autres manuels de la Légion établit les lignes directrices à suivre lorsqu'on doit traiter de questions de protocole. Le manuel fut distribué à toutes les filiales gratuitement et peut maintenant être acheté de notre système d'approvisionnement. Des mises à jour du manuel seront publiées périodiquement, tel que nécessaire. Il est à espérer que le manuel est devenu un livre de références utile pour les filiales et les membres.

Formation des Officiers de la Légion - Programme "Entraîner l'Entraîneur"

Tel que rapporté lors du 38ième congrès national, le comité a oeuvré au développement d'un programme standardisé de formation qui fournira de l'entraînement uniforme à nos officiers élus, à travers le pays. Le Conseil exécutif national (CEN) a été d'accord que cette formation était nécessaire; cependant, le CEN a décidé que ce programme deviendrait la responsabilité des directions provinciales individuelles et qu'il ne serait pas coordonné ou géré par la Direction nationale. Le résultat de cette décision fut que cette tâche serait assumée par les directions provinciales, et que le comité du Leadership, Développement et Jeunesse, de la Direction nationale, ne participerait plus activement.

La Récompense de Camaraderie

La présentation de cette récompense continue à l'École de Leadership et Recrues des Forces canadiennes

à Saint-Jean, Québec. Depuis le dernier congrès, l'Académie de la Gendarmerie royale du Canada à Régina, Sask., fut contactée, et la récompense est maintenant décernée à une recrue, choisie par ses pairs, à chaque remise de diplômes à une troupe. Les recrues militaires et de la GRC sont fières de cette récompense qui comprend une plaque, une épingle de Camaraderie et un abonnement de deux ans à la revue Légion.

Initiative, Programme national de Jeunesse

Tel qu'exprimé dans le Plan à Long Terme de la Légion, votre comité a débuté une enquête sur la possibilité de créer, à tous les niveaux de la Légion et dans toutes les régions à travers le Canada, un Programme national de Jeunesse. Le programme serait non seulement bénéfique pour la jeunesse du Canada mais attirerait une reconnaissance envers la Légion tout en se conformant à nos buts et objets. Aucun programme ne sera mis sur pied sans une formule de financement ou l'assentiment du congrès national.

Nouvelle Brochure pour Jeunes

En 2001 le comité a produit et a mis à jour une nouvelle brochure bilingue, pour les jeunes qui remplace les deux brochures, en anglais et en français, produites il y a plus de 10 ans.

Programme du Pèlerinage pour Dirigeants de Jeunes, 2001

Le Pèlerinage du Souvenir a eu lieu durant la période du 5 au 19 juillet 2001. Toutes les directions provinciales, sauf une, étaient représentées, et un pèlerin de Iqaluit, Nunavut, participa. En tout il y avait 23 pèlerins dont deux anciens combattants de la 2ième Guerre mondiale. Bien que le nombre de participants soit moindre qu'en 1999, nous croyons que cette baisse dans le niveau de participation était due au déclenchement de la maladie de la fièvre aphteuse qui affectait tous les pays visités.

L'horaire du pèlerinage fut modifié cette année afin de permettre plus de temps à chaque location. Ceci fut satisfaisant pour les pèlerins qui n'ont pas eu à remplir une fiche d'hôtel et à régler leur note chaque jour. Tous les sites majeurs visités au cours de pèlerinages précédents ont été visités encore une fois en 2001 ainsi que des sites de la 1ière Guerre mondiale. Extraordinairement, les pèlerins ont indiqué que les visites à la Crête de Vimy, Beaumont Hamel, Menin Gate, Dieppe et les plages de Normandie étaient les instants les plus marquants du voyage.

Suite à son évaluation, le comité a réaffirmé son appui pour le pèlerinage et son désir de continuer les voyages chaque deux ans. Le pèlerinage, un outil pédagogique utile pour nos jeunes dirigeants, leur fournit une connaissance de première main pour l'éducation de groupes de jeunes dans leurs communautés au Canada. En réaffirmant son appui pour cette activité, le comité était aussi d'accord que l'objectif principal des pèlerinages devrait se concentrer sur les jeunes dirigeants. Ces jeunes dirigeants portent la Torche et perpétuent le Souvenir au sein de leurs communautés. Il est important qu'ils comprennent les sacrifices qui ont été faits en leur nom. C'est une expérience émotive pour plusieurs et une expérience qu'ils n'oublieront pas de si tôt.

Un sujet sur lequel le comité s'est aussi penché est la possibilité de participants payants dans le pèlerinage. L'expérience et la connaissance que les anciens combattants transmettent aux pèlerins est inestimable. Cependant, le nombre d'anciens combattants qui participent a décliné au cours des récentes années. Pour des raisons de santé, les participants payants dans les pèlerinages futurs seront encouragés de se faire accompagner par quelqu'un en cas où ils deviendraient malades ou aient besoin de soins

médicaux. Ils seront aussi avisés que le programme continuera même s'ils doivent recevoir des soins médicaux; de rejoindre le pèlerinage ou retourner au Canada deviendra alors leur responsabilité personnelle. Quoiqu'il soit à espérer que ceci ne détournera pas les anciens combattants ou autres participants payants de participer dans le pèlerinage, la Légion ne peut pas fournir du personnel pour soins médicaux durant le pèlerinage. La même politique s'appliquera à tous les pèlerins.

La Médaille d'Excellence de Cadet

Le Programme de La Médaille d'Excellence de Cadet continue de bien fonctionner. Des statistiques récentes indiquent que plus de 600 médailles ont été décernées chaque année par l'entremise des directions provinciales.

La Compétition d'Adresse au Tir de Cadet

La Légion continue d'appuyer la Compétition annuelle d'Adresse au Tir de Cadet. Les mires et les stands fournis à chaque équipe gagnante dans les catégories de petit calibre et de fusil à air est une récompense populaire et fournissent aux équipes de l'équipement dont elles ont besoin.

Bourses d'Études

En 2001 et 2002 la Direction nationale a accordé des fonds de bourses d'études d'une valeur de 16,000 \$ à sept directions provinciales qui avaient besoin de cette aide. Les directions de la Colombie Britannique/Yukon, l'Alberta/Territoires du Nord Ouest et l'Ontario financent un programme de bourses de leurs propres ressources.

Concours Littéraires et d'Affiches

Les concours Littéraires et d'Affiches continuent d'être bien accueillis par la jeunesse du Canada. Chaque année, les gagnants au niveau senior représentent la jeunesse du Canada à la cérémonie nationale du jour du Souvenir, à Ottawa. Les statistiques indiquent maintenant que plus de 65,000 étudiants participent chaque année dans ces concours.

Résolutions du congrès de 2002

Le comité a examiné un total de 10 résolutions en préparation pour le congrès. Les résolutions seront traitées plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Budget

Pour votre information, une copie du budget du comité de Leadership, Développement et Jeunesse, pour la période de 2002 à 2004, fera suite à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité en ce moment; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Conclusion

Votre comité du Leadership, Développement et Jeunesse a connu deux années très occupées. L'objectif principal du comité a été le besoin de créer un programme de formation pour les officiers élus. Quoique ce

programme n'ait pas été approuvé, cette démarche a démontré le besoin pour cette activité, et il est à espérer que ceci demeurera un objectif pour un avenir prévisible.

Le comité continue de gérer et de surveiller les différents programmes en vertu de son mandat. Ces programmes fonctionnent bien et ont été bien accueillis à travers le Canada. Les filiales de Légion méritent d'être félicitées pour leurs efforts à l'appui des programmes de cadets et de jeunes dans leurs communautés où ces programmes font la différence et obtiennent de la reconnaissance envers la Légion. Les concours littéraires et de poésie pour affiches sont un programme majeur avec lequel nous pouvons promouvoir et perpétuer la Tradition du Souvenir au sein de notre jeunesse tout en leur fournissant un véhicule artistique pour exprimer leur gratitude à l'égard de nos anciens combattants.

Le comité veut continuer le succès réalisé au cours des deux dernières années, étendre les programmes existants, par l'entremise d'une plus grande participation, et vous servir à l'avenir.

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
DIRECTION NATIONALE**

COMITÉ DU LEADERSHIP, DEVELOPPEMENT ET JEUNESSE

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>			
	2000	2001	2002	2003	2004
Voyages	14,300	13,130	21,000	21,000	21,000
Per Diem	8,492	9,155	10,000	10,000	10,000
Téléphone & Fax	283	367	300	300	300
Taux postaux, impression et papeterie	186	1,005	400	400	400
Site Web	-	-	2,500	2,500	2,500
Traduction	294	154	200	200	200
Manuel du Protocole	3,919	-	3,000	-	-
Brochure de jeunes	-	<u>7,975</u>	-	-	-
TOTAL PARTIEL	27,474	31,786	37,400	34,400	34,400
<u>PROGRAMMES</u>					
Récompense d'adresse					
De tir- cadet	900	500	1,000	1,000	1,000
Pèlerinage	35,000	47,248	40,000	40,000	40,000
Récompense de Camaraderie	<u>3,300</u>	<u>2,584</u>	<u>2,500</u>	<u>2,500</u>	<u>2,500</u>
TOTAL	<u>66,674</u>	<u>82,118</u>	<u>80,900</u>	<u>77,900</u>	<u>77,900</u>

RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA DIRECTION NATIONALE

	W. Edmond	-		Président	
	P. Varga	-		Vice-Présidente	
	B. Alcorn	-		Membre	
	G. Moore	-		Membre	
G. Vowles	-	C.B./Yukon	H. Shevalier	-	Alberta/TNO.
B. Burns	-	Sask.	B. Wilson	-	Manitoba/NOO.
H. Campbell	-	Ontario	I. Robertson	-	Québec
H. Harper	-	N.B.	S. Wessel	-	N.É./Nunavut
C. Phillips	-	Î.P.É.	J. O'Grady	-	T.N./Lab.
R. Butt	-	Secrétaire	M. Steers	-	Secrétaire/A

Introduction

Le comité des Relations Publiques (RP) en entier, de la Direction nationale s'est réuni à deux reprises depuis le congrès de 2000. Ce rapport récapitule les activités du comité au cours de cette période et introduit notre plan et notre budget pour les deux prochaines années. Les deux dernières années ont été des années d'activité extrême, avec des plans développés et mis en place à l'appui de nombreux comités, directions provinciales et filiales.

Généralités

Le programme de Relations Publiques (RP) de la Légion est mené sur un cycle de deux ans durant lesquels les plans budgetés et acceptés par le congrès national forment la base de notre travail jusqu'au prochain congrès. Je suis heureux de vous aviser que ce comité a atteint les objectifs établis en 2000 en dedans des budgets affectés. Notre plan pour les deux prochaines années est de continuer les activités prouvées dans les plans antérieurs tout en développant de nouvelles activités qui devraient continuer de rendre nos efforts en marge de RP plus efficaces.

Rapport de Projets

Les projets suivants ont été complétés durant les deux dernières années:

- a. **Préparation et distribution d'un manuel combiné de Relations et Allocutions publiques** - Le manuel fut complété et des copies expédiées à chaque filiale et direction provinciale. Le manuel a été conçu pour aider les filiales et les membres à tous les niveaux dans l'exécution de plans de RP efficaces et de les préparer à se prononcer sur la Légion de façon efficace et professionnelle.
- b. **Préparation et distribution de notes pour allocutions et trousse d'information pour exposés**- Les trousse, format poche, de notes pour allocutions ont été mises à jour et expédiées aux directions provinciales et filiales comme référence rapide pour les individus appelés à se prononcer officiellement ou non officiellement sur la Légion.

- c. **Site WEB efficace** - Durant la période de ce rapport, le contenu du site WEB de la Légion a encore augmenté à cause des demandes pour plus d'information sur la ligne. Depuis le dernier congrès, nous avons accueilli plus de 300,000 visiteurs sur notre site WEB; ce qui a donné lieu à plus de 6,000 demandes d'information, par l'entremise de notre capacité automatique de courrier électronique ("E-Mail"). Le nouveau site, introduit en décembre 2001, continue d'être mis à jour avec de nouveaux renseignements ajoutés chaque mois. Bientôt ceci comprendra un accès aux manuels dans un format de lecture seulement ainsi que formulaires que vous pourrez télécharger et éventuellement soumettre électroniquement. Nous avons développé un protocole national et aidé les directions provinciales à développer leurs propres sites. Nous avons eu quelques commentaires négatifs sur le site, et en utilisant les commentaires reçus, nous mettons maintenant sur pied un plan visant à l'utiliser comme centre de communications en organisant un système de courrier électronique ("E-Mail") de la Légion pour communications internes.
- d. **Sondage de Filiale** - Un sondage de filiale fut mené en septembre 2001, et 27 pour cent de nos filiales ont répondu, avec des données suffisantes pour bâtir un profil raisonnable de la Légion, lequel forme la base de nos produits d'information externes et internes. Le sondage biennal a encore incorporé des questions additionnelles pour trois directions provinciales et les données complétées leur ont permis de créer leurs propres profils. Nous avons l'intention de continuer ces sondages une fois tous les deux ans.
- e. **Analyse des Nouvelles** - Grâce à notre capacité de surveiller, dans les médias, les articles qui se rapportent à la Légion, nous avons été en mesure de percevoir le fait que nous obtenons la couverture positive que nous méritons. Il y a eu une très bonne couverture de nos activités dans le cadre de notre anniversaire aux niveaux local et national. Aussi, nous avons pu surveiller des articles que nous avons placés avec l'objectif de cristalliser et même de changer l'opinion publique sur des questions importantes pour l'organisation.
- f. **Formation** - Le comité, encore une fois, a offert des séances de formation aux directions provinciales sur la sensibilisation des médias et les RP en rapport à nos filiales. Plusieurs directions provinciales ont profité de cette formation et les rapports sur son efficacité et valeur étaient très bons. La formation est très flexible en ce qui a trait aux dates préférées et peut être organisée par l'entremise de la Direction nationale pour des groupes de n'importe quel nombre ou intérêt, à partir des officiers de RP dans un groupe de filiales jusqu'aux groupes importants d'exécutifs. Dans un effort visant à minimiser nos dépenses, nous avons réduit les fonds alloués pour voyages et per diem pour les entraîneurs; ceux qui désirent recevoir la formation devront payer une partie des coûts associés.
- g. **Appui à d'Autres Comités et Programmes** - Les fonctions d'appui majeur suivantes ont été complétées au cours de la période du rapport:
- i. **Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion** - Un spécialiste en RP assiste, sur place, à chaque compétition pour s'occuper des médias locaux et fournir des renseignements aux médias à l'échelle nationale. Les résultats étaient disponibles sur Internet et appuyés plus tard par des photos et bas de vignettes, entreposés électroniquement.
- ii. **Vague de 2 Minutes de Silence** - Cette campagne hautement visible a été appuyée par la Direction nationale qui a fourni du matériel pour aider avec la promotion. Grâce aux efforts

des filiales, nos objectifs ont été atteints.

- iii. **75ième Anniversaire** - Le comité des RP a travaillé étroitement avec ce comité en fournissant des conseils et l'appui dont ils avaient besoin pour atteindre leurs objectifs.
- iv. **Annonces de Service public - Radio et Télévision** - Nous avons continué notre programme de production d'annonces de service public durant les deux années précédentes et avons produit deux groupes d'annonces qui ont été expédiées à plus de 600 stations à travers le pays. Les annonces étaient accompagnées d'une requête pour du temps gratuit sur les ondes. Les annonces ont traité d'adhésion dans la Légion, nos programmes pour les jeunes et services offerts à nos anciens combattants ainsi que la Vague de 2 Minutes de Silence. Nous avons continué nos productions pour télévision à l'appui de la Campagne du Coquelicot, la Vague de 2 Minutes de Silence et l'adhésion. Toutes les productions pour radio et télévision ont été faites dans nos bureaux pour un quart de ce que ceci aurait coûté à l'extérieur et nous ont rapporté plus de 3.2 \$ millions en temps gratuit sur les ondes pour moins de 30,000 \$, depuis le dernier congrès.
- h. **Parrainage** - Nous avons continué notre rôle de parrain à l'appui de nos Forces armées et Forces policières déployées en dehors du Canada, dans des missions internationales. Notre appui des spectacles pour divertir nos troupes n'a pas été seulement bien accueilli et apprécié par les troupes, mais a contribué de façon significative à leur bien-être et morale. Les membres du sous-comité exécutif s'en sont rendus compte lorsqu'ils ont visité les troupes, aux frais des Forces canadiennes, à Érythrée et en Bosnie. Notre appui du programme national de sports des Forces canadiennes a été également reconnu et nous avons aussi continué notre participation dans l'opération militaire "Père Noël", et même satisfait une demande additionnelle l'an passé sans avoir à demander des fonds additionnels. Chaque militaire déployé a reçu comme cadeau de la Légion une chope à café du 75ième anniversaire pour le Jour de Noël 2000 ainsi qu'une bouteille à eau de la Légion et un porte-clefs en plastique pour le Jour de Noël 2001. Par l'entremise de ces programmes, nos troupes sont conscientes que la Légion s'intéresse. Quoique plusieurs militaires soient déjà membres, plusieurs se sont enrôlés parce qu'ils savent que nous sommes intéressés.
- i. **Comité des Relations Publiques** - Un rapport soumis au comité sur le besoin actuel d'un comité en entier des RP à la Direction nationale, et basé sur notre désir de contenir nos coûts, indiquait n'y avait pas de besoin pour le comité tel qu'il était et que les décisions se rapportant aux RP, à la Direction nationale, devraient relever de la compétence du sous-comité exécutif et être basées sur de l'avis professionnel qui serait examiné par un petit comité permanent et ensuite soumis au sous-comité exécutif. Le raisonnement était qu'une séance de formation pour les représentants de directions provinciales à chaque deux ans, combinée avec des séances de formation, sur place, pour les exécutifs provinciaux, des exposés aux comités de la Direction nationale et une distribution efficace d'information et de matériaux seraient aussi, si non, plus efficaces que ce qui est fait maintenant. La majorité des membres du comité n'ont pas accepté les recommandations proposées et ont voté en faveur de maintenir le statu quo.

Plan - 2002 à 2004

Bien que nous ayons atteint ces objectifs, nous avons planifié en même temps pour les deux prochaines années. Tel qu'indiqué plus tôt, c'est notre intention de continuer ce qui a été couronné de succès. Ainsi, la base de notre plan pour les deux prochaines années reflète le passé et comprend les projets présents et nouveaux:

- a. **Appui aux Comités** - Le comité continuera d'appuyer les initiatives des autres comités de la Direction nécessaire, tel que requis. Ceci comprend le développement de plans et la production de produits tels que les annonces de service public pour la radio et télévision et de la documentation pour l'Adhésion, le Souvenir et le Coquelicot et les Services aux anciens combattants.
- b. **Appui aux Directions Provinciales et Filiales** - Le comité examinera et mettra à jour ses produits courants afin de s'assurer qu'ils sont opportuns et efficaces. La provision de matériel pour allocutions durant des activités spéciales continuera de même que celle de notes pour allocutions; cependant, ces articles seront distribués dans un format plus économique. Dans un effort qui vise à standardiser nos visuels à travers la Légion, les annonces, pour la presse écrite, prêtes pour impression pour programmes de filiales, seront mises à jour et distribuées avec un nouveau logo et l'image de la Légion, prêts pour impression. Nous allons nous assurer que le matériel est disponible plus facilement dans un format électronique afin de satisfaire les nouveaux besoins des médias et des industries d'impression. Nous continuerons de fournir des ressources pour la formation, tel que demandé par les directions, sur une base de partage des coûts et nous continuerons d'aider les directions provinciales avec leurs initiatives se rapportant à Internet.
- c. **Recherche** - Afin de s'assurer que nous avons un profil exact de nous mêmes à présenter au public, nous continuerons les sondages de filiale chaque deux ans et aiderons les directions provinciales à rassembler l'information dont elles ont besoin. Afin de s'assurer que nous sommes conscients de la façon avec laquelle le public nous voit, nous mènerons des sondages généraux, tel que nécessaire, pour surveiller tout changement dans la perception du public à notre égard. Nous continuerons aussi notre analyse des médias, mais à un coût moindre et sur place pour découvrir ce que le public canadien lit et entend à notre sujet et identifier les questions qui nous intéressent. Nous introduirons un nouvel outil de recherche; il s'agit d'un sondage des membres de la Légion, choisis au hasard afin de vérifier leurs opinions sur les questions et problèmes se rapportant à la Légion. Nous sommes de l'opinion que ceci nous fournira une meilleure base, à partir de laquelle nous pourrions concevoir des plans et solutions pour ceux-ci.
- d. **Communication interne** - Le comité a l'intention d'examiner son site Internet de façon régulière pour s'assurer que de l'information opportune est fournie, et que nous réagissons aux demandes des membres, filiales, directions provinciales et du grand public. Lorsqu'il sera possible de le faire, nous allons améliorer le site et le rendre plus utile. Une innovation d'ordre majeur qui sera introduite au cours des deux prochaines années sera la mise en place d'un système de courrier électronique ("E-Mail"), basé sur Internet. Nous l'appelons "E-Legion". Notre plan à court terme est de rassembler un nombre aussi élevé que possible d'adresses de courrier électronique ("E-Mail") pour les filiales et de communiquer avec celles-ci électroniquement. Notre objectif à long terme est d'établir, sur notre site WEB, une boîte postale de courrier électronique pour chaque filiale et, en fin de compte, chaque officiel supérieur à tous les niveaux de la Légion. Ceci, Camarades, est la voie de l'avenir, et nous devons dépenser une certaine somme d'argent pour l'établir, la maintenir et l'améliorer. Afin d'économiser, nous arrêtons maintenant la production et distribution du journal Reveille. Les communications avec les filiales seront exécutées par courrier régulier ou

électronique dépendant de ce qui vous est disponible. Le plus rapidement qu'une filiale se munie une adresse de courrier électronique ("E-Mail"), à son local ou à la résidence d'un membre, le plus rapidement nous économiserons.

- e. **Communication externe** - Le comité utilisera chaque occasion possible pour éduquer le grand public et des auditoires spécifiques sur nos buts et objets, programmes et projets par le biais d'un programme de conférenciers, l'utilisation des médias appropriés, lorsque nécessaire, et la provision continue d'information opportune et précise sur la Légion, lorsque requise. Nous continuerons de surveiller les médias afin d'identifier de nouvelles questions qui nous intéressent tout en prenant soin de celles avec lesquelles nous sommes déjà impliqués.

- f. **Parrainage** - La nature de notre appui des membres des Forces canadiennes fut examiné durant notre planification. Avant la formation de notre plan, nous avons reçu une proposition provisoire de l'Agence d'Appui au Personnel des Forces canadiennes indiquant qu'elle recherchait des programmes de parrainage de 100,000 \$ ou plus. Ceci nous a mené à croire que nous deviendrions des joueurs très mineurs dans ce domaine car, en effet, ce genre de financement ne serait pas disponible. J'ai demandé la tenue d'une réunion avec l'Agence pour discuter notre programme courant en raison de la proposition provisoire. Durant la réunion, tenue en septembre, j'ai appris que la Légion n'était pas seulement appréciée comme un parrain principal et à long terme pour les visites par des groupes d'artistes, sports et l'opération "Père Noël", mais que les militaires désiraient conserver ce rapport le plus longtemps possible parce que nous faisons partie de la famille étendue. Basé sur ces discussions, une proposition, transmise à la Légion demandait la somme de 75,000 \$ par année d'appui de nos troupes. La Légion continuerait de parrainer les visites d'artistes, championnats de sports et l'Opération "Père Noël". En retour, la Légion recevrait une plus grande couverture à toutes les activités parrainées. Ceci signifie une augmentation de 33,000 \$ sur ce que nous avons dépensé dans le passé. Il est à noter ici que d'autres parrains ont été sollicités pour beaucoup plus d'argent pour parrainages d'activités individuelles. Nous sommes le seul groupe auquel on a offert l'occasion de continuer à participer dans ces programmes pour ce montant d'argent. L'Agence d'Appui a été très claire à ce sujet. La Légion est importante pour les militaires de plusieurs façons; cependant, ceci est un autre moyen d'accroître la visibilité que nous avons développée à date. De l'appui au morale des Forces canadiennes est quelque chose avec laquelle la Légion est impliquée depuis longtemps. Nous avons négligé cet aspect pendant quelques années, mais on avait besoin de nous et nous sommes retournés dans ce genre de programme. C'est un programme qui est couvert dans nos buts et objets et dans lequel nous devrions participer.

- g. **Budget** - Pour votre information une copie du budget du comité des Relations Publiques pour la période de 2002 à 2004 fait suite à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité en ce moment; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Conclusion

Le comité des Relations Publiques a travaillé fort au cours des deux dernières années afin d'atteindre les objectifs que vous avez établis. Les produits ont été distribués et le public en connaît davantage sur nous grâce aux efforts des filiales et directions que nous appuyons. Ensemble, au cours des deux dernières années, nous sommes de l'opinion que nous avons obtenu plus de 8.5 \$ millions en valeur publicitaire.

Ceci est une excellente rentabilité sur notre petit investissement et nous pouvons tous en être fiers. Cependant, nous ne devons pas perdre ce qui nous a pris du temps à établir. Nous devons continuer de maintenir notre position dans la communauté et la nation. En terminant, je désire profiter de l'occasion pour remercier les membres de mon comité pour leur dévouement et engagement. Leurs accomplissements prouvent ce fait, mais auraient été impossible sans le travail que vous accomplissez dans votre communauté. Je vous remercie alors que nous débutons un nouveau siècle d'accomplissements par l'entremise de communications efficaces.

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
RELATIONS PUBLIQUES**

	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>BUDGET</u>		
	2000	2001	2002	2003	2004
<u>DÉPENSES DIRECTES</u>					
Voyages	9,746	11,380	18,000	18,000	18,000
Per Diem	11,380	9,682	11,000	11,000	11,000
Impression, Papeterie	1,367	880	2,000	2,200	2,400
Téléphone	371	561	500	500	500
Tarifs postaux	667	4,041	2,500	2,500	2,500
Traduction et correction	4,718	1,673	4,000	4,000	4,000
Divers	<u>967</u>	<u>1,150</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL PARTIEL	29,216	29,367	38,000	38,200	38,400
<u>SECTION DE RP</u>					
<u>Interne</u>					
Internet de la Légion	9,592	4,876	45,000	28,000	28,000
Documents d'Information	-	-	5,000	5,000	5,000
Conférenciers	12,941	-	5,000	5,000	5,000
Affiches/ brochures	-	-	10,000	10,000	10,000
Recherche	4,381	-	5,000	10,000	5,000
Manuels	<u>1,932</u>	<u>2,756</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>
TOTAL PARTIEL	28,846	7,632	71,000	59,000	54,000
<u>Externe</u>					
Surveillance des Medias	9,469	7,062	10,000	10,000	10,500
Distribution aux Medias	3,702	3,855	5,000	5,000	5,000
Formation /Liaison					
- Per Diem	2,223	3,061	2,000	2,000	2,000
- Voyages	1,568	3,291	3,000	3,000	3,000
ASPs	7,179	27,264	12,000	12,000	12,000
Publicité	7,153	10,443	15,000	15,000	15,000
Parrainage - Programme					
de morale, FCs	32,918	32,151	65,000	65,000	65,000
-Op. Père - Noël	8,137	16,285	10,000	10,000	10,000
-Nijmegen/Facultatif	-	-	5,000	-	-
Autres	10,000	-	-	-	-
Identité	3,478	12,517	10,000	-	-
Recherche	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>12,000</u>	<u>12,000</u>	<u>12,000</u>
TOTAL PARTIEL	85,827	115,929	149,000	134,000	134,500
TOTAL	<u>143,889</u>	<u>152,928</u>	<u>258,000</u>	<u>231,200</u>	<u>226,900</u>
<u>DÉPENSES ASSOCIÉES - Admin</u> (ne sont pas partie du budget des RP)					
Réveille		<u>36,977</u>	<u>26,425</u>		

RAPPORT DU COMITÉ DES SPORTS DE LA DIRECTION NATIONALE

	M. Burdett	-	Présidente		
	J. Davis	-	Vice-Président		
	L. Washburn	-	Membre		
	E. Kish	-	Membre		
B. Alcorn	-	C.B./Yukon	R. Greenlees	-	Québec
D. Orr	-	Alberta/TNO.	C. Roberts	-	N.B.
F. Simpson	-	Sask.	F. Mombourchette	-	N.É/Nunavut
R. Oakley	-	Manitoba/NOO.	J. MacEachern	-	Î.P.É
D. Paterson	-	Ontario	J.T. Kennedy	-	T.N./Lab.
K. Mackarous-		Secrétaire	B. Aguinaga	-	Secrétaire/A

Championnats nationaux de Sports 2001

Toutes les directions ont participé dans les championnats de curling, cribbage et fléchettes. Ce qui suit est une brève récapitulation:

Filiale d'Accueil, Curling régulier - Filiale #005, Summerside, direction provinciale de l'Î.-P.-É.

Première Place

Filiale #044, Rouleau
Direction de la Saskatchewan

Deuxième Place

Filiale #010, Sherbrooke
Direction du Québec

Filiale d'Accueil, Curling pour Aînés - Filiale #035, Stephenville, direction provinciale de TN/Lab.

Première Place

Filiale # 001, Régina
Direction de la Saskatchewan

Deuxième Place

Filiale 262, Elmvale
Direction de l'Ontario

Filiale d'Accueil, Cribbage - Filiale #098, Kingston, Direction de la Nouvelle-Écosse/Nunavut

Première Place

Équipe: Filiale #265, Aldergrove
Direction de la C.-B./Yuk.

Deuxième Place

Filiale #150, Strathcona
Direction de l'Alberta/TNO.

Doubles: Filiale #054, Buckingham
Direction du Québec

Filiale #019, The Pas
Direction du Manitoba/NOO.

Simples: Filiale #150, Strathcona
Direction de l'Alta./TNO.

Filiale #053, Jervis Bay
Direction du N.-B.

Filiale d'Accueil, Fléchettes - Filiale #006, Moncton, direction du Nouveau-Brunswick.

Première Place

Deuxième Place

Équipe: Filiale #099, Belleville
Direction de l'Ontario

Filiale #093, Oromocto
Direction du N.B.

Doubles: Filiale #058,
Kennebecasis
Direction du N.B.

Filiale #212, LaSalle
Direction du Québec

Simple: Filiale #229, Elora
Direction de l'Ontario

Filiale #021, Langley
Direction de la C.B./Yuk.

Championnats nationaux de Sports pour Membres 2002

Ce qui suit est une brève récapitulation des championnats de curling régulier et pour aînés de 2002:

Filiale d'Accueil, Curling régulier - Filiale #115, Hudson, direction du Québec

Première Place

Deuxième Place

Filiale #010, Sherbrooke
Direction du Québec

Filiale #001, Middleton
Direction de la N.É./Nun.

Filiale d'Accueil, Curling pour aînés - Filiale #176, Forest, direction de l'Ontario

Première Place

Deuxième Place

Filiale #096, Merrit
Direction de la C.B./Yukon

Filiale 262, Elmvale
Direction de l'Ontario

Filiale d'Accueil, Cribbage - Filiale 251, Laval, direction du Québec

Première place

Deuxième Place

Équipe - Filiale 049, Arrowsmith
Direction de la C.B./Yukon

Filiale 011, Channel
Direction de T.N./Lab.

Doubles - Filiale 107, Chase
Direction de la C.B./Yukon

Filiale 365, Coleville
Direction de la Sask.

Simple - Filiale 150, Strathcona
Direction de l'Alta./TNO.ford

Filiale 070, North Battle-
Direction de la Sask.

Filiale d'Accueil, Fléchettes - Filiale 004, Winnipeg, direction du Manitoba/NOO.

Première Place

Deuxième Place

Équipe - Filiale 011, Channel
Direction de T.N./Lab.

Filiale 093, Oromocto
Direction du N.B.

Doubles - Filiale 154, Ogden
Direction de l'Alta./TNO.

Filiale 011, Channel
Direction de T.N./Lab.

Simples - Filiale 021, Langley
Direction de la C.B./Yukon

Filiale 229, Elora
Direction de l'Ontario

Championnats nationaux de Sports pour Membres 2003

- a. Dates des Activités - Les championnats nationaux seront tenus dans la Région Ouest (directions de la C.B./Yukon, Alberta/TNO., et de la Saskatchewan) comme suit:

Curling régulier - Filiale d'Ogden, #154, Calgary, direction de l' Alberta/TNO., du 22 au 29 mars;

Curling pour Aînés - Filiale d'Ogden, #154, Calgary, direction de l'Alberta/TNO., 22 au 29 mars;

Cribbage - Filiale d'Abbotsford, #015, direction de la C.B./Yukon, 25 au 28 avril; et

Fléchettes - Filiale de Nutana #362, Saskatoon, direction de la Saskatchewan, 16 au 19 mai.

La filiale d'Ogden possède la capacité d'accueillir les deux championnats de curling régulier et de curling pour aînés en même temps. Elle possède ses propres huit surfaces, et il se trouve trois hôtels en dedans de 5 kilomètres de la filiale qui puissent héberger tous les participants. On doit souligner que cet accueil simultané n'établira pas un précédent pour les activités de curling à l'avenir.

Réduction et Endiguement des Coûts

Dans un effort visant à réduire tous les budgets et toutes les dépenses, le Comité des Sports de concert avec les autres comités de la Direction nationale ont été dirigés par le Conseil exécutif national de rechercher des moyens pour réduire et contenir les coûts associés avec le Programme de Sports. Afin de réaliser ceci, il fut nécessaire de prendre en considération une réduction dans les frais de voyages par avion. Lors de la réunion du Conseil exécutif national de février 2002, la recommandation de réduire de 50 pour cent la subvention, par la Direction nationale, de quatre billets d'avion, à des billets d'avion les moins dispendieux possibles et disponibles, fut adoptée. En plus, des honoraires d'administration de 1000 \$ par membre pour les activités sportives seront alloués à chaque direction provinciale. Ce changement entrera en vigueur en 2003 et est appuyé totalement par le Comité des Sports en entier.

Programme de Membre à Titre Personnel (Militaire)

Les militaires dans le Programme de Membre à Titre Personnel qui transfèrent leur adhésion de la filiale nationale (#015) à une filiale active de leur choix désirent jouer dans les sports de filiale mais se soucient que le règlement en rapport aux transferts s'appliquera. D'imposer cette pénalité ruinerait l'objectif qui est d'encourager les militaires à se joindre à la Légion.

Les règlements sur les transferts, tels que spécifiés dans le Guide des Sports ne s'appliquent pas aux Membres à Titre Personnel (Militaires) lorsqu'ils deviennent membres de leur première filiale de la Légion après avoir appartenu à la filiale nationale #015.

Statuts Généraux, Sections 101(3) et 1203(4)

Dans le but de clarifier la section 1203(4) des statuts généraux, celle-ci a été modifiée pour lire comme suit: "Un membre en arrérages en date du 31 janvier de cette année n'est pas en règle à n'importe quelles fins. Une fois que les cotisations annuelles ont été payées, le membre est considéré être "en règle" (L'information en parenthèses, incluant la participation dans les activités sportives" doit être annulée de cette section.)

Guide des Sports, Édition de 2001

L'édition de 2001 du Guide des Sports a été imprimée et distribuée à toutes les filiales en février 2001. Des copies, en anglais et en français peuvent être achetées du Département des Approvisionnements, de la Direction nationale, au coût de 3.00 \$ chaque.

Programme national d'Athlétisme de la Légion - Politique sur l'Abus et le Harcèlement

Le Comité des Sports a développé une politique sur l'Abus et le Harcèlement pour mettre en pratique aux Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion. Notre responsabilité envers la sécurité et le soin des athlètes débute au moment où nous choisissons nos bénévoles et notre façon de les choisir. Tout individu dans une position de responsabilité sera sujet à une politique d'examen de plusieurs étapes, laquelle comprend une vérification sécuritaire obligatoire (par la police) afin de s'assurer que cet individu n'a pas de record judiciaire.

Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion

- a. **2000:** Les Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion ont eu lieu du 10 au 17 août à Calgary, Alberta. La température était ensoleillée et chaude et tout le monde a aimé l'activité. L'assistance totale était de 392 individus: 328 athlètes, 36 chaperons, 26 entraîneurs représentant les 10 directions provinciales, plus deux chaperons-chefs. Six nouveaux records de compétition furent établis, dont quatre dans les concours, un sur la piste et dans le heptathlon pour garçons. Le coût total des championnats s'est chiffré à 297,000 \$ avant la déduction de la portion provinciale de 82,500 \$. Nous avons été fortunés d'avoir la participation de deux anciens athlètes de la Légion, Michael Smith, un décathlonien de renommée internationale qui avait participé dans les championnats de la Légion à six reprises et Diane Jones Konihowski, une athlète d'heptathlon avec trois expériences dans les championnats de la Légion.
- b. **2001:** Les Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion ont eu lieu du 9 au 16 août à Sherbrooke, Québec. La température était très chaude et ensoleillée toute la semaine, et

tout le monde a aimé l'activité. L'assistance totale était de 382 individus: 321 athlètes, 34 chaperons, 25 entraîneurs, représentant les dix directions provinciales, plus deux chaperons-chefs. Deux athlètes ont été retournés chez eux pour avoir violé les règlements et un athlète retourna chez lui à cause de circonstances médicales. Sept nouveaux records de compétition furent établis dont six dans les concours et un sur la piste. Un record de piste de longue date, 1983, fut égalé. Le coût total des championnats de 2001 étaient de 306,593 \$, et la portion de direction provinciale se chiffrait à 71,228 \$.

- c. **2002:** Quoique qu'elle ait été la ville officielle d'accueil pour 2001, Sherbrooke désirait aussi accueillir les championnats de 2002. L'année 2002 marque le 200^{ième} anniversaire de la Ville de Sherbrooke. Les dates sont du 15 au 22 août, et la Lieutenante gouverneure du Québec a déjà confirmé sa participation. À date un athlète à haut profil a aussi confirmé sa participation.

Les championnats mondiaux des jeunes (CMJ), une activité internationale pour athlètes âgés de 17 et moins a lieu chaque deux ans, durant les années impaires. L'activité de 2003 aura lieu à Sherbrooke. Jean-Guy Ouellette est le nouveau président du Conseil d'Athlétisme Canada (le poste le plus élevé dans l'organisation pour bénévoles) et un averse supporteur du Programme d'Athlétisme de la Légion. Il examine en ce moment la possibilité qu'Athlétisme Canada pourra identifier un certain nombre d'athlètes qui seraient qualifiés pour les jeux mondiaux des jeunes, basé sur leur performance et un critère de sélection obtenu aux championnats nationaux de la Légion. Il est à espérer que les championnats nationaux de la Légion durant l'année qui précède les jeux mondiaux deviendra la rencontre normale de sélection pour cette activité internationale.

Le Comité local des Préparatifs (CLP) pour les jeux mondiaux des jeunes sera en place à Sherbrooke cet été et organisera les arrivées et départs à l'aéroport pour notre groupe en plus de mener des compétitions d'une durée de deux jours comme un test pour l'année suivante.

Lors de nombreux championnats nationaux de la Légion quelques incohérences se sont produites durant les deux jours de compétition. Un objectif de la Légion est de préparer les athlètes pour les compétitions aux niveaux junior, senior, national et international en coordonnant et menant certains aspects spécifiques de l'activité alors que ceux-ci sont coordonnées aux niveaux supérieurs. Le Camarade LeRoy Washburn est membre du Comité des Sports en qualité d'expert en athlétisme et il est un officiel certifié au niveau 5. Avec son expérience internationale et sa participation dans l'athlétisme, il est au courant des besoins pour mener une compétition qui sera couronnée de succès. Le Camarade Washburn a été nommé coordinateur technique de la Légion, responsable pour les compétitions d'une durée de deux jours et les cliniques.

- d. **2003:** La direction de l'Ontario et la Ville de Kitchener/Waterloo ont été acceptées pour accueillir les championnats nationaux de 2003 (utilisant le campus de l'Université de Waterloo). Le Comité local des Préparatifs (CLP) a déjà tenu des réunions et est prêt à organiser des championnats qui seront couronnés de succès. La Direction nationale invitera le président du CLP aux jeux de 2002 et plusieurs autres membres du CLP assisteront à leurs propres frais.
- e. **2004 et 2005:** Les directions de la C.B/Yukon et de l'Alberta/TNO. ont été approuvées

pour accueillir les championnats nationaux de 2004 et 2005 respectivement. L'université d'accueil pour la direction de la C.B./Yukon sera l'Université Simon Fraser, de Vancouver. La direction de l'Alberta/TNO. utilisera les nouvelles facilités des championnats nationaux mondiaux de 2001, tenus à Edmonton.

Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion - Traduction en français

La traduction des "Legion National Track and Field Championships" était "Les championnats nationaux de piste et pelouse de la Légion"; cependant, nous avons été avisés que cette terminologie n'était plus courante. Parce que la traduction française la plus courante de "piste et pelouse", utilisée aux niveaux national et international est "Athlétisme", nous avons changé le titre à: "Les Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion".

Parrainage

La question d'obtenir des parrains nationaux pour le Programme des Championnats nationaux d'Athlétisme de la Légion est un point important pour le comité. Ceci n'est pas seulement en vue de compenser pour les coûts d'opération, mais aussi pour obtenir une certaine couverture médiatique nationale pour un projet qui en vaut vraiment la peine.

Appui financier pour les Championnats d'Athlétisme de la Légion

Une demande fut transmise à Denis Coderre, Secrétaire d'état aux sports amateurs, demandant que le Programme d'Athlétisme de la Légion soit pris en considération pour des subventions de la part du Gouvernement fédéral. Suite aux discussions entre M. Coderre et Camarade Burdett lors des championnats d'athlétisme mondiaux à Edmonton en août, une réponse initiale et positive a été reçue du bureau de M. Coderre indiquant que notre programme était présentement examiné. À cause du remaniement du conseil des ministres, notre demande a été retransmise à Paul DeVillers, le nouveau Secrétaire d'état aux sports amateurs. Il est prévu que d'autres discussions avec des officiels supérieurs du nouveau ministre se auront lieu dans un avenir rapproché.

Résolutions du congrès national

Le comité des sports a considéré quatre résolutions dont une fut concourue et trois non concourues. Une résolution fut organisée par le Comité des Sports, de la Direction nationale, sur le décernement d'une récompense au 5ième joueur sur une équipe gagnante dans le championnat national de curling.

Budget du Comité - 2002, 2003 et 2004

Pour votre information, une copie des budgets pour le curling régulier, curling pour aînés, cribbage, fléchettes, athlétisme et le comité lui-même, pour la période de 2002 à 2004 fait suite à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité en ce moment; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Conclusion

J'aimerais remercier les membres du comité pour leur enthousiasme et appui au cours des deux dernières

années.

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES SPORTS**

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>			
	2000	2001	2002	2003	2004
<u>COMITÉ</u>					
Voyages	17,681	15,480	26,000	26,000	26,000
Per Diem	12,005	12,646	12,000	12,000	12,000
A et CLP - Calgary	1,101	-	-	-	-
- Sherbrooke	-	3,113	10,000	-	-
- Kitchener	-	-	-	3,000	-
- Edmonton	-	-	-	-	6,000
- Divers	-	18	-	-	-
Impression et Papeterie	316	4,483	1,000	1,000	1,000
Téléphone & Fax	727	555	800	800	800
Tarifs postaux	-	718	200	200	200
Épingles pour compétiteurs	-	6,438	-	-	-
Traduction	<u>1,701</u>	<u>854</u>	<u>800</u>	<u>800</u>	<u>800</u>
Total, Comité	<u>33,531</u>	<u>44,305</u>	<u>50,800</u>	<u>43,800</u>	<u>46,800</u>
<u>CURLING RÉGULIER</u>					
	Nipawin	Summerside	Hudson	Calgary	Est
	Sask		Que		
Voyages	38,144	35,954	37,000	50,000	39,000
Voyages, Pres. et Sec.	570	1,958	3,100	2,000	2,000
Per Diem, Pres. et Sec.	2,490	876	1,500	1,000	1,000
I & P, Tarifs postaux, Téléphone	172	-	-	-	-
Récompenses et prix	1,050	1,907	1,700	1,700	1,700
Divertissements	175	190	300	300	300
Transport terrestre	500	1,500	1,000	1,000	1,000
Avance à filiale d'accueil	<u>3,000</u>	<u>1,667</u>	<u>2,000</u>	<u>2,000</u>	<u>2,000</u>
Curling de la Légion	<u>46,101</u>	<u>44,052</u>	<u>46,600</u>	<u>58,000</u>	<u>47,000</u>
<u>CURLING pour aînés :</u>					
	Spruce	Stephenville	Forest	Calgary	Est
	Grove		Ont		
Voyages	44,274	43,725	40,000	50,000	39,000
Voyages, Prés. et Sec.	643	2,143	3,100	2,000	2,000
Per Diem, Prés. et Sec.	1,500	1,236	1,500	1,000	1,000
I & P, Tarifs postaux, Téléphone 175	-	-	-	-	-
Récompenses et prix	945	2,063	1,700	1,700	1,700
Divertissements	-	221	300	300	300
Avance à la filiale locale	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
Transport terrestre	<u>1,000</u>	<u>971</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>
Curling pour aînés	<u>50,537</u>	<u>52,360</u>	<u>49,600</u>	<u>58,000</u>	<u>47,000</u>

COMITÉ DES SPORTS - PAGE 2

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>				
	2000	2001	2002	2003	2004
<u>FLÉCHETTES</u>	Ponoka	Moncton	Winnipeg	Saskatoon	
Voyages	44,274	34,180	40,500	43,000	39,000
Voyages, Prés. et Sec.	607	20	2,900	2,000	2,000
Per Diem, Prés. et Sec.	688	805	1,100	1,000	1,000
I & P, Tarifs postaux, Téléphone 79	-	-	-	-	-
Récompenses et prix	1,486	2,552	2,200	2,200	2,200
Divertissement	75	75	200	200	200
Avance à la filiale locale	-	400	400	400	400
Transport terrestre	<u>500</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>
Total des fléchettes	<u>47,709</u>	<u>39,032</u>	<u>48,300</u>	<u>49,800</u>	<u>45,800</u>
<u>CRIBBAGE</u>	Calgary	Kingston NS	Laval Que	Abbotsford	Est
Voyages	44,274	37,154	37,000	58,000	39,000
Voyages, Prés. et Sec.	1,222	488	2,000	2,000	2,000
Per Diem, Prés. et Sec.	798	766	1,100	1,000	1,000
I & P, Tarifs postaux, Téléphone 61	-	-	-	-	-
Récompenses et prix	1,615	2,923	2,200	2,200	2,200
Avance à la filiale locale	-	400	400	400	400
Divertissement	193	206	200	200	200
Transport terrestre	<u>500</u>	<u>1,500</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>	<u>1,000</u>
Total Cribbage	<u>48,663</u>	<u>43,437</u>	<u>43,900</u>	<u>64,800</u>	<u>45,800</u>
TOTAL - SPORTS - MEMBRES	193,010	178,881	188,400	230,600	185,600
*** TOTAL Athle. (de la page 54)	214,312	235,365	259,600	249,900	288,200
TOTAL SPORTS & COMITÉ	<u>440,853</u>	<u>458,551</u>	<u>498,800</u>	<u>524,300</u>	<u>520,600+</u>

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
DIRECTION NATIONALE**

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>				
	2000 Calgary	2001 Sherbrooke	2002 Sherbrooke	2003 Kitchener	2004 Edmonton
Transport aérien	182,021	134,978	158,300	161,200	216,300
Hébergement, Repas	75,950	118,685	111,200	117,600	112,000
Camp	-	21,392	22,400	-	-
Comité-Voyages	5,320	4,448	9,900	3,800	9,600
-Per Diem	7,235	8,280	12,600	11,300	13,300
Comité local	-	3,074	3,000	3,000	3,000
Trousses/Fournitures/Médailles 11,890	2,609	3,000	7,000	7,000	
Autobus locaux	-	4,706	8,000	10,000	5,000
Honoraires	1,300	2,100	1,300	1,400	1,400
Assurance	837	-	-	-	-
Réception	882	867	1,000	1,000	1,000
Facilités	2,696	-	-	2,000	2,000
Médical	500	33	-	1,500	1,500
Équipement/salles de réunion	1,344	284	-	1,000	1,000
Cliniciens	2,144	1,888	4,500	3,800	4,700
Officiels	3,209	-	-	1,500	1,500
Média	1,044	2,326	5,000	7,000	7,000
Fret & Expres	423	282	200	400	400
Divers	-	641	-	-	-
TOTAL PARTIEL	296,795	306,593	340,400	333,500	386,700
Moins Portion Prov.	<u>82,483</u>	<u>71,228</u>	<u>80,800</u>	<u>83,600</u>	<u>98,500</u>
TOTAL	<u>214,312</u>	<u>235,365</u>	<u>259,600</u>	<u>249,900</u>	<u>288,200</u>

RAPPORT DU COMITÉ DE LA BCEL DE LA DIRECTION NATIONALE

B. Barclay	-	Président
A. Parks	-	Vice-Président
J. Kobolak	-	Membre
D. Daly	-	Secrétaire
R. Butt	-	Secrétaire/A

Introduction

Le but principal du Comité de la BCEL, de la Légion, est d'appuyer les anciens combattants dans la Région des Caraïbes où les organisations et gouvernements ne peuvent pas fournir pleins soins pour leurs besoins. Les programmes de la Légion sont centrés sur la provision d'aide individuelle car un nombre de plus en plus élevé d'anciens combattants dans le besoin ont été identifiés dans la Région où la Légion a concentré ses efforts. À date plus de 500 anciens combattants ont été inscrits sur notre liste d'aide. Cette croissance s'est stabilisée dans le court terme et diminuera dans le long terme à cause du vieillissement.

Nous continuons d'être satisfaits que nous répondons aux besoins de base de ces anciens combattants. Nous sommes reconnus publiquement dans les termes les plus élogieux pour ce que nous accomplissons dans les Caraïbes. Cet accomplissement et ce louange vous appartiennent au niveau de la filiale, vous qui fournissez les fonds afin que nous puissions continuer ce travail. Au cours des deux dernières années, grâce à votre énorme générosité, vous avez permis à notre comité de répondre aux besoins des indigents. Nous avons besoin de vastes sommes d'argent, et vous nous les avez fournies. Nous avons encore besoin de fonds pour ce travail et je vous demande encore une fois de laisser savoir à ces anciens combattants que nous, à titre de Légion et de nation, nous sommes conscients de leur service et de leur sacrifice.

Activités du Comité

Un total de 316,668 \$ a été dépensé pour plusieurs activités d'aide dans les Caraïbes en 2000, une augmentation de six pour cent au-dessus de 1999. Les subventions pour aide individuelle se chiffraient à 295,250 \$ de l'allocation totale. En 2001, 359,966 \$ a été dépensé, soit une augmentation de 12 pour cent au-dessus de 2000. Les subventions pour aide individuelle se chiffraient à 318,769 \$ de l'allocation totale.

- a. **Aide individuelle et administrative.**- Le besoin démontré en 2000 a grimpé d'environ 40 pour cent ou le double de l'augmentation de 1999. Le total noté précédemment de 295,250 \$ fut dépensé pour aide individuelle pour 512 anciens combattants dans le besoin. En 2001, le besoin a augmenté d'environ huit pour cent. Le total noté de 318,769 \$ fut dépensé pour aide individuelle pour 504 anciens combattants dans le besoin. L'augmentation de financement en rapport à un nombre moins élevé d'anciens combattants était le résultat de l'inflation et de différents taux d'échange, basés sur la valeur de la devise canadienne. L'augmentation importante dans le nombre d'individus qui ont été aidés en 2001 était le résultat de l'excellent travail accompli par la "Ex-Services League" de Bélize pour identifier des anciens combattants dans le besoin. Un autre somme de 4,300 \$ fut dépensée en 2000 pour aider les organisations affiliées à se gérer ou pour fournir des services individuels aux anciens combattants. En dépit de notre retrait de cette fonction en 1999, il existait encore des cas que nous devons traiter; cependant, en 2001, ce financement avait été en grande partie assumé par le Quartier-Général de la BCEL, à

Londres, et notre engagement réduit à 2,030 \$.

- b. **Fournitures de coquelicots**- Les fournitures de coquelicots sont gratuites sur demande. Du matériel d'une valeur de 16,981 \$ fut fourni durant 2000, et 16,504 \$ durant 2001. On s'attend à ce que les demandes pour 2002 excèdent ce niveau à cause de l'augmentation des coûts. Ce programme est appuyé car il fournit aux organisations affiliées l'occasion de recueillir de fonds pour appuyer leurs propres gens.
- c. **Aide d'Urgence** - Il n'y a pas eu de demande et aucune subvention ne fut accordée
- d. **CPPBÉ et Projets** - Notre contribution au Comité Permanent de Projets de Bien-Être de la BCEL en 2000 était de 4,300 \$ et de 21,000 \$ en 2001. Ces fonds ont été utilisés pour aider à retaper et mettre à jour des toilettes en Guyane et à débiter un projet de soins à domicile à Bélize, en collaboration avec le Quartier-Général de la BCEL, et à acheter un ordinateur portable pour la filiale de St.Kitts.
- e. **Autre Aide et Projets** - Nous continuons de distribuer des lunettes et de fournir des articles tels qu'écussons, insignes bannières, cravates, bérets et vêtements. Ces articles sont dispendieux, et nous demandons aux organisateurs d'en assumer les frais, à coût. Tôt en 2001, nous avons reçu une requête de la Légion de la Jamaïque pour les aider à obtenir des lits et matelas d'hôpital pour les résidents de la résidence d'anciens combattants Curphey qui devaient dormir sur des lits de camp. Notre recherche pour des lits nous a menés à prendre possession de 114 lits et le même nombre de matelas qui avaient été déclarés surplus au Centre des anciens combattants Perley, à Ottawa. Grâce aux Forces canadiennes nous avons livré 37 de chaque en Jamaïque en 2001 et 20 à Bélize tôt en 2002. Une autre charge de 17 sera livrée à Bélize et une de 20 à St. Lucia à des facilités d'anciens combattants, en 2002.

Visites de Liaison

En 2000, des visites ont été faites à Antigua, Dominique, Montserrat et St. Kitt's-Nevis, du 8 au 18 janvier 2000. Les participants étaient le Premier Vice-Président Bill Barclay et le Secrétaire national Duane Daly. Les visites ont sensibilisé les officiels locaux à la Légion royale canadienne et ses organisations affiliées dans la Région des Caraïbes tout en aidant à déterminer la direction que le comité devrait prendre à l'avenir. Malheureusement, nous avons découvert que la Légion d'Antigua était pratiquement défunte et que certaines autres étaient en voie de le devenir.

Le Président national et le Secrétaire nationale ont visité les Îles Caïmans, Bélize et la Jamaïque du 17 au 25 février 2001. Les visites se sont avérées très utiles pour améliorer les communications et établir des contacts qui pourraient aider les anciens combattants. L'organisation "Aider le Canada Âgé" ("Help Age Canada") fut contactée avant la visite dans le but d'obtenir de l'aide financière pour le projet de soins au domicile à Bélize. Malheureusement, leur mandat ne permettait pas ce genre d'association; par conséquent, nous avons pris une approche différente et avons partagé le financement du projet de soins à domicile avec le Quartier-Général de la BCEL. Nous étions ravis d'aviser la Légion de la Jamaïque que la Légion royale canadienne accorderait une subvention annuelle de 5,000 \$ à l'appui de la résidence Curphey aussi longtemps que celle-ci était requise pour appuyer les anciens combattants.

Budget

Pour votre information, une copie du budget du Comité de la BCEL pour la période de 2002 à 2004 fait suite à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité en ce moment; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Récapitulation

Il y a plusieurs années, La Légion royale canadienne a accepté un engagement sacré sur les soins aux anciens combattants de la Région des Caraïbes et a été en mesure de l'exécuter en répondant aux demandes faites par une population grandissante d'anciens combattants indigents. Les anciens combattants vieillissent et ne peuvent plus travailler ou prendre soin d'eux-mêmes. Un nombre de plus en plus élevé de ces individus se tournent vers nous pour de l'aide; ce qui signifie que le taux de demandes demeurera élevé pour plusieurs années à venir. Cependant, nous nous attendons à ce qu'en 2008, les demandes diminuent de façon significative.

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
DIRECTION NATIONALE**

COMITÉ DE LA BCEL

	<u>ACTUEL</u> 2000	<u>ACTUEL</u> 2001	2002	<u>BUDGET</u> 2003	<u>BUDGET</u> 2004
Réunions:					
Per Diem	1,077	500	1,000	1,000	1,000
Liaison des Caraïbes					
Voyages	13,571	16,980	17,000	17,000	17,000
Per Diem	13,802	12,936	14,000	14,000	14,000
Tarifs postaux, Impression	11	15	100	100	100
Divers	7	74	400	400	400
Téléphone & Fax	<u>194</u>	<u>304</u>	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>200</u>
TOTAL	<u>28,662</u>	<u>30,809</u>	<u>32,700</u>	<u>32,700</u>	<u>32,700</u>

BCEL ASSISTANCE FUND

	1997 Actuel	1998 Actuel	1999 Actuel	2000 Actuel	2001 Actuel
Revenu					
Dons	42,617	61,640	41,980	230,296	162,178
Prélèvement sur coquelicots	65,169	141,905	139,494	158,678	151,251
Intérêt	5,619	8,049	6,369	6,036	1,689
Total	113,405	211,594	187,843	395,280	315,118
Dépenses					
Coquelicots	12,904	15,337	12,199	16,981	16,504
Aide	153,213	167,900	215,887	295,250	318,769
Éducation	1,000	3,282	3,000	0	0
Projets	10,400	13,950	10,700	4,300	21,000
Urgence	5,016	0	0	0	0
Divers	8,498	16,315	11,393	137	3,693
Total	191,031	216,784	253,179	316,668	359,966
Surplus +/(Déficit)	(77,626)	(5,190)	(65,336)	+ 78,612	(44,648)

Le solde dans notre fonds en date du 31 décembre 2001 était de 235,912 \$

Note: Les dépenses administratives et du Comité de la BCEL sont justifiées dans l'Administration des fonds généraux de la LRC.

RAPPORT DU COMITÉ DU RITUEL ET RÉCOMPENSES

DE LA DIRECTION NATIONALE

R. Marjoram	-	Président
J. Eagleson	-	Vice-Président
C. Morris	-	Membre
E. Stanfield	-	Membre
D. Baldwin	-	Secrétaire

Statistiques

Tel qu'indiqué ci-dessous, le comité a été très actif et les statistiques comprennent toute les demandes reçues durant les années 2000 et 2001. Votre comité est de l'opinion qu'un rapport de l'année calendaire fournit de l'information plus significative.

RÉCOMPENSE	2000		2001	
	APPROUVÉE	RETOURNÉE POUR INFO	APPROUVÉE	RETOURNÉE POUR INFO
PALME À MÉDAILLE AU MÉRITE (MAM)	53	18	87	19
MAM	149	59	185	53
PALME À DÉCORATION AU MÉRITE (DAM)	4	3	4	1
DAM	31	7	37	15
À VIE	3	0	0	0
TOTAL	240	87	313	88

Honneurs et Récompenses

Le comité est conscient du besoin de traiter les demandes pour les honneurs et récompenses de façon opportune et efficace. Des représentations ont été reçues de différentes directions provinciales recommandant que l'autorité pour approuver les demandes de la MAM et de la DAM ainsi que la Feuille de Palme pour ces récompenses soit déléguée aux comités des honneurs et récompenses provinciaux. En effet, deux résolutions à cet effet ont été reçues pour considération.

La MAM et DAM ainsi que la Feuille de Palme pour ces deux récompenses sont l'honneur le plus élevé de la Légion qu'un légionnaire puisse recevoir. De telles prestigieuses récompenses doivent être examinées au niveau national afin que ceux qui reçoivent la récompense sachent que leurs accomplissements ont été examinés minutieusement, qu'ils sont méritants et qu'ils sont considérés par tous comme des individus exceptionnels.

Protocole du Drapeau canadien

Plusieurs membres se sont plaints de la pratique de la Légion d'abaisser le drapeau canadien (le salut) durant les cérémonies. Ces membres sont de l'opinion que le drapeau devrait être tenu élevé comme il l'est sur le champ de bataille et jamais abaissé sauf durant un salut direct à un monarque régnant lorsque cette personne assiste.

Votre comité est d'accord, et une résolution à cet effet sera présentée pour votre considération plus tard durant les séances d'affaires.

Règlements sur les Honneurs et Récompenses

Ces règlements furent publiés de nouveau en 2001 et sont disponibles du Système d'Approvisionnement de la Légion.

Manuel du Rituel et Insignes

Il existe un besoin pour une révision du Manuel du Rituel et Insignes, et il était notre intention d'en rédiger une en 2001; cependant, ceci ne fut pas possible. Un effort concerté sera mis en oeuvre afin de produire un nouveau manuel aussi tôt que possible après ce congrès.

Budget

Pour votre information, une copie du Comité du Rituel et Récompenses pour la période de 2002 à 2004 fait suite à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité en ce moment; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

Conclusion

Je désire remercier les membres du comité pour leur bon travail et appui.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE DIRECTION NATIONALE COMMITTEE DU RITUEL ET RÉCOMPENSES

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>			
	2000	2001	2002	2003	2004
Voyages	966	1,080	2,000	2,000	2,000
Per Diem	2,838	4,264	3,200	3,200	3,200
Impression et Papeterie	945	658	500	500	500
Téléphone & Fax	435	267	200	200	200
Tarifs postaux	17	1,013	1,000	1,000	1,000
Divers	-	-	-	-	-
Déjeuners réunion	211	198	300	300	300
Manuels, Réserves Obsolètes	<u>-</u>	<u>1,559</u>	<u>2,000</u>	<u>-</u>	<u>2,000</u>

TOTAL 5,412 9,039 9,200 7,200 9,200

RAPPORT DU COMITÉ DES CÉRÉMONIES NATIONALES DE LA DIRECTION NATIONALE

	W. Barclay	-	Président	
	C. Morris	-	Vice-Président	
	G. O'Dair	-	Membre	
J. Côté	-	Secrétaire	B. White	- Secrétaire/A

Cérémonie nationale du jour du Souvenir

Le comité a de nouveau produit et dirigé la Cérémonie nationale du jour du Souvenir, et durant les deux dernières années, l'activité a eu lieu au Monument commémoratif de Guerre du Canada suite à deux années de construction aux alentours du site. Les différentes personnalités et agences normalement représentées ont assisté, incluant la Gouverneure générale, le Premier ministre, les Présidents du Sénat/de la Chambre des Communes, le Ministre d'Anciens combattants Canada, le Chef d'état-major de la Défense, le Président national, le Corps diplomatique et autres dignitaires.

En 2000, des invités spéciaux de la Légion étaient aussi présents et comprenaient:

La Mère décorée de la Croix d'Argent, Mme. Carol Isfeld de Courtenay, C.-B., a déposé une couronne au nom des mères canadiennes; les quatre gagnants, au niveau senior, des concours nationaux littéraires et d'affiches - Anika Marquis, Saint-Léonard, N.-B., gagnante du concours de poésie; Annik Marquis, Saint-Léonard, N.-B., gagnante du concours de composition; Kelly Ford, Red Deer, Alta., gagnante du concours d'affiche (blanc et noir) et Troy Barker, Mayerthorpe, Alta., gagnant du concours d'affiche (couleurs).

Les invités spéciaux qui ont assisté à la cérémonie de 2001 étaient:

La Mère décorée de la Croix d'Argent, Mme. Ina Galvin de Bolton Centre, Québec, âgée de 79 ans, a déposé une couronne au nom des mères canadiennes; les quatre gagnants, au niveau senior, du concours national littéraire et d'affiche - Devon Caulfied, Vernon, C.-B., gagnant du concours de poésie; Jessica Remedios, Whitbourne, T.-N./Lab., gagnante du concours de composition; Stephen Wichuk, Wabamun., Alta., gagnant du concours d'affiche (blanc et noir) et Noami Cairns, Errington, C.-B., gagnante du concours d'affiche (couleurs).

La Direction nationale a aussi eu le privilège d'accueillir parmi ses invités spéciaux au cours des deux dernières années, le Camarade Smokey Smith, le seul récipiendaire canadien de la Croix de Victoria encore vivant.

L'assistance à la cérémonie de 2000 était d'environ 10,000 personnes, incluant environ 600 anciens combattants qui ont participé dans le défilé, et en 2001, plus de 15,000 spectateurs, plus 500 anciens combattants qui ont participé dans le défilé. Les deux cérémonies ont reçu une excellente couverture médiatique, incluant diffusion sur la télévision nationale en Anglais et en Français. La Société Radio-Canada a estimé l'indice d'écoute à 2.1 millions.

Fêtes du jour du Canada

La Direction nationale fut invitée et participa dans les fêtes du jour du Canada en 2000 et 2001.

Escorte des Drapeaux de la Direction nationale

Ce groupe de 25 membres appartenant à des filiales locales représente la Légion à plusieurs cérémonies nationales ainsi qu'à d'autres activités dans la Région d'Ottawa et est sous la direction et le contrôle de ce comité. L'escorte des drapeaux fut extrêmement occupée au cours des deux dernières années. Les membres ont pris part dans plusieurs activités dont des défilés, banquets, visites de dignitaires de différents pays, cérémonies nationales et activités sportives.

Je suis aussi heureux d'aviser que notre deuxième escorte des drapeaux, organisée par la Zone d'Allemagne a aussi participé dans plusieurs cérémonies du jour du Souvenir en Europe. Ce groupe s'est distingué et maintenant participe régulièrement dans des cérémonies en Europe.

Budget

Pour votre information, une copie du budget du Comité des Cérémonies nationales pour la période de 20002 à 2004 fait suite à ce rapport. Les délégués peuvent soulever n'importe quelles questions qu'ils puissent avoir au sujet des dépenses du comité en ce moment; cependant, toute motion pour des modifications au document du budget de ce comité devra être retardée jusqu'à ce que le budget soit officiellement déposé par le Trésorier national plus tard durant les séances d'affaires du congrès.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE DIRECTION NATIONALE CÉRÉMONIES NATIONALES

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>			
	2000	2001	2002	2003	2004
Voyages	311	619	500	500	500
Per Diem	1,630	1,716	1,500	1,500	1,500
Impression et papeterie	932	2,239	1,500	2,000	2,000
Téléphone & Tarifs postaux	64	316	100	100	100
Activités de l'escorte des drapeaux,	523	639	500	500	500
Réunion de planification	173	346	300	200	300
Réception du Jour du Souvenir	1,642	1,708	1,500	1,500	1,500
Ambulance Saint-Jean	300	300	500	500	500
Mère à la Croix d'Argent	1,949	1,857	3,000	3,000	3,000
Récipiendaire de la C de V	4,832	1,372	8,000	8,000	8,000
Cadet exceptionnel	1,918	1,454	3,000	3,000	3,000
L'Escorte des drapeaux - Couronnes	-	740	900	900	900
- Entraînement		-	600	-	-
Divers	<u>576</u>	<u>851</u>	<u>600</u>	<u>600</u>	<u>600</u>
TOTAL	<u>14,850</u>	<u>14,157</u>	<u>22,500</u>	<u>22,400</u>	<u>22,400</u>

DÉPENSES ASSOCIÉES (ne font pas partie du budget des cérémonies nationales- coquelicot)

Recruteur + 5	2,078	-	-	-	-
Concours nationaux					

Littéraires/affiches	17,286	13,448	15,000	15,000	15,000
	<u>19,364</u>	<u>13,448</u>	<u>15,000</u>	<u>15,000</u>	<u>15,000</u>

RAPPORT DU COMITÉ DE LA CONSTITUTION ET LOIS DE LA DIRECTION NATIONALE

	V. O'Connor	-	Président
	B. Coldwells	-	Vice-Président
	D. Eaton	-	Membre
	J. MacAulay	-	Membre
J. Côté	-	Secrétaire	K. Mackarous Secrétaire/A

Introduction

Le but de ce comité est d'aviser la Légion sur des questions constitutionnelles qui découlent de l'interprétation de la "Loi incorporant en société la Légion royale canadienne" et des statuts généraux, survenus entre les congrès. Afin d'assurer que des interprétations logiques soient fournies, le comité se conforme à une procédure établie. Toutes les demandes pour jugements sont envoyées au secrétaire du comité à la Direction nationale. Pour questions d'ordre mineur, le secrétaire, normalement après consultation avec le président du comité, fournira une réponse. Pour certaines interprétations, la documentation est circulée parmi les membres du comité, et leur opinion est demandée par courrier. On réserve les questions d'ordre majeur pour considération lors des réunions du comité.

Les directions provinciales continuent de faire rapport d'une augmentation du nombre de plaintes portées durant les deux dernières années. La Direction nationale a aussi connu une augmentation perceptible du nombre d'appels sur les décisions prises par les directions provinciales.

Modifications aux statuts de directions provinciales

En 2001 on a demandé au comité d'examiner les modifications proposées pour les statuts de directions provinciales, pour sept de celles-ci. Suite à une consultation, toutes ont été approuvées. Trois directions provinciales n'ont pas eu besoin de modifier leurs statuts suite à leur congrès.

Modifications aux statuts généraux

Depuis le dernier congrès, tenu à Halifax en juin 2000, le Conseil exécutif national a adopté deux statuts visant à modifier les statuts généraux de la Légion. Les statuts no.59 et no.60 accompagnent ce rapport et sont soumis à ce congrès pour ratification en vertu de la Section 6(2) de la "Loi incorporant en société la Légion royale canadienne". Si non ratifiés, ces statuts généraux cesseront d'avoir effet à la fin de ce congrès.

STATUT GÉNÉRAL NO.59

Un statut pour modifier les statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est présentement promulgué comme et pour un statut de la Légion royale canadienne par le Conseil exécutif national en séance ce 3ième jour de février 2001, que les statuts généraux de la Légion royale

canadienne, tels que modifiés soient, et qu'ils soient modifiés par:

Section 103

La section 103 est modifiée en ajoutant une nouvelle sous-section 103(1) pour lire comme suit:

103 (1) La structure constituant en société la Légion, telle que créée par la Loi, qualifie présentement les directions et les filiales au Canada comme des organisations à but non lucratif en vertu de la Loi sur l'impôt du revenu du Canada.

La présente section 103 est numérotée à nouveau 103(2)

Sous-sections 301(2)(a) et 301(2)(c)

Les sous-sections sont modifiées en remplaçant le mot "membres" par les mots "**autres membres votants**", à la deuxième ligne de la sous-section 301(2)(a), et à la troisième ligne de la sous-section 301(2)(c).

Sous-section 311(1)(c)

La sous-section est modifiée pour lire comme suit:

311 (1)(c) qu'il soit relevé de ses fonctions ou postes et interdit de poser sa candidature pour, ou détenir toute fonction pour toute période ne dépassant pas 24 mois;

En témoignage de quoi, la Légion royale canadienne a approuvé que son sceau soit apposé à ceci, dûment attesté par les signatures de ses officiers autorisés.

STATUT GÉNÉRAL N0.60

Un statut pour modifier les statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est présentement promulgué comme et pour un statut de la Légion royale canadienne par le Conseil exécutif national, en séance ce 25^{ième} jour de novembre 2001, que les statuts généraux de la Légion royale canadienne, tels que modifiés soient, et qu'ils soient modifiés par:

Section 105

La section 105 est modifiée en ajoutant une nouvelle sous-section (5) pour lire comme suit:

*** La direction dans la province de la Nouvelle-Écosse inclut les filiales organisées dans le Territoire de Nunavut et sera désignée comme la direction de la Nouvelle-Écosse/Nunavut.**

La modification ci-dessus est entrée en vigueur le 01 janvier 2002.

Sous-sections 206(1)(b) (210(1)(b) et 215(1)(b)

Les trois sous-sections sont modifiées en annulant la phrase suivante à la fin de chaque sous-section: "Aux

fins de cette section, l'adhésion est considérée comme avoir expiré si les cotisations pour l'année courante ne sont pas acquittées en date du 1 janvier".

Section 208

La section 208 est modifiée en ajoutant la note suivante:

Note: Les membres affiliés non-votants peuvent assister aux réunions de la filiale et participer dans les débats mais ne peuvent pas participer dans le processus de vote, incluant les motions, de n'importe quelle façon.

À la réunion subséquente du Conseil exécutif national tenue le 16 février 2002, il fut décidé d'annuler les quatre derniers mots de la note ci-dessus. La note lira maintenant:

Note: Les membres affiliés non-votants peuvent assister aux réunions de la filiale et participer dans les débats mais ne peuvent pas participer dans le processus de vote, incluant les motions.

Sections 220 et 221

Les sections 220 et 221 sont annulées, et les sections 222 à 232 sont numérotées à nouveau 220 à 230 respectivement.

Sous-section 1203(4)

La sous-section 1203(4) est modifiée pour lire comme suit:

Un membre en arriérés en date du 31 janvier de l'année en cours n'est pas en règle à n'importe quelle fin. Une fois que les cotisations annuelles d'adhésion ont été acquittées, le membre est considéré être "en règle".

En témoignage de quoi, la Légion royale canadienne a causé son sceau d'être apposé à ceci, dûment attesté par les signatures de ses officiers convenables.

Ce rapport est pour présenter au congrès ces modifications aux statuts généraux qui ont déjà été approuvées par les délégués à ce congrès. Les statuts généraux 59 & 60 ont déjà été approuvés par ce congrès.

STATUT GÉNÉRAL NO. 61

Un statut pour modifier les statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est présentement promulgué comme et pour un statut de la Légion royale canadienne par le congrès national, en séance ce 13ième jour de juin 2002, que les statuts généraux de la Légion royale canadienne, tels que modifiés soient, et qu'ils soient modifiés par:

- a) annulation du présent Article III des statuts généraux;
- b) adoption du nouvel Article III, distribué comme document joint au rapport du Comité de la Constitution et Lois, tel qu'approuvé par ce congrès national; et

c) les modifications suivantes soient provoquées par la résolution concourue.

Résolution #32, page 121

La sous-section 205 (8) est modifiée en ajoutant "la Nouvelle-Zélande" après le mot "Australie".

Résolution #34, page 122

Les sections 211 et 212 sont modifiées pour lire comme suit:

**Membres affiliés votants
Filiales/Postes aux États-Unis d'Amérique
seulement**

211 (1) la qualité de membre affilié votant est accessible à tout citoyen des États-Unis d'Amérique qui est d'âge de vote au niveau fédéral et qui n'est pas éligible à devenir un membre ordinaire ou associé et qui appuie les buts et objets de la Légion royale canadienne.

(2) un membre admis en vertu de la sous-section (1) n'a pas le droit de transférer son adhésion à une filiale de la Légion au Canada.

212. Nonobstant les dispositions des sections 205 à 211, toute personne qui était qualifiée et est devenue un membre ordinaire, associé ou affilié d'une filiale au Canada conserve ses titres nonobstant le fait que cette personne soit devenue citoyenne des États-Unis d'Amérique.

Résolution #36, page 123

La section 403 des statuts généraux est modifiée pour lire comme suit:

403 (1) Le mandat du grand président et autres officiers honoraires, tels que nommés par le Président national, sera à partir d'un congrès national jusqu'au prochain congrès national et peut être prolongé selon les circonstances.

Résolution # 37, page 123

Les statuts généraux sont modifiés pour annuler toutes les références au "Vice-Président des débats".

Résolution # 50, page 128

La sous-section 1105 (1) est modifié en annulant le mot "exclusivement". La sous-section 1105 (1) lirait maintenant comme suit:

Une direction ou, sous réserve du consentement préalable par la direction provinciale, un district, une zone, une filiale ou un groupe de filiales peut affecter au plus cinquante pour cent du solde qu'accuse le compte en fidéicommiss du coquelicot, sauf dans le cas d'organisations d'anciens combattants reconnues par les autorités dont les buts et objectifs sont de fournir des logements ou facilités de soins pour anciens combattants et les personnes à leur charge, le 30ième jour de septembre de l'année qui précède l'affectation, à l'achat, la construction, la reconstruction, l'entretien, la refecton, la réparation, l'ameublement, le renouvellement de l'ameublement d'unités

de logement ou à des installations destinées aux personnes âgées ou aux invalides et aux personnes à leur charge.

Résolution # 51, page 128

La section 1106 est modifiée pour lire comme suit:

La direction ou, sous réserve du consentement préalable par la direction provinciale, un district, une zone, une filiale ou un groupe de filiales peut affecter au plus cinquante pour cent du solde qu'accuse le compte, la date avant la demande du consentement, précédent la dépense pour les fins suivantes:

Résolution #68,page 133

La sous-section 120 (4) est modifiée pour lire comme suit:

Sauf dans le cours ordinaire et normal des activités de la filiale, une filiale ou les administrateurs d'une filiale ne peuvent pas vendre, louer, engager, hypothéquer ou aliéner d'aucune façon, toute propriété détenue par ces derniers sans le consentement par écrit au préalable de la direction provinciale.

Résolution # 213, page 140

La sous-section 219 (1) est modifiée en changeant (b) à (c) et en ajoutant une nouvelle sous-section (b) pour lire comme suit:

Si un membre est décédé entre le temps que son adhésion à vie fut approuvée par la direction provinciale et la soumission de cette adhésion à vie à la Direction nationale, la capitation ne sera pas requise. Un certificat sera alors produit et expédié à la famille en souvenir du membre.

Note: Une filiale ne sera pas remboursée si un membre à vie meurt après que la capitation a été soumise à la direction nationale.

Résolution # 306, page 157

La section 206 est modifiée en ajoutant une nouvelle sous-section (h) pour lire "a servi pas moins d'un an dans un service d'incendies d'une ville, municipalité, bénévole, territoires non-organisés ou fédéral.

**THE ROYAL CANADIAN LEGION
DOMINION COMMAND**

COMITÉ DE LA CONSTITUTION ET DES LOIS

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>			
	2000	2001	2002	2003	2004
Voyages	15	2,919	3,000	3,000	3,000
Per Diem	546	2,908	2,000	2,000	2,000
Impression et Papeterie	282	64	500	500	500
Téléphone & Télécopieur	700	882	700	700	700
Tarifs postaux	757	64	1,500	500	1,500
Statuts - Révision	<u>3,375</u>	<u>-</u>	<u>1,000</u>	<u>-</u>	<u>1,000</u>
SOUS-TOTAL	5,675	6,837	8,700	6,700	8,700
Modifications aux Statuts	<u>1,700</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL	<u>7,375</u>	<u>6,837</u>	<u>8,700</u>	<u>6,700</u>	<u>8,700</u>

RAPPORT DU COMITÉ DE LA CAMPAGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE ROUGE DE LA DIRECTION NATIONALE

	R. Scriven	-	Président		
P. Cope	-	C.B./Yukon	P. Cook	-	Qué.
R. Charlet	-	Alta./TNO.	L. Johnson	-	N.B.
P. Varga	-	Sask.	F. Mombourquette	-	N.É./NU
C. Tessier	-	Man./NOO.	F. Beairsto	-	Î.P.É
W. Sexsmith	-	Ontario	C. Crane	-	T.N./Lab
	J. Côté	-	Secrétaire		

Au cours de l'année dernière votre Conseil exécutif national a consenti au développement d'un nouveau projet de collecte de fonds pour la Légion. L'essence de ce projet est de distribuer des feuilles d'érable rouges de la Légion au public durant ou aux alentours de la journée de la Fête du Canada chaque année comme un symbole évident de notre fierté d'être canadien. Plus spécifiquement, il est proposé que la Légion lance un programme majeur pour la Fête du Canada dans le cadre duquel les légionnaires iraient dans les rues et endroits publics durant la période de la Fête du Canada et distribueraient des feuilles d'érable comme symbole de l'unité canadienne et de patriotisme. En fabriquant la feuille d'érable avec ruban adhésif, elle pourrait aisément être portée par des adultes sur n'importe quel vêtement et par les enfants sur n'importe quelle partie de leur corps. Ceci, évidemment, ne remplacerait pas les feuilles d'érable avec épingles que nous utilisons durant les funérailles. Ces dernières continuent d'être disponibles du Département des Approvisionnements.

Avec la crédibilité évidente dont jouit la Légion dans les yeux du public, ce projet offre le potentiel de rapporter de vastes sommes pour chaque filiale durant la période de la Fête du Canada. Il a aussi le potentiel d'être accepté comme rituel durant la période de la Fête du Canada tout comme le coquelicot l'est devenu durant la période du Souvenir. La Légion pourrait en fin de compte être connue comme le concessionnaire officiel de la "Feuille d'Érable rouge canadienne".

Il y aura beaucoup à faire pour mettre ce projet en oeuvre. Ce qui est de prime importance, il faudrait que le projet ait l'appui total des directions et filiales s'il doit être couronné de succès. En utilisant le processus de distribution bien établi du coquelicot, les feuilles d'érable pourraient être distribuées à chaque filiale au pays. Cependant, il faudra que les filiales soient préparées à dépêcher des membres en bleu et gris pour s'assurer que le public est conscient qu'il s'agit d'un projet de la Légion. Nous devons aussi faire de la publicité sur le programme à l'avance et indiquer au public que les fonds obtenus seront alloués à des programmes spécifiques.

Un Comité de la Campagne de la Feuille d'Érable rouge a été formé avec des représentants clés de chaque direction, tel qu'indiqué ci-dessus. Ces présidents dans les direction provinciales seront responsables de coordonner les filiales et de surveiller le lancement de la campagne dans chaque direction.

Il se trouve plusieurs actions qui doivent être complétées par la Direction nationale afin de s'assurer que le programme est mis en oeuvre sans aucun obstacle légal ou de procédure. En raison de ceci, il a été

déterminé qu'il serait impossible de fournir toute l'information nécessaire aux filiales, obtenir et distribuer le nombre requis de feuilles et de faire de la publicité avant la Fête du Canada de 2002. Par conséquent, afin de s'assurer d'une planification efficace et du succès d'une activité d'une telle envergure, il ne sera pas possible de lancer ce projet avant la Fête du Canada de 2003.

Les membres du comité se sont réunis en mars dernier pour examiner différents aspects du projet, tels que les implications en rapport aux taxes, licences requises à tous les niveaux, la faisabilité de fabriquer jusqu'à 5 millions de feuilles ou plus pour le début de 2003, la fixation des prix, la distribution des feuilles, l'établissement d'un système de rapports dans les filiales et directions, plus la disponibilité de fonds pour organiser la campagne ainsi que les procédures pour la promotion et le lancement de celle-ci. Ce sont des questions sur lesquelles le comité se penche présentement.

Ce projet a le potentiel de rapporter des profits considérables à tous les niveaux de la Légion, mais principalement au niveau de filiale. Le prix de vente des feuilles sera gardé le plus bas possible, mais le processus de distribution du coquelicot et notre expérience dans ce domaine seront utilisés. Quoique les profits devront être placés dans une forme quelconque de Fonds en fidéicomis, l'objectif est de permettre aux filiales un certain degré de flexibilité.

La proposition a été appuyée par le Conseil exécutif national et nous sommes ici pour obtenir le consentement du congrès national pour l'exécution de la proposition telle que décrite et qu'elle puisse être mise en oeuvre pour le projet de la "Feuille d'Érable rouge", en conformité avec les termes suivants:

- * les profits aux trois niveaux de la Légion seront placés en fidéicomis et affectés aux programmes pour les jeunes/la citoyenneté/ et les aînés;
- * la distribution pour l'année 2003 sera du 28 juin au 01 juillet;
- * la campagne actuelle sera mise en oeuvre par l'entremise d'une distribution de la Feuille d'Érable rouge au public par des légionnaires de la filiale, mais les filiales ont l'autorisation de poursuivre d'autres méthodes; et
- * des rapports seront soumis, tel que nécessaire, au Sous-comité exécutif et au CEN.

Conclusion

Camarades, nous avons l'occasion, non seulement de lancer un projet excitant et profitable pour la Légion, mais aussi de jouer un rôle déterminant dans la promotion du patriotisme et le renouvellement de notre engagement à l'égard de l'unité canadienne. J'attends avec impatience votre appui.

Je propose l'approbation du Projet de la Campagne de la Feuille d'Érable rouge.

Note: Le rapport fut approuvé mais le Projet de la Campagne de la Feuille d'Érable rouge fut défilé.

ADDENDUM AU RAPPORT DE LA FEUILLE D'ÉRABLE ROUGE

Le rapport suivant fut présenté aux délégués au congrès national.

RAPPORT VERBAL DU COMITÉ DE LA CAMPAGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE ROUGE

Au cours de l'année précédente votre Conseil exécutif national a consenti au développement d'un nouveau projet de collecte de fonds pour la Légion. L'essence de ce projet est de distribuer des feuilles d'érable rouges de la Légion au public durant ou aux alentours de la journée de la Fête du Canada chaque année comme un symbole évident de notre fierté d'être canadien. Plus spécifiquement, il est proposé que la Légion lance un programme majeur pour la Fête du Canada dans le cadre duquel les légionnaires iraient dans les rues et endroits publics durant la période de la Fête du Canada et distribueraient des feuilles d'érable comme symbole de l'unité canadienne et de patriotisme. En fabriquant la feuille d'érable avec ruban adhésif, elle pourrait aisément être portée par des adultes sur n'importe quel vêtement et par les enfants sur n'importe quelle partie de leur corps. Ceci, évidemment, ne remplacerait pas les feuilles d'érable avec épingles que nous utilisons durant les funérailles. Ces dernières continuent d'être disponibles du Département des Approvisionnements.

Avec la crédibilité évidente dont jouit la Légion dans les yeux du public, ce projet offre le potentiel de rapporter de vastes sommes pour chaque filiale durant la période de la Fête du Canada. Il a aussi le potentiel d'être accepté comme rituel durant la période de la Fête du Canada tout comme le coquelicot l'est devenu durant la période du Souvenir. La Légion pourrait en fin de compte être connue comme le concessionnaire officiel de la "Feuille d'Érable rouge canadienne".

Il y aura beaucoup à faire pour mettre ce projet en oeuvre. Ce qui est de prime importance, il faudrait que le projet ait l'appui total des directions et filiales s'il doit être couronné de succès. En utilisant le processus de distribution bien établi du coquelicot, les feuilles d'érable pourraient être distribuées à chaque filiale au pays. Cependant, il faudra que les filiales soient préparées à dépêcher des membres en bleu et gris pour s'assurer que le public est conscient qu'il s'agit d'un projet de la Légion. Nous ne pourrions pas simplement laisser des boîtes dans les magasins. Nous devons aussi faire de la publicité sur le programme à l'avance et indiquer au public que les fonds obtenus seront affectés à des programmes spécifiques.

Un Comité de la Campagne de la Feuille d'Érable rouge a été formé avec des représentants clés de chaque direction, tel qu'indiqué ci-dessus. Ces présidents dans les direction provinciales seront responsables de coordonner les filiales et de surveiller le lancement de la campagne dans chaque direction.

Il se trouve plusieurs actions qui doivent être complétées par la Direction nationale afin de s'assurer que le programme est mis en oeuvre sans aucun obstacle légal ou de procédure. En raison de ceci, il a été déterminé qu'il serait impossible de fournir toute l'information nécessaire aux filiales, obtenir et distribuer le nombre requis de feuilles et de faire de la publicité avant la Fête du Canada de 2002. Par conséquent, afin de s'assurer d'une planification efficace et du succès d'une activité d'une telle envergure, il ne sera pas possible de lancer ce projet avant la Fête du Canada de 2003.

Les membres du comité se sont réunis en mars dernier pour examiner différents aspects du projet, tels que les implications en rapport aux taxes, licences requises à tous les niveaux, la faisabilité de fabriquer jusqu'à 5 millions de feuilles ou plus pour le début de 2003, la fixation des prix, la distribution des feuilles, l'établissement d'un système de rapports dans les filiales et directions, plus la disponibilité de fonds pour

organiser la campagne ainsi que les procédures pour la promotion et le lancement de celle-ci. Ce sont des questions sur lesquelles le comité se penche présentement.

Ce projet a le potentiel de rapporter des profits considérables à tous les niveaux de la Légion, mais principalement au niveau de filiale. Le prix de vente des feuilles sera gardé le plus bas possible, mais le processus de distribution du coquelicot et notre expérience dans ce domaine seront utilisés. Quoique les profits devront être placés dans une forme quelconque de fonds en fidéicommiss, l'objectif est de permettre aux filiales un certain degré de flexibilité.

La proposition a été appuyée par le Conseil exécutif national et nous sommes ici pour obtenir le consentement du congrès national pour l'exécution de la proposition telle que décrite et qu'elle puisse être mise en oeuvre pour le projet de la "Feuille d'Érable rouge", en conformité avec les termes suivants:

- * les profits aux trois niveaux de la Légion seront placés en fidéicommiss et affectés aux programmes pour les jeunes/la citoyenneté/ et les aînés;
- * la distribution pour l'année 2003 sera du 28 juin au 01 juillet;
- * la campagne actuelle sera mise en oeuvre par l'entremise d'une distribution de la Feuille d'Érable rouge au public par des légionnaires de la filiale, mais les filiales ont l'autorisation de poursuivre d'autres méthodes; et
- * des rapports seront soumis, tel que nécessaire, au Sous-comité exécutif et au CEN.

Conclusion

Camarades, nous avons l'occasion, non seulement de lancer un projet excitant et profitable pour la Légion, mais aussi de jouer un rôle déterminant dans la promotion du patriotisme et le renouvellement de notre engagement à l'égard de l'unité canadienne. J'attends avec impatience votre appui.

Je propose l'approbation du Projet de la Campagne de la Feuille d'Érable rouge.

Note : Le projet fut défait.

RAPPORT DE LA SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS TUBERCULEUX

R. Howcroft	-	Président
P. O'Donoghue	-	Premier Vice-Président
B. Wignes	-	Deuxième Vice-Président
C. Elsdon	-	Secrétaire-Trésorier
G. Beech	-	Secrétaire

Histoire

Une brève vue d'ensemble historique est offerte afin de sensibiliser les légionnaires sur le rapport spécial qui existe entre la Section des Anciens combattants tuberculeux (SAct) et la Légion royale canadienne. L'Association des Anciens combattants tuberculeux du Canada fut organisée en 1917 et, en 1925, lorsque le Maréchal Earl Haig est venu au Canada pour exhorter la formation de la Légion canadienne, la SAct comptait plus de 7,000 membres et avait connu beaucoup de succès dans l'obtention de pensions d'invalidités de guerre pour les anciens combattants qui souffraient de maladies de la poitrine. La SAct était dans une condition financière satisfaisante et avait des bureaux d'entraide à Ottawa, Toronto et Londres, avec des centres de services hautement efficaces dans la plupart des sanatoriums canadiens. Croyant en l'unité, l'Association des Anciens combattants tuberculeux du Canada répondit à l'appel de Haig et participa activement dans le Congrès de l'Unité, tenu à Winnipeg en novembre 1925, durant lequel la Légion est née. Le 1 septembre 1926 à Victoria, C.-B., les plus solennelles des Articles de Foi furent signés par Sir Percy Lake, avec l'approbation totale de la Légion, créant ainsi la Section des Anciens combattants tuberculeux, de la Légion canadienne.

La SAct ne devint pas seulement une partie de la Légion, mais lui donna son début financier en fournissant 10,000.00 \$, une somme, qui au début des années 1920s, était considérée une somme considérable d'argent. La SAct a aussi fourni à la Légion un certain nombre d'officiers d'entraide très expérimentés qui avaient démontré leur compétence en traitant des milliers de réclamations et qui avaient de l'expérience avec les législations se rapportant aux anciens combattants. Pendant plusieurs années, l'officier-chef des pensions de la SAct était Directeur du Bureau d'entraide de la Direction nationale, de la Légion royale canadienne.

La SAct, comme la Légion en entier, a perdu plusieurs membres à cause de l'âge. En effet, les anciens combattants tuberculeux sont 10 ans plus âgés que les anciens combattants du même âge en raison des ravages causés par la tuberculose. Non seulement les anciens combattants tuberculeux sont-ils plus âgés relativement, mais pour plusieurs leur santé est moins robuste, et par conséquent, notre adhésion diminue à un taux plus rapide que normal. Comme les vieux soldats, nous nous effaçons tout simplement. Cependant, la fierté dans l'héritage que nous avons légué ne s'efface pas; elle demeure comme nous qui continuons, forte pour toujours.

Le Fléau

Au cours des dernières 40 années, les canadiens ont en général été épargnés l'expérience de première main sur les effets de la tuberculose dans plusieurs autres pays. Cependant, pour les anciens combattants qui ont servi dans des théâtres de guerre et zones spéciales de service où des conditions de mauvaise

santé existant, la maladie fut souvent transmise aussi aisément que le rhume commun. Ce n'était pas rare pour ceux infectés de passer de deux à cinq ans isolés dans des hôpitaux avec nos médicaments disponibles pour accélérer la guérison. À la fin des années 1950s, certains nouveaux médicaments qui offrent une guérison ont été développés, et en 1970, les hôpitaux qui traitaient seulement la tuberculose ont été fermés progressivement. Chacun croyait que la maladie avait été arrêtée.

Cependant, les canadiens ne surveillaient pas ce qui se passait à travers le monde. Les statistiques démontrent qu'entre 8 et 10 millions de nouveaux cas de tuberculose se produisent chaque année, causant près de 2 millions de mortalités. Les membres de nos Forces armées servent aujourd'hui dans des régions de risques élevés. S'ils deviennent infectés, le traitement devient un problème. Les médicaments qui étaient efficaces dans le passé ne sont plus nécessairement efficaces pour attaquer les nouvelles souches de la maladie contractées à l'étranger. Une couple de semaines dans un hôpital, puis congé avec médicament ne peuvent plus maintenant arrêter la condition. Le traitement pourrait se prolonger pendant plusieurs mois.

Statistiques

Il existe présentement plus de 6,937 anciens militaires qui reçoivent des pension pour invalidités respiratoires. Les chiffres ci-dessous comparent les chiffres pour une période de cinq ans pour laquelle des statistiques sont disponibles:

	1996	1998	1999	2000	2001
1 ^{ière} Guerre	11	7	3	Nil	Nil
2 ^{ième} Guerre	4,563	7,939	6,944	6,502	6,104
Corée	108	151	142	141	136
Force Reg.	249	541	554	553	588
Zones de Service spcl.	49	93	99	102	109
Total	4,980	8,185	7,742	7,298	6,937

Activités

Naturellement, nos filiales de la SAct sont particulièrement désireuses à mettre un frein à la propagation de la tuberculose et le traitement de ceux affectés et des membres de leurs familles. Au cours des deux dernières années, beaucoup d'effort a été consacré aux collectes de fonds pour la provision d'équipements respiratoires pour les hôpitaux et les facilités de soins. En plus, les filiales de la SAct ont aidé dans le financement de la recherche pour de nouveaux médicaments afin de neutraliser variantes souches de la maladie. L'Université la Colombie-Britannique, à Vancouver, possède le seul laboratoire au Canada qui travaille à plein temps sur ce projet. L'objectif est de développer, au cours de cinq ans, des traitements qui offriront une solution.

Comme les autres filiales de la Légion à travers le Canada, les quatre filiales de la SAct sont demeurées très actives au sein de nos communautés dans les directions provinciales de la C.-B./Yukon,

l'Alberta/TNO., Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick. Des bourses d'études nationales furent décernées durant les mois d'été de 2000 et 2001 à des étudiants méritants dans ces directions. En plus de récompenses nationales, au cours des deux dernières années, les récompenses de la part des filiales de la SAct se chiffraient à plus de 100,000 \$ en bourses d'études pour les enfants et petits-enfants de membres de la SAct à travers le Canada.

En aidant les communautés dans lesquelles nos filiales résident, en accordant des bourses d'études, du financement pour la recherche, de l'équipement et en n'oubliant jamais nos anciens combattants et aînés, la SAct a avancé les Buts et Objets de la Légion. Quoique nos effectifs soient petits, notre effort visant à promouvoir le Souvenir de nos anciens combattants morts au champ d'honneur et de servir ceux dans le besoin continuera de mériter notre plus grande attention.

RAPPORT DU COQUELICOT ET SOUVENIR DU COMITE DE LA PLANIFICATION, ADMINISTRATION, COQUELICOT ET SOUVENIR DE LA DIRECTION NATIONALE AU 39IÈME CONGRÈS NATIONAL

J. Kobolak	-	Président
A. Parks	-	Vice-Président
M. Cook	-	Membre
W. Smith	-	Membre
B. Barclay	-	membre de droit
D. Daly	-	Secrétaire

Généralités

La sagesse entourant la décision de restructurer les activités dans le cadre du Coquelicot et Souvenir et de les placer sous la supervision du Sous-comité de la Planification, Administration, du Coquelicot et Souvenir a été prouvée encore une fois au cours des deux dernières années. Il existe une calme circulation d'information dans les deux directions, entre la Direction nationale et les directions provinciales et filiales. Les sujets qui demandaient une interprétation et autres questions sont mis à l'exécution rapidement. Tel que déclaré dans le passé, la restructuration a mené à une augmentation de l'importance placée sur les activités du Coquelicot, et on a pu observer ceci sur une base quasi continue.

Commande de Coquelicots et Couronnes

Avant cette année, les frais pour le transport des fournitures du matériel de coquelicot par les différentes compagnies d'express étaient basés sur la poids des matériaux. Aujourd'hui ces compagnies ont changé leurs politiques et chargent des frais basés sur le poids et volume. Ceci augmenterait nos coûts à un niveau exorbitant. Par conséquent, en débutant avec la Campagne du Coquelicot de 2002, les fournitures de coquelicot seront expédiées par service de colis postaux. Afin d'assurer que votre filiale reçoive sa commande de coquelicots à temps pour la période du Souvenir, toutes les commandes doivent être reçues à la Direction nationale pas plus tard que le 15 septembre 2002. La livraison des commandes reçues après cette date ne peut pas être garantie d'arriver à temps pour le jour du Souvenir.

Coquelicots de Revers de Vestons

La Campagne du Coquelicot de 2002 verra l'introduction d'un coquelicot de revers avec centre noir. Cette questions est en suspens depuis le congrès national de 1986. Une deuxième marque déposée pour un coquelicot, avec centre noir, a maintenant été enregistrée. Dans d'autres mots, la Légion détient la marque déposée pour le coquelicot avec centre vert et le coquelicot avec centre noir. La résolution a maintenant été mise en oeuvre.

Couronnes - Députés du Parlement

Encore une fois en 2000 et 2001, le Ministre d'Anciens combattants Canada a acheté une couronne #20 pour chaque filiale de la Légion à travers le pays pour fournir au député local ou son représentant. Une

surcharge de 5.00 \$ fut appliquée à chaque couronne, et les fonds furent expédiés aux Fonds central du Coquelicot, des direction provinciales. Ces fonds représentent le montant que la filiale pourrait s'attendre à recevoir de la vente d'une couronne au député local. Si le Ministre d'Anciens combattants Canada continue cette pratique, la surcharge continuera d'être ajoutée.

Couronnes biodégradables

Nous avons continué notre recherche pour trouver du matériel biodégradable approprié pour remplacer le polystyrène utilisé présentement dans le centre des couronnes. Des matériaux tels que tourbe de mousse, paille, feuilles de raphia et mousse ont été évalués, mais tous laissent à désirer. Une nouvelle couronne fabriquée en fibre de noix de coco a été évaluée, et il appert que ce procédé satisfait nos exigences. Les couronnes utilisées lors de la cérémonie du dépôt des couronnes à ce congrès sont fabriquées de ce matériel et elles seront aussi utilisées à la Cérémonie nationale du jour du Souvenir, à Ottawa, plus tard cette année. En plus, 100 couronnes #20 seront testées au hasard à travers le pays durant la Campagne du Coquelicot. Les filiales qui recevront l'une de ces couronnes trouveront un questionnaire dans le conteneur, sollicitant leurs commentaires et demande de retourner ceux-ci à la Direction nationale. Deux de ces couronnes sont au kiosque du Département des Approvisionnements pour les individus intéressés à les voir.

Coquelicots de Revers - Déploiements des FCs et Ambassades canadiennes

Encore une fois, en 2000 et 2001, des coquelicots de revers ont été distribués, par l'entremise des Forces canadiennes, à leurs membres qui servent à l'étranger. Aussi, le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a collaboré activement afin de s'assurer que des coquelicots de revers avaient été distribués aux ambassades et missions canadiennes. Des dons sont normalement reçus grâce à ces initiatives et sont souvent accompagnés de lettres d'appréciation. Comme il l'a été dit auparavant, cette pratique de fournir des coquelicots aux canadiens qui servent à l'étranger continuera.

Manuel du Coquelicot

Une édition révisée du Manuel du Coquelicot sera publiée immédiatement suite au congrès. Cette édition sera disponible pour la Campagne du Coquelicot de 2002.

Résolutions du congrès de 2002

Le Sous-comité de la Planification, Administration, du Coquelicot et Souvenir a examiné les résolutions se rapportant au Coquelicot et Souvenir, soumises pour la considération du congrès. Celles-ci seront adressées à une période déterminée par le Comité des Procédures.

Fonds en Fidéicommiss du Coquelicot

Un rapport de statut des Fonds en Fidéicommiss du Coquelicot, fourni par les directions provinciales fut distribué ce matin.

Conclusion

Camarades, ceci termine mon rapport à ce congrès. Je suis particulièrement heureux de la collaboration de tous ceux impliqués dans cette très importante activité au cours des deux dernières années. Ce fut un défi; cependant, au-dessus de tout, ce fut un terme qui en valait vraiment la peine.

VENTES DE FOURNITURES DU SOUVENIR

CAMPAGNE DU COQUELICOT	1997	1998	1999	2000
ACHATS	\$1,514,888	\$1,658,096	\$1,643,790	\$1,785,962

PRODUITS

Coquelicot de Revers - 01	13,090,000	13,580,000	14,200,000	15,800,000
Coquelicot de Fenêtre - 02	29,083	29,217	30,250	31,628
Coquelicot de Table - 03	11,061	9,679	9,264	8,545
Couronne #8	3,855	4,025	4,552	4,825
Couronne #814	22,678	23,582	24,728	23,039
Couronne #20	6,777	7,016	8,652	6,485
Couronne #24	718	691	562	607
Couronne #26	77	68	68	25
Gerbe #31	1,896	2,121	1,436	1,716
Gerbe #35	14,790	13,972	13,736	13,720
Crois, Polystyrène #36	6,329	5,868	4,905	5,673
Spéciaux	3	3	2	3

RÉCAPITULATION

CAMPAGNE DU SOUVENIR ET COQUELICOT

	1997	1998	1999	2000
	CAMPAGNE	CAMPAGNE	CAMPAGNE	CAMPAGNE
REVENU	\$10,174,934	\$11,103,110	\$12,072,546	\$12,294,861
DÉPENSE DE CAMPAGNE	\$3,720,428	\$3,983,962	\$4,232,513	\$3,834,832
DÉBOURSEMENTS POUR ANNÉE PRÉCÉDENTE	\$4,783,433	\$6,063,265	\$6,003,826	\$6,171,526

RAPPORT DE LA SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS IMPÉRIAUX

A. Harvey	-	Président national
F. Smith	-	Premier Vice-Président
P. Rogers	-	Représentant du Québec
R. Bell	-	Représentant du Centre
L. Gill	-	Représentant de l'Est
E. Eyles	-	Représentant de l'Ouest
G.G. Beech	-	Secrétaire

Introduction

La Section des Anciens combattants impériaux (SAci), de la Légion royale canadienne, est une entité séparée au sein de la Légion, tel que prévu dans l'Unité/Entente avec l'Association des Anciens combattants impériaux, finalisée en 1929. La SAci représente les intérêts de tous les anciens combattants qui ont servi dans des Forces organisées et maintenues par le Gouvernement impérial de Grande-Bretagne et d'Irlande. Au début, des nombres considérables d'Anciens combattants impériaux qui étaient sujets à des différences dans la législation sur pensions et prestations étaient représentés par des officiers d'entraide impériaux qui étaient familiers avec les uniques types de cas. Le besoin pour un plaidoyer spécial a diminué progressivement à cause de la résolution de cas impériaux, l'entrée de Terre-Neuve dans le Canada, changements législatifs et le départ inévitable des Anciens combattants impériaux. De nos jours, les besoins des impériaux en rapport aux pensions et bienfaisance sont traités par le réseau d'officiers d'entraide de la Légion ou en les référant à l'Agence britannique des pensions de guerre. ("British War Pension Agency") et différents fonds de bienfaisance.

Fonds de Bienfaisance britanniques

Les fonds de bienfaisance britanniques fournissent de l'aide considérable aux Anciens combattants britanniques au Canada. Les demandes qui émanent d'un conseiller d'Anciens combattants Canada sont filtrées par un officier d'entraide de la Direction nationale et transmises pour la considération du fond de bienfaisance approprié en Grande-bretagne. La présentation en tableaux de cas favorablement considérés durant la période de 1998 à 2002 démontre les tendances par année et service.

Fonds	1998		1999		2000		2001	
	No.	Val.	No.	Val.	No.	Val.	No.	Val.
Bienfaisance de l'Armée Imperial	15	7,564\$	11	8,042\$	14	10,842\$	11	5,856\$
Bienfaisance de la "RAF"	37	30,203\$	52	33,824\$	83	65,211\$	111	95,779\$
Bienfaisance de la Marine royale	17	15,684\$	19	18,490\$	24	28,197\$	14	11,056\$
Fonds gérés par la "BCEL"	28	15,111\$	22	15,216\$	21	13,821\$	21	16,074\$
Total	97	68,563\$	104	75,572\$	142	118,071\$	157	128,765\$

Activités

La revue Légion royale britannique continue d'être distribuée à l'exécutif des impériaux en vertu d'une entente réciproque avec la revue Légion. Ceci facilite grandement la dissémination d'information aux membres sur une base régionale. En effet, les impériaux ont été avisés de l'introduction d'une compensation pour les prisonniers de guerre de l'Extrême-Orient de cette façon. Grâce à notre propre revue Légion et le Bureau d'entraide de la Direction nationale, cet important message fut communiqué séparément par l'entremise de ces voies. En raison de ceci, environ 30 cas furent référés à l'Agence des pensions de guerre par la Légion et Anciens combattants Canada.

Les Anciens combattants impériaux qui n'avaient pas au préalable établi un droit aux pensions ont été affectés défavorablement par le budget de 1995 et les changements législatifs associés à celui-ci, lesquels niaient leur droit à l'allocation aux Anciens combattants ainsi que soins de santé pour les Anciens combattants alliés. Par conséquent, l'exécutif continue de surveiller le progrès dans ce dossier. Le Comité d'Anciens combattants, Service et Aînés tente d'établir un cas où cette situation poserait un défi dans la Cour fédérale. Aussi, des discussions parallèles se poursuivent avec Anciens combattants Canada dans un effort intérim qui vise à obtenir l'admission des Anciens combattants du Commonwealth aux facilités de soins prolongés, selon leur besoin.

En résumé, les intérêts des Anciens combattants impériaux continuent d'être représentés par le Président national au Conseil exécutif national et par l'entremise du Comité des Anciens combattants, Service et Aînés. Les besoins individuels sont bien servis par le réseau du Bureau d'entraide de la Légion.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE NATIONAL

D. Daly	-	Secrétaire national
J. Rycroft	-	Directeur, Bureau d'entraide
J. Côté	-	Directeur, Services administratifs
B. Fermoye	-	Directeur, Finances
D. Baldwin	-	Directeur, Approvisionnements
D. Bell	-	Directrice, Adhésion
B. Butt	-	Chef, Relations Publiques
M. Wilson	-	Secrétaire

Introduction

Il me fait plaisir de faire rapport à ce congrès national des activités du personnel et départements de la Direction nationale. En considération du fait que beaucoup d'information pertinente aura déjà été fournie dans les différents rapports de comité, je ne soulignerai que les points principaux.

Bureau d'entraide

Le Bureau d'entraide demeure le conduit principal pour nos rapports avec le gouvernement en ce qui a trait à l'obtention de bénéfices pour nos anciens combattants et militaires. En 2001, nous avons traité un total de 1,035 demandes, examens et appels. Ceci fut achevé par nos cinq officiers d'entraide lesquels, incluant la Camarade Kathy Roney qui gère notre Bureau d'Appel à Charlottetown. Vous serez aussi intéressés à savoir que nous avons répondu à 292 demandes de fonds de bienfaisance pour les anciens combattants et les personnes à leur charge qui étaient dans un extrême besoin d'aide. Plusieurs de ces cas furent traités en collaboration avec le Fonds de Bienfaisance de l'ARC et certaines de nos directions provinciales.

Finalement, vous devriez aussi savoir que plus tard cette année notre Directeur du Bureau d'entraide prendra sa retraite. Le Camarade Jim Rycroft a rendu à la Légion un service exceptionnel durant ses huit années à la Direction nationale, et par l'entremise de ses initiatives, nous avons pu discuter avec succès, avec le gouvernement, des changements de politiques sur une gamme considérable de questions législatives.

Approvisionnementnements

Tel qu'indiqué dans le rapport de la Planification, Administration, le Coquelicot et Souvenir, nous sommes en ce moment profondément impliqués dans la mise en oeuvre d'un nouveau système centralisé d'approvisionnementnements de la Légion. Ceci permettra un contact direct avec le Département des Approvisionnementnements, de la Direction nationale par vos filiales et éliminera le besoin d'acheminer vos commandes par l'entremise des directions provinciales. Une opération plus efficace et des économies dans la main-d'oeuvre en résulteront. Nous avons bon espoir que le nouveau système sera opérationnel, sur une base d'essai, en 2003 et complètement opérationnel en 2004. Finalement, nous attendons avec impatience le moment où la majorité de nos transactions pourront être menées sur Internet permettant aux membres individuels de placer leurs commandes directement pour une large variété d'articles.

Personnel et Administration

Depuis 1998, nous avons été impliqués dans une réduction majeure de personnel à la Direction nationale. En 1998, nous avons 54 employés permanents et six personnes à contrat à plein temps pour un total de 60 individus à salaires. En janvier de cette année, ce nombre avait été réduit à 46 employés permanents et deux individus à contrat pour un total de 48 employés à salaires. Cette réduction de 20 pour cent dans le personnel nous a économisé plus de 350,000 \$ par année.

Quoique le personnel ait été réduit de 12 depuis 1998, notre charge de travail a demeuré essentiellement la même. Ceci comprend le traitement de 450,000 dossiers d'adhésion chaque année et finances associées à ces dossiers. Ce qui est intéressant est que le taux d'erreurs dans les soumissions ne s'est pas grandement amélioré et est de 22 pour cent. En d'autres mots, plus de 100,000 soumissions d'adhésion sont complétées avec erreurs par les filiales chaque année et doivent être retournées pour corrections. Ceci non seulement ajoute à la charge de travail du Département d'Adhésion, mais ajoute beaucoup à la facture des tarifs postaux. Le personnel demeure aussi impliqué dans le traitement de plaintes et appels, l'organisation du Camp d'Athlétisme, la préparation et l'organisation des quatre championnats annuels de sports pour membres, l'exécution du pèlerinage pour jeunes dirigeants, la gestion du concours littéraire et d'affiche, l'exécution de la cérémonie annuelle du jour du Souvenir et de la Campagne du Coquelicot, l'exécution de nombreux colloques de relations publiques, la gestion et la mise à jour du site WEB de la Légion, la production et distribution de la revue Légion, la gestion du Programme de Bénéfices pour Membres, la distribution des honneurs et récompenses et le travail de routine associé au maintien de "Legion House" et l'appui aux comités de la Direction nationale.

Conclusion

Au nom de tous les membres du personnel de la Direction nationale, c'est un honneur de servir la Légion et d'appuyer son fonctionnement sur une base continue. Nous accordons une grande valeur à notre rapport de travail avec nos homologues dans les directions provinciales et demeurons dévoués à nos officiers élus qui servent sur le Conseil exécutif national et les comités nationaux.

RAPPORT DU COMITÉ DU CENTENAIRE DE LA DIRECTION NATIONALE

R. Jones	-	Président
A. Parks	-	Vice/Président
D. Daly	-	Membre
B. Fermoyle	-	Secrétaire

Ce comité a la responsabilité pour l'investissement des fonds originellement recueillis dans le fonds du centenaire ainsi que l'intérêt accumulé. Le comité doit aussi s'assurer que tous les déboursments sont faits conformément au mandat du congrès. La société "Royal Trust" continue d'aviser le comité afin de maximiser les rendements sur les investissements.

Un total de 245,000 \$ en bons de corporations rapportant un intérêt de 7% et 10.5% sont venus à échéance en 2001. Le fonds rapporte maintenant une moyenne de 6.75% et détient la somme de 250,000 \$ en bons rapportant plus de 8%. Le reste du fonds rapporte entre 5% et 7.7%.

Le fonds fut chargé 125,000 \$ en 2000 et 2001 respectivement pour couvrir une partie des dépenses associées avec les championnats nationaux d'athlétisme chaque année.

FONDS DU CENTENAIRE RÉCAPITULATION DES OPÉRATIONS - 1966 à 2001

Contributions de capitaux		
1,029,055 \$		
Revenus bruts		5,390,561 \$
Dépenses pour projets de LRC:		
Programme d'Action 1974-80	133,817 \$	
Athlétisme (national)		
1977-92	2,174,724 \$	
1996-2001	875,000 \$	
Bourses en gériatrie 1981-92	1,152,015 \$	
Administration 1966-2001	<u>271,004 \$</u>	<u>4,606,560 \$</u>
Total du revenu net		<u>784,001 \$</u>
Total des contributions de capitaux et des gains retenus		1,813,056 \$

Solde dans le fonds en date du 31 décembre:

ACTUEL		PROJETÉ		
<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
1,829,928 \$	1,813,056 \$	1,800,000 \$	1,780,000 \$	1,750,000 \$

Depuis le début, le fonds du centenaire a été utilisé aux fins suivantes:

- a. programmes d'action (réclames, publicité, voyages et administration);
- b. vingt-deux rencontres nationales d'athlétisme impliquant un total de 8,635 participants;
- c. formation en gériatrie pour 91 médecins, 50 infirmières, 11 physiothérapeutes et 9 ergothérapeutes avant 1992; et
- d. administration de l'investissement du fonds (1966-2001).

RAPPORT DU TRÉSORIER NATIONAL

MICHAEL COOK

Je suis heureux de faire rapport que les revenus et dépenses ont été raisonnablement équilibrés au cours de 2000 et 2001, et que le Fonds général devrait demeurer viable jusqu'en 2006, sans augmentation de la portion de capitation que vous payez chaque année à votre filiale et qui est affectée à la Direction nationale.

Et ce qui est encore plus significatif, vous prendrez note que l'effort exceptionnel du comité du 75^{ième} anniversaire durant l'année 2000 a contribué la somme de 309,126 \$ à la réalisation d'un revenu net de fin d'année de 443,591 \$. Le surplus pour 2001 se chiffrait à 85,708 \$

En raison des mesures adoptées par le CEN pour maîtriser les dépenses afin de réduire les coûts des programmes, ainsi que les mesures prises par le Secrétaire national pour réduire le nombre de personnel de la Direction nationale par 20 pour cent depuis 1998, plus une réduction des frais de voyages des comités, je désire accentuer que nos dépenses générales d'opération à la Direction nationale ont été contrôlées de très près. Comme je vous l'avais promis lors du congrès de 1998, nous fonctionnons à l'intérieur de la portion de capitation, c'est à dire 6.15 \$, approuvée pour la Direction nationale, et nous n'aurons pas à augmenter ce montant jusqu'en 2006 au moins.

Ce défi s'avère difficile, mais nous le releverons en dépit du fait que des taux d'intérêt déprimés ont affecté sévèrement nos investissements. À une certaine époque nous recevions des rendements de 8 à 10 pour cent, nous devons maintenant faire face à la réalité et nous serons chanceux si nous obtenons 5 pour cent. Je suis certain que vous avez fait face à une situation similaire dans vos propres épargnes. J'ai mentionné que dans les cotisations totales ou la capitation que vous payez à votre filiale, la Direction nationale ne reçoit que 6.15 \$ par membre pour ses opérations. Voici l'autre défi auquel nous devons faire face. Notre adhésion est à la baisse à un taux d'environ 12,000 membres par année. La perte de 75,000 \$ en portion de capitation exerce définitivement des pressions sur nos opérations. Aussi, le coût de fournir des programmes et activités tels que les championnats de sports pour membres continuent de croître alors que notre revenu a décliné. Cependant, en général, nous avons été capables de faire les ajustements nécessaires pour que le système en entier continue de fonctionner raisonnablement bien. Je peux vous assurer que des pratiques saines d'affaires et de comptabilité ont prévalu dans chaque décision que nous avons prise.

Ainsi, en dépit de pertes de revenu et d'augmentations dans les coûts d'opération, les opérations de notre Fonds général devraient demeurer raisonnablement stables jusqu'en 2006 à moins que nous accusions une baisse encore plus prononcée de notre adhésion. Voilà donc les bonnes nouvelles.

Malheureusement, je ne peux pas dire la même chose pour la santé à long terme de la Revue LÉGION. Comme vous le savez, la Revue LÉGION fonctionne comme entité séparée, indépendante de la Direction nationale. La Revue est gérée sous les auspices des PUBLICATIONS CANVET LTÉE. Pendant plusieurs années la Revue a fonctionné à un taux d'abonnement de 5.00 \$ plus la TPS pour un total de 5.35 \$, lequel est payé par l'entremise de la capitation que vous payez à la filiale (ceci est en plus du 6.15 \$ payé pour les opérations de la Direction nationale). Pour fonctionner avec ce revenu fixe de 5.35\$, tel que déterminé par le congrès national en 1997, CANVET a dû réduire la fréquence de publication à cinq numéros. Ceci a fonctionné raisonnablement bien jusqu'à maintenant.

Les coûts ont continué d'augmenter dramatiquement et même si le revenu provenant des réclames a

augmenté, les dépenses ont dépassé le revenu provenant d'un abonnement à la baisse, le résultat d'une baisse dans l'adhésion de plus de 12,000 membres par année. Lors de la réunion du CEN de février 2002, CANVET a fait rapport qu'il se produira des déficits considérables à partir 2003 à moins que nous faisons quelque chose. CANVET a recommandé au CEN qu'à moins que le revenu soit augmenté à plus de 5.35 \$, la Revue devra être réduite à quatre numéros en 2003, et que la production de celle-ci devra finalement être terminée en 2005.

Le CEN a examiné la situation de très près et a approuvé la présentation d'un nombre d'options pour votre considération afin de résoudre cette question. Je vous ferai part de celles-ci lors d'un autre exposé en ma qualité de Président de CANVET.

Pour le moment, vous pouvez regarder les budgets de 2003 et 2004 qui sont basés sur la réduction de la Revue LÉGION à quatre numéros. Même avec cette option, que nous désirons éviter à tout prix, le déficit en 2004 sera largement dû aux pertes subies par CANVET.

Pour récapituler, les opérations générales de la Direction nationale, sont menées sur une ligne très étroite mais demeureront assez raisonnables jusqu'à 2006 au moins. La Revue LÉGION est dans le trouble et nous en discuterons plus tard comme une question séparée. Pour maintenant, nos dépenses générales ont été contenues, et je désire remercier les présidents de comités et le personnel de la Direction nationale pour leur diligence continue visant à contrôler les coûts et à maximiser notre revenu limité au cours de deux dernières années.

Au nom du comité des budgets, je recommande aucune augmentation dans la portion de capitation affectée à la Direction nationale, c'est à dire la somme de 6.15 \$, et je propose comme tel.

Note La recommandation fut appuyée.

Je recommande, basé sur l'excellent service et collaboration fournis par nos vérificateurs au cours des années précédentes, que la société Price Waterhouse Coopers soit nommée de nouveau comme vérificateurs pour les deux prochaines années, et je propose comme tel.

Note: La recommandation fut appuyée.

Camarades, nous vous avons fourni une comptabilité complète des dépenses actuelles pour les années 2000 et 2001 ainsi que des budgets pour l'avenir. Je suis prêt maintenant à répondre à n'importe quelles questions que vous puissiez avoir, particulièrement en ce qui se rapporte au budget de 2002 pour nos programmes et opérations. Je vous prierais, cependant, d'attendre pour poser vos questions sur la Revue LÉGION jusqu'au moment où je présenterai ce rapport. Tous changements dans le budget de CANVET peuvent être exécutés à ce moment, si nécessaire.

Camarade Président, je propose l'acceptation de mon rapport et du budget de 2002.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
FONDS GÉNÉRAUX

	<u>2000</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2001</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2002</u> <u>BUDGET</u>	<u>2003</u> <u>BUDGET</u>	<u>2004</u> <u>BUDGET</u>
REVENU					
Impôt "per capita"	5,290,150	5,160,945	5,020,000	4,880,000	4,750,000
Canvet - frais d'agence	604,000	521,000	444,000	390,000	390,000
- comptabilité	75,000	75,000	75,000	75,000	75,000
Intérêt	716,087	643,515	600,000	550,000	550,000
Bureau d'entraide					
- Octroi du Coquelicot	-	183,976	710,000	698,000	736,000
Section d'approvisionnement	734,948	643,537	620,000	620,000	620,000
Immeuble - locataires	351,779	401,558	410,000	410,000	410,000
- internes	235,500	235,500	235,500	235,500	235,500
Divers - Master Card	101,654	113,118	140,000	150,000	160,000
- autres	<u>5,031</u>	<u>4,774</u>	<u>5,000</u>	<u>5,000</u>	<u>5,000</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>8,114,149</u>	<u>7,982,923</u>	<u>8,259,500</u>	<u>8,013,500</u>	<u>7,931,500</u>
DÉPENSES					
Canvet -abonnement	2,437,231	2,378,779	2,300,000	2,230,000	2,160,000
Admin - générale	1,285,076	1,338,323	1,416,000	1,440,000	1,468,000
- comités	992,281	1,443,539	1,713,150	1,569,400	1,505,900
- diverses	233,801	184,441	208,000	203,000	203,000
Adhésion	640,039	621,311	602,000	629,000	639,000
Service d'entraide	782,124	709,941	710,000	698,000	736,000
Section d'approvisionnement	768,598	672,287	659,500	660,000	666,000
Immeuble	531,408	548,594	526,700	531,100	542,700
Canvet Déficit (Revenu)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>12,000</u>	<u>(73,500)</u>	<u>62,000</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>7,670,558</u>	<u>7,897,215</u>	<u>8,147,350</u>	<u>7,887,000</u>	<u>7,982,600</u>
REVENU NET (DÉFICIT)	<u>443,591</u>	<u>85,708</u>	<u>112,150</u>	<u>126,500</u>	<u>(51,100)</u>

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
FONDS GÉNÉRAUX
ADMINISTRATION**

	<u>2000</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2001</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2002</u> <u>BUDGET</u>	<u>2003</u> <u>BUDGET</u>	<u>2004</u> <u>BUDGET</u>
DÉPENSES					
Salaires	879,945	903,226	945,000	965,000	985,000
Pensions (Rapport)	1,774	437	2,000	2,000	2,000
Provision allocation de retraite	8,799	16,258	17,000	17,000	18,000
Autres Bénéfices	84,367	88,809	92,000	97,000	100,000
Employés temporaires	<u>3,835</u>	<u>16,132</u>	<u>46,000</u>	<u>40,000</u>	<u>40,000</u>
TOTAL DU PERSONNEL	978,720	1,024,862	1,102,000	1,121,000	1,145,000
Fourniture de bureau	57,367	60,432	60,000	63,000	65,000
Service de Réseau Elec.	6,226	11,009	5,000	5,000	5,000
Téléphone	7,090	6,655	8,000	8,000	8,000
Tarifs Postaux	19,554	15,837	20,000	20,000	20,000
Impression & papeterie	21,607	18,576	24,000	24,000	24,000
Voyages du personnel	16,738	11,711	15,000	15,000	15,000
Verification - Généraux	26,359	26,540	26,000	27,000	28,000
- Fonds de Pension	2,975	2,996	3,000	3,000	3,000
Assurance	11,212	11,079	12,000	13,000	14,000
Remplacement du personnel	2,454	4,257	5,000	5,000	5,000
Divers	8,305	8,460	8,000	8,000	8,000
Entraînement	<u>4,893</u>	<u>6,808</u>	<u>5,000</u>	<u>5,000</u>	<u>5,000</u>
TOTAL PARTIEL	1,163,500	1,209,222	1,293,000	1,317,000	1,345,000
MOIN: SOMME DÉBITÉE					
Fonds de fiducie du coquelicot	17,000	17,000	17,000	17,000	17,000
Service d'adhésion	22,000	22,000	22,000	22,000	22,000
Bureau d'entraide	<u>22,000</u>	<u>22,000</u>	<u>22,000</u>	<u>22,000</u>	<u>22,000</u>
	61,000	61,000	61,000	61,000	61,000
TOTAL PARTIEL	1,102,500	1,148,222	1,249,000	1,273,000	1,301,000
PLUS:					
Amortissement - équipement	53,576	61,101	55,000	55,000	55,000
Loyer	<u>129,000</u>	<u>129,000</u>	<u>129,000</u>	<u>129,000</u>	<u>129,000</u>
TOTAL PARTIEL	182,576	190,101	184,000	184,000	184,000
DÉPENSES NETTES	<u>1,285,076</u>	<u>1,338,323</u>	<u>1,416,000</u>	<u>1,440,000</u>	<u>1,468,000</u>

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
FONDS GÉNÉRAUX
ADMINISTRATION - DÉPENSES DU SERVICE D'ADHÉSION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2000</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2001</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2002</u> <u>BUDGET</u>	<u>2003</u> <u>BUDGET</u>	<u>2004</u> <u>BUDGET</u>
REVENU	<u>444,000</u>	<u>444,000</u>	<u>444,000</u>	<u>390,000</u>	<u>390,000</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>444,000</u>	<u>444,000</u>	<u>444,000</u>	<u>390,000</u>	<u>390,000</u>
DÉPENSES					
Salaires	308,630	323,367	290,000	300,000	310,000
Allocation de retraite	3,086	5,821	6,000	6,000	6,000
Autres Bénéfices	38,436	38,841	40,000	42,000	45,000
Employés temporaires	<u>45,882</u>	<u>14,136</u>	<u>30,000</u>	<u>30,000</u>	<u>30,000</u>
TOTAL DU PERSONNEL	396,034	382,165	366,000	378,000	391,000
Ordinateurs-fourniture	119,604	91,514	97,639	102,639	107,639
Papeterie & fourniture	3,128	3,491	5,000	5,000	5,000
Pochettes d'adhésion	19,435	15,745	16,000	17,000	18,000
Tarifs postaux	35,137	38,573	40,000	40,000	40,000
Congrès & séminaires provinciaux	1,515	15,228	2,000	11,000	2,000
Divers	4,852	4,835	5,000	5,000	5,000
Téléphone	1,343	1,399	2,000	2,000	2,000
Administration	<u>22,000</u>	<u>22,000</u>	<u>22,000</u>	<u>22,000</u>	<u>22,000</u>
TOTAL PARTIEL	603,048	574,950	568,000	595,000	605,000
Loyer	34,000	34,000	34,000	34,000	34,000
Dépréciation d'ordinateurs	<u>2,991</u>	<u>12,361</u>	<u>12,361</u>	<u>12,361</u>	<u>12,361</u>
	36,991	46,361	46,361	46,361	46,361
TOTAL DES DÉPENSES	<u>640,039</u>	<u>621,311</u>	<u>602,000</u>	<u>629,000</u>	<u>639,000</u>
DÉPENSES NETTES	<u>196,039</u>	<u>177,311</u>	<u>158,000</u>	<u>239,000</u>	<u>249,000</u>

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
FONDS GÉNÉRAUX
ADMINISTRATION - DÉPENSES, COMITÉS & OFFICIERS ÉLUS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2000</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2001</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2002</u> <u>BUDGET</u>	<u>2003</u> <u>BUDGET</u>	<u>2004</u> <u>BUDGET</u>
Appels nationaux	316	523	800	800	800
Anciens combattants/âgés	28,875	26,264	49,900	46,700	46,700
Octroi en gériatrie	-	55,000	110,000	-	-
B.C.E.L.	28,662	30,809	32,700	32,700	32,700
Adhésion	164,216	147,150	125,700	117,700	120,200
Relations publiques	143,889	152,928	258,000	231,200	226,900
Leadership & Dev.	31,674	117,118	80,900	77,900	77,900
Org. & planification, Coquelicot	6,944	6,958	7,500	7,500	7,500
Sports	440,853	458,551	498,800	524,300	520,600
Transfert-Centenaire	-	-	(125,000)	(125,000)	(125,000)
Finances	6,497	8,955	8,000	8,000	8,000
Cérémonies nationales	14,850	14,157	22,500	22,400	22,400
Rituel & récompenses	5,412	9,039	9,200	7,200	9,200
Congrès	25,853	13,888	32,400	7,400	18,400
Const. & règlements	7,375	6,837	8,700	6,700	8,700
Secrétaires provinciaux	-	9,728	13,000	-	13,000
Défense	10,111	11,114	13,000	13,000	13,000
Liaison	13,595	14,977	19,000	19,000	19,000
75ième Anniversaire	178,250	17,659	-	-	-
Pension-Employés	-	300	-	-	-
Feuille d'Érable	-	-	<u>25,000</u>	-	-
TOTAL PARTIEL	1,107,372	1,101,955	1,190,100	997,500	1,020,000
Officiers élus	96,501	139,758	101,500	146,500	101,500
Exécutif national	157,928	226,921	168,900	225,400	184,400
Congrès national	<u>457,856</u>	-	<u>252,650</u>	<u>200,000</u>	<u>200,000</u>
TOTAL PARTIEL	712,285	366,679	523,050	571,900	485,900
TOTAL DES COMITÉS	1,819,657	1,468,634	1,713,150	1,569,400	1,505,900
Transfert-Centenaire	(125,000)	(125,000)	-	-	-
Revenu - 75ième Anniversaire	(487,376)	(65,095)	-	-	-
Réserve - Congrès national	(250,000)	200,000	-	-	-
Réserve - Pèlerinage	<u>35,000</u>	<u>(35,000)</u>	-	-	-
	(827,376)	(25,095)	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	<u>992,281</u>	<u>1,443,539</u>	<u>1,713,150</u>	<u>1,569,400</u>	<u>1,505,900</u>

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
FONDS GÉNÉRAUX
ADMINISTRATION - DÉPENSES DIVERSES**

	2000	2001	2002	2003	2004
	<u>RÉSULTATS</u>	<u>RÉSULTATS</u>	<u>BUDGET</u>	<u>BUDGET</u>	<u>BUDGET</u>
DÉPENSES DIVERSES					
BCEL-Frais annuels	49,456	46,720	50,000	50,000	50,000
-Exécutif (SCOWP)	<u>11,934</u>	<u>14,420</u>	<u>15,000</u>	<u>15,000</u>	<u>15,000</u>
TOTAL B.C.E.L.	61,390	61,140	65,000	65,000	65,000
Projet Millénaire	18,875	-	-	-	-
Demande d' appui	20,000	3,000	20,000	20,000	20,000
Projet Histoire	4,000	7,063	5,000	5,000	5,000
Réveille	36,977	26,425	-	-	-
Bourses-d'études	16,060	16,000	16,000	16,000	16,000
Légal & autres	27,103	31,150	30,000	30,000	30,000
PBM Annonces	34,396	14,663	32,000	32,000	32,000
Étude Approvisionnement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>15,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL PARTIEL	218,801	159,441	183,000	168,000	168,000
Réserve pour conférence	<u>15,000</u>	<u>25,000</u>	<u>25,000</u>	<u>35,000</u>	<u>35,000</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>233,801</u>	<u>184,441</u>	<u>208,000</u>	<u>203,000</u>	<u>203,000</u>

PBM = Programme de Bénéfices pour Membres

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
FONDS GÉNÉRAUX
BUREAU D'ENTRAIDE**

	<u>2000</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2001</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2002</u> <u>BUDGET</u>	<u>2003</u> <u>BUDGET</u>	<u>2004</u> <u>BUDGET</u>
REVENU					
Octroi fonds du Coquelicot	<u>-</u>	<u>183,976</u>	<u>710,000</u>	<u>698,000</u>	<u>736,000</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>-</u>	<u>183,976</u>	<u>711,000</u>	<u>699,000</u>	<u>737,000</u>
DÉPENSES					
Salaires	502,235	474,199	475,000	485,000	495,000
Allocation de retraite	5,022	8,536	9,000	9,000	9,000
Autres bénéfiques	50,213	46,916	45,000	47,000	50,000
Employés temporaires	<u>81,915</u>	<u>59,795</u>	<u>35,000</u>	<u>35,000</u>	<u>35,000</u>
TOTAL DU PERSONNEL	639,385	589,446	564,000	576,000	589,000
Dépenses de bureau	7,189	7,632	8,000	8,000	8,000
Téléphone	3,678	3,718	5,000	5,000	5,000
Tarifs postaux	10,472	13,657	12,000	13,000	13,000
Voyages du personnel	18,590	17,473	15,000	15,000	15,000
ACC - Liaison	-	-	4,000	4,000	4,000
Conférence officiers	22,747	-	25,000	-	25,000
Bureau - Charlottetown	19,892	14,053	15,000	15,000	15,000
Administration	22,000	22,000	22,000	22,000	22,000
Divers	<u>3,171</u>	<u>6,962</u>	<u>5,000</u>	<u>5,000</u>	<u>5,000</u>
TOTAL PARTIEL	747,124	674,941	675,000	663,000	701,000
Loyer	<u>35,000</u>	<u>35,000</u>	<u>35,000</u>	<u>35,000</u>	<u>35,000</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>782,124</u>	<u>709,941</u>	<u>710,000</u>	<u>698,000</u>	<u>736,000</u>

ACC = Anciens Combattants Canada

'F'

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
FONDS GÉNÉRAUX
DÉPARTEMENT D'APPROVISIONNEMENTS**

	<u>2000</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2001</u> <u>RÉSULTATS</u>	<u>2002</u> <u>BUDGET</u>	<u>2003</u> <u>BUDGET</u>	<u>2004</u> <u>BUDGET</u>
REVENU					
Vente de marchandises	717,076	624,812	600,000	600,000	600,000
Redevances	17,872	18,725	20,000	20,000	20,000
Moins coût de marchandise vendue	<u>444,100</u>	<u>346,791</u>	<u>350,000</u>	<u>350,000</u>	<u>350,000</u>
Marge brute	<u>290,848</u>	<u>296,746</u>	<u>270,000</u>	<u>270,000</u>	<u>270,000</u>
DÉPENSES					
Salaires	172,166	178,596	165,000	190,000	195,000
Allocation de retraite	1,722	3,215	3,000	3,500	3,500
Autres bénéfiques	21,249	21,850	19,000	20,000	21,000
Employés temporaires	<u>15,670</u>	<u>20,826</u>	<u>39,000</u>	<u>15,000</u>	<u>15,000</u>
TOTAL DU PERSONNEL	210,807	224,487	226,000	228,500	234,500
Téléphone	1,619	1,554	2,000	2,000	2,000
Tarifs postaux	19,302	18,811	20,000	20,000	20,000
Impression & papeterie	-	4,936	5,000	5,000	5,000
Voyages du personnel	376	596	1,000	1,000	1,000
Assurance	389	389	500	500	500
Publicité	47,481	33,499	10,000	10,000	10,000
Materiel d'emballage	5,179	1,934	3,000	3,000	3,000
Fourniture de bureau	1,148	1,291	2,000	2,000	2,000
Divers	55	499	500	500	500
Programmation	<u>642</u>	<u>-</u>	<u>2,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL PARTIEL	286,998	287,996	272,000	272,500	278,500
Loyer	<u>37,500</u>	<u>37,500</u>	<u>37,500</u>	<u>37,500</u>	<u>37,500</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>324,498</u>	<u>325,496</u>	<u>309,500</u>	<u>310,000</u>	<u>316,000</u>
GAIN OU (PERTE)	<u>(33,650)</u>	<u>(28,750)</u>	<u>(39,500)</u>	<u>(40,000)</u>	<u>(46,000)</u>

**LA LÉGION CANADIENNE - DIRECTION NATIONALE
FONDS GÉNÉRAUX
DE L'IMMEUBLE**

	2000	2001	2002	2003	2004
	<u>RÉSULTATS</u>	<u>RÉSULTATS</u>	<u>BUDGET</u>	<u>BUDGET</u>	<u>BUDGET</u>
REVENUS					
Loyer-locataires	342,149	391,829	400,000	400,000	400,000
Stationnement	<u>9,630</u>	<u>9,729</u>	<u>10,000</u>	<u>10,000</u>	<u>10,000</u>
	351,779	401,558	410,000	410,000	410,000
Loyer - départements					
- Administration	129,000	129,000	129,000	129,000	129,000
- Adhésion	34,000	34,000	34,000	34,000	34,000
- Bureau d'entraide	35,000	35,000	35,000	35,000	35,000
- L'approvisionnement	<u>37,500</u>	<u>37,500</u>	<u>37,500</u>	<u>37,500</u>	<u>37,500</u>
	235,500	235,500	235,500	235,500	235,500
TOTAL DES REVENUS	<u>587,279</u>	<u>637,058</u>	<u>645,500</u>	<u>645,500</u>	<u>645,500</u>
DÉPENSES					
Salaires	37,019	37,681	38,500	39,500	40,500
Allocation de retraite	370	678	400	700	700
Autres bénéfiques	5,393	5,533	5,700	5,800	5,900
Employés temporaires	<u>4,604</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DU PERSONNEL	47,386	43,892	44,600	46,000	47,100
Entretien - ascenseurs	9,586	9,361	10,500	11,000	11,500
AC,électricité,plomb.	20,282	33,364	25,000	25,000	25,000
Interieur & extérieur	66,031	52,024	45,000	50,000	50,000
Contrat de Nettoyage	41,874	47,810	50,000	50,000	50,000
Combustible	17,548	26,380	25,000	25,000	25,000
Lumière & énergie	76,465	82,330	85,000	90,000	95,000
Taxe d'eau	4,088	4,557	4,000	4,500	4,500
Direction - propriété	16,010	18,489	20,000	20,000	20,000
Taxes	148,211	150,883	150,000	155,000	160,000
Assurance	5,699	4,901	6,000	6,500	7,000
Commission	<u>4,554</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL PARTIEL	457,734	473,991	465,100	483,000	495,100
Réparation de l'édifice	<u>17,804</u>	<u>92,800</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL PARTIEL	475,538	566,791	465,100	483,000	495,100
PLUS:					
Amortissement-édifice	32,600	32,600	32,600	32,600	32,600
Améliorations de bails	28,074	29,003	16,000	2,500	2,000
Réserve de fonds	<u>13,000</u>	<u>13,000</u>	<u>13,000</u>	<u>13,000</u>	<u>13,000</u>
	73,674	74,603	61,600	48,100	47,600
MOINS:					
Réparation de l'édifice-Réserve	<u>17,804</u>	<u>92,800</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DES DÉPENSES	<u>531,408</u>	<u>548,594</u>	<u>526,700</u>	<u>531,100</u>	<u>542,700</u>
GAIN OU (PERTE)	<u>55,871</u>	<u>88,464</u>	<u>118,800</u>	<u>114,400</u>	<u>102,800</u>

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
DIRECTION NATIONALE

COMITÉ DU 75 IÈME ANNIVERSAIRE

<u>BUDGET</u>	<u>ACTUEL</u> 2000	<u>ACTUEL</u> 2001	2002	2003	2004
<u>COMITÉ</u>					
Voyage	10,613	3,478	-	-	-
Per Diem	11,195	2,276	-	-	-
Tarifs postaux & papeterie	5,610	1,237	-	-	-
Matériel de promotion	9,653	5,828	-	-	-
Subvention - Fête d'homards	18,370	-	-	-	-
Publicité	35,115	4,840	-	-	-
Plaques du 75 ième	16,307	-	-	-	-
Numéro de revue, 75 ième	<u>55,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL	<u>161,863</u>	<u>17,659</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>PROJET</u>					
<u>REVENU</u>					
Articles souvenirs	42,652	(1,566)	-	-	-
Tulipes (Net)	250,868	28,620	-	-	-
Médaille (Net)	<u>193,856</u>	<u>38,041</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL	487,376	65,095	-	-	-
<u>DÉPENSES</u>					
Articles souvenirs	<u>16,387</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL DU PROJET	<u>470,989</u>	<u>65,095</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
NET (REVENU) DÉPENSES	<u>(309,126)</u>	<u>(47,436)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

**LA LEGION ROYALE CANADIENNE
DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DU CONGRÈS NATIONAL**

	1996	1998	2000	2002
	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>ACTUEL</u>	<u>BUDGET</u>
DEC - Voyages	39,569	54,186	56,919	71,500
- Per Diem	60,558	66,220	77,674	78,000
Pers. - Voyages	7,370	12,180	18,554	24,000
- Per Diem	32,144	31,519	36,472	38,000
Constitution & Lois				
- Voyages	2,298	80	-	-
- Per Diem	900	300	-	-
Président Sortant				
- Voyage	4,453	11,812	10,586	13,500
- Per Diem	8,965	10,343	13,979	15,000
Récipiendaire CdeV				
- Voyage	1,673	1,567	3,905	1,200
- Per Diem	-	-	1,076	500
Autres				
- Voyages	3,146	7,447	10,157	8,000
- Per Diem	6,083	6,752	9,821	7,200
Créances	4,500	4,500	4,500	4,500
Impression				
- Rapports de congrès	31,067	28,606	29,289	35,000
- Autres	23,720	20,297	27,502	33,300
Traduction & Interprétation	6,592	6,689	10,285	10,000
Tarifs postaux	8,559	13,905	13,771	17,500
Fret	470	366	2,814	3,000
Activités sociales				
-Réception du Président	11,702	11,971	13,690	12,000
- Soirée de la Dir. Nat.	13,782	11,508	59,350	22,000
- Autres	11,598	5,947	10,587	10,900
Centre du congrès	33,170	56,533	46,535	50,000
Opération du congrès	41,602	47,112	76,996	65,350
Transport	4,503	490	3,285	6,350
Cérémonies	1,775	1,337	200	3,000
Comité local des préparations	732	3,041	783	3,000
Approvisionnements	<u>14,118</u>	<u>23,811</u>	<u>16,935</u>	<u>19,850</u>
	375,049	438,519	555,625	552,650
Revenu	<u>(92,494)</u>	<u>(98,646)</u>	<u>(97,769)</u>	<u>(100,000)</u>
TOTAL Partiel	282,555	339,873	457,856	452,650
Réserve	<u>150,000</u>	<u>150,000</u>	<u>250,000</u>	<u>200,000</u>
TOTAL	<u>132,555</u>	<u>189,873</u>	<u>207,856</u>	<u>252,650</u>

RAPPORT DES PUBLICATIONS "CANVET" LTÉE

Michael Cook -		Président
A. Parks	-	Vice-Président
D. Daly	-	Secrétaire-Trésorier
B. Barclay	-	Directeur
M. Burdett	-	Directrice
C. King	-	Directeur
W. Edmond	-	Directeur
R. Scriven	-	Directeur
W. Smith	-	Directeur
R. Marjoram	-	Directeur
J. Kobolak	-	Directeur
M. Johnston	-	Rédacteur et Directeur

Généralités

Tel qu'indiqué dans le Rapport du Trésorier national, nous faisons face à une situation exceptionnellement difficile pour maintenir la viabilité de la Revue LÉGION. Quoique le congrès national ait maintenu le taux d'abonnement à un niveau fixe pendant plusieurs années, nous avons pu garder notre tête au-dessus de l'eau que grâce à plusieurs innovations. Cependant, nous sommes maintenant à un stage où nous n'avons aucun recours que celui de réduire la production à quatre numéros par année ou d'augmenter le taux d'abonnement. Je vais essayer d'examiner la situation en profondeur et aussi de vous faire part de certaines options pour votre considération afin que nous puissions maintenir la production à cinq numéros ou, peut-être même l'augmenter à six numéros par année.

Histoire

En marge d'une initiative visant à maîtriser les coûts, la fréquence de production de la Revue LÉGION fut réduite à cinq numéros par année en 1997. Le taux d'abonnement de 5.00 \$ plus la TPS a été maintenu sans augmentation depuis 1991. Depuis 1997, le revenu annuel de l'abonnement a baissé de 356,990 \$, soit de 2,520,490 \$ à 2,163,500 \$ pour l'année 2002. Cette perte énorme de revenu a été absorbée seulement en effectuant des réductions majeures dans le nombre de personnel, une réduction du nombre de pages imprimées ainsi que la mise en oeuvre d'un programme pour solliciter des réclames additionnelles, lequel fut couronné de succès. Aussi, durant cette période, nous avons été chanceux de pouvoir bénéficier d'une réduction dans le prix du papier et de contrats d'impression compétitifs. Cependant, le déclin progressif du revenu provenant de l'abonnement, de concert avec une augmentation importante et prévue dans le prix du papier, nous ont mené à un point où cinq numéros de la Revue ne peuvent plus dorénavant être maintenus sans accuser un déficit d'ordre majeur.

Pour décrire la situation en d'autres termes, voici ce qu'il a coûté pour produire la revue pour chaque membre de la Légion au cours des quelques dernières années.

1999 - 6.54 \$ ou 1.31 \$ par numéro

2000 - 7.52 \$ ou 1.51 \$ par numéro

2001 - 6.82 \$ ou 1.37 \$ par numéro

Ce qui est étonnant est que grâce à nos revenus sur les réclames et nos mesures pour maîtriser les coûts, nous avons été capables de fournir la revue à chaque membre à un coût de 5.00 \$ ou 1.00 \$ par numéro plus TPS, seulement.

L'Impact de Maintenir Cinq Numéros

Si nous devons continuer la production de cinq numéros par année sans une augmentation du taux d'abonnement (La portion de votre capitation affectée à la Revue LÉGION), nous ferions face à des déficits grandissants à partir de 2003. Durant la période de trois ans, 2003-2005, nous pourrions perdre un minimum de 1,061,959 \$. Nous ne pouvons pas continuer à fonctionner de cette manière. En raison du fait que le taux d'abonnement est légiféré par le congrès et puisqu'aucune autre source de revenu est disponible immédiatement, le CONSEIL DE CANVET a recommandé que la production soit réduite à quatre numéros, débutant en 2003 comme réaction urgente à la situation. Par conséquent, la feuille de budget ci-jointe indique cette décision.

La Production de Quatre Numéros.

Quel serait l'impact de réduire la production à quatre numéros par année? Selon la perspective des PUBLICATIONS CANVET LTÉE, la situation de déficit serait arrêtée pour une courte période; mais en 2004, nous ferions encore face à un déficit de 62,331 \$. Les chiffres détaillés sont indiqués sur la feuille de budget de CANVET que j'ai jointe à ce rapport, provenant du document principal du budget. Ce qui n'est pas indiqué est le fait que le déficit augmenterait jusqu'à un montant insuffisant, estimé à 130,006 \$ en 2005 et grimperait en flèche plus tard.

Et même avec quatre numéros, nous ferions toujours face à un déficit à cause du coût grandissant de production, en grande partie, relié au coût du papier ainsi qu'au déclin continu de l'adhésion et le revenu de l'abonnement qui est associé à celle-ci. Ce déficit se produirait même avec une réduction d'une personne de plus dans le personnel de CANVET, ce qui deviendrait nécessaire avec une réduction de production à quatre numéros.

En 2005, il ne serait plus possible de réduire davantage le personnel et de continuer de posséder l'expertise et les ressources pour imprimer la revue. Aussi, la revue perdrait toute pertinence si nous essayions de réduire davantage la fréquence de production. En effet, il est même douteux qu'une revue de quatre numéros pourrait adéquatement répondre aux besoins de notre adhésion.

Voici ce que signifierait la réduction de production à quatre numéros. Au lieu de produire 572 pages par année, la production serait réduite à 400 pages, plus 72 pages pour la section "LAST POST".

Des coupures de cette magnitude seraient distribuées à travers la Revue, mais l'impact serait significatif. Certains articles seraient éliminés alors que d'autres seraient réduits. Nous pourrions couper: (a) plusieurs catégories de photos de filiales, incluant les gagnant(e)s des concours littéraires, d'affiches et d'allocutions publiques, les récipiendaires de la récompense de Légionnaire de l'Année, ainsi que les festivals et défilés communautaires; (b) les colonnes de "Lost Trails" et demandes; (c) un certain nombre de chroniques, incluant certains articles sur la Défense; et (d) certaines illustrations et photos.

Il serait aussi nécessaire de fournir une couverture réduite des championnats nationaux de sports pour membres ainsi que les championnats nationaux d'athlétisme pour les jeunes car il existerait moins d'espace et le budget de voyages serait réduit en conséquence.

Néanmoins, la réduction à quatre numéros en 2003 compenserait la crise budgétaire immédiate et est considérée la seule solution possible pour préparer une approche budgétaire acceptable pour l'avenir immédiat.

Options

Eh bien, Camarades, nous avons seulement quelques options. Nous pouvons accepter une réduction dans la production à quatre numéros en 2003 et terminer la production en 2005; ou nous pouvons augmenter le taux d'abonnement et continuer de produire la revue. En effet, nous pourrions même améliorer celle-ci en produisant six numéros par année. Voici donc les options spécifiques pour votre considération:

- a) **Maintenir la production à quatre numéros** - Si le congrès est satisfait d'une réduction de production de la revue à quatre numéros, il n'existera aucune exigence de prendre action additionnelle immédiatement. Cependant, le congrès doit reconnaître qu'il existera un déficit grandissant même avec quatre numéros, et qu'une augmentation du taux d'abonnement de 1.00 \$ (plus TPS) serait nécessaire en 2005 pour soutenir la production future de la revue après 2005.
- b) **Maintenir la production à cinq numéros** - Si le congrès est d'accord que cinq numéros par année devraient être considérés comme le minimum de fréquence de publication, nous devons prendre action immédiatement à ce congrès de 2002 pour approuver une augmentation du taux d'abonnement qui entrera en vigueur en 2003. Il est estimé qu'une augmentation de 1.50 \$ (plus TPS) serait suffisante pour assurer la stabilité pour un certaine période à l'avenir.
- c) **Production de six numéros** - Lorsque la décision fut prise en premier lieu de réduire la production à cinq numéros en 1997, il fut accepté qu'une distribution irrégulière serait perturbatrice pour l'adhésion et que les occasions de se procurer des revenus par les réclames seraient limitées. Cette situation de compromis sera aggravée davantage en réduisant à quatre numéros. Cependant, en reconnaissant qu'une augmentation du taux d'abonnement sera nécessaire pour soutenir soit un cycle de production de quatre ou de cinq numéros, il pourrait s'avérer opportun de considérer le coût d'améliorer la production de la revue à six numéros. Ceci causerait l'exécution méthodique de la distribution régulière d'un numéro chaque deux mois. La différence dans le coût marginal est petite. Si le congrès national devait appuyer la production de la revue à six numéros par année, une augmentation du taux d'abonnement de 2.00 \$ (plus TPS) serait requise, débutant en 2003. La production de la revue avec six numéros fournirait un produit plus intéressant à l'adhésion ainsi que des occasions améliorées de se procurer des revenus par l'entremise de réclames.

Récapitulation

Le déclin d'ordre significatif dans le revenu d'abonnement ainsi que l'augmentation du coût du papier ont causé une prévision budgétaire de déficit d'ordre majeur pour la Revue LÉGION . Afin de maintenir les coûts à un niveau raisonnable, il sera essentiel de budgeter pour une réduction à quatre numéros, débutant en 2003.

Cependant, quoique le budget de CANVET sera basé sur la réalité de l'exigence de réduire les dépenses à un cycle de production de quatre numéros, le congrès national peut profiter de cette occasion pour considérer une augmentation du taux d'abonnement afin de s'assurer d'une production viable à l'avenir. On demande aux délégué(e)s au congrès de considérer les options suivantes:

- a) maintenir le taux courant d'abonnement, réduire la production à quatre numéros en 2003 et terminer la production en 2005;
- b) réduire et maintenir la production à quatre numéros par année avec une augmentation du taux d'abonnement de 1.00 \$(plus TPS), débutant en 2005;
- c) soutenir la production d'une revue de cinq numéros avec une augmentation du taux d'abonnement de 1.50 \$ (plus TPS), débutant en 2003; ou
- d) augmenter la production et la qualité de la revue à six numéros par année avec une augmentation du taux d'abonnement de 2.00 \$ (plus TPS), débutant en 2003.

Voici la situation camarades; quel est votre désir? Le CEN m'a demandé de vous aviser que le Conseil préférerait procéder avec six numéros. La Revue LÉGION n'est pas seulement le lien qui unit nos 450,000 membres; c'est aussi l'élément vital de notre organisation.

La décision est maintenant la votre. Et afin d'entamer la discussion, **je propose que nous approuvions "l'option d"**.

Note : La proposition fut appuyée.

LES PUBLICATIONS CANVET LTÉE

ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	5	
PAGES	472 PAGES	614 PAGES	572 PAGES	572 PAGES	2	
REVENU:	DEC 2000	RÉSULTATS DEC 2001	RÉSULTATS 2002	BUDGET 2003	BUDGET 2004	BUDGET
Abonnement		2,280,697	2,227,356	2,163,500	2,100,000	2,040,000
Publicité (nette)		374,171	265,088	297,500	200,000	200,000
Comité-75e anniversaire		55,000	---	---	---	---
Publicité - LRC		117,510	43,095	52,700	37,500	37,500
Annonces classées		7,281	8,946	7,500	6,400	6,400
Intérêt acquis		29,201	21,699	25,000	20,000	19,000
TVQ		---	32,328	---	---	---
Redevances -TCWS		242	241	--	100	---
Créations		12,504	1,238	5,000	3,000	3,000
Revenus divers		<u>573</u>	<u>1,337</u>	<u>500</u>	<u>1,200</u>	<u>1,200</u>
TOTAL DES REVENUS		<u>2,877,179</u>	<u>2,601,328</u>	<u>2,551,700</u>	<u>2,368,200</u>	<u>2,307,100</u>
DÉPENSES:						
Édition électronique		6,186	6,082	7,000	8,000	8,000
Impression-anglais		1,036,910	931,871	910,181	781,732	829,938
- français		37,600	22,408	23,000	20,300	21,825
Illustrations		41,186	27,688	34,500	28,000	28,000
Éditorial - anglais		51,574	47,289	55,000	43,000	44,000
- français		22,095	22,473	25,000	21,000	22,000
Affranchissement		197,068	199,254	201,360	175,762	188,945
Port dû		4,286	4,207	5,000	4,100	4,200
Transport & courrier		<u>6,542</u>	<u>6,967</u>	<u>6,700</u>	<u>6,700</u>	<u>6,700</u>
		1,403,447	1,268,239	1,267,741	1,088,594	1,153,608
Salaires		465,969	443,897	451,000	463,189	472,453
Pension		---	---	---	---	---
Allocation de retraite		4,660	4,439	4,510	4,632	4,725
Autres bénéfiques		37,830	42,549	45,100	46,318	47,245
Pers. - temps partiel		<u>16,945</u>	<u>43,334</u>	<u>47,000</u>	<u>---</u>	<u>---</u>
		525,404	534,219	547,610	514,139	524,423

LES PUBLICATIONS CANVET LTÉE Page 2

ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	5 ÉDITIONS	5
PAGES	472 PAGES	614 PAGES	572 PAGES	572 PAGES	472
REVENU:	RÉSULTATS	RÉSULTATS	BUDGET	BUDGET	BUDGET
	<u>DEC 2000</u>	<u>DEC 2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>
Commission de vente	73,987	42,624	54,000	40,000	40,000
Frais d'agence	604,000	521,000	444,000	390,000	390,000
Service de comptabilité	75,000	75,000	75,000	75,000	75,000
Réunions des directeurs	2,000	2,000	2,000	5,000	5,000
Abonnements & cotisations	1,406	2,371	3,000	3,000	3,000
Loyer	51,146	51,146	51,000	51,000	51,000
Assurance	7,131	7,949	8,000	8,500	8,500
Fourniture -général	3,806	3,084	4,000	4,000	4,000
-ordinateur	525	614	1,000	1,000	1,000
Location d'équipement	---	2,651	4,600	4,600	4,600
Téléphone & fax	6,851	6,717	7,500	7,500	7,500
Affranchissement du bureau	2,727	2,766	3,200	3,300	3,400
Frais professionnels	9,946	6,340	6,500	6,500	6,500
Dépense de voyage	24,797	29,401	29,500	26,000	22,000
Imprimerie & fourniture	2,423	3,279	2,700	3,300	3,400
Publicité & promotion	67,904	16,450	23,700	39,300	26,500
Dépenses diverses	4,509	2,765	5,000	5,000	5,000
Recrutement du personnel	2,199	977	3,000	3,000	3,000
Amortissement	16,586	14,731	21,000	16,000	16,000
Redevances -TCWS	44	80	---	33	---
Réunion corresp.	---	14,049	---	---	16,000
Mauvaise créance	<u>119</u>	<u>1,819</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>---</u>
TOTAL DES DÉPENSES	2,885,957	2,610,271	2,564,051	2,294,766	2,369,431
REVENU NET (PERTE)	(<u>8,778</u>)	(<u>8,943</u>)	(<u>12,351</u>)	(<u>73,434</u>)	(<u>62,331</u>)

DIRECTION NATIONALE - LRC
RÉCONCILIATION DU REVENU NET
LE 31 DÉCEMBRE

2001

Perte nette selon le relevé vérifié		(238,568)
Transferts du - Fonds du Coquelicot 183,976		
- Centenaire	<u>125,000</u>	
		<u>308,976</u>
Revenu net, incluant transferts		70,408
Moins:		
Réserves prises		
Congrès	200,000	
BCEL	13,000	
Édifice	<u>25,000</u>	
		<u>238,000</u>
		(167,592)
Ajouter:		
Réserves réalisées:		
Pèlerinage	35,000	
Édifice	93,000	
Dons:		
Musée de la Guerre	75,000	
Fondation de Normandie	<u>50,000</u>	
		<u>253,000</u>
Revenu net selon relevés départementaux		<u>85,708</u>

2000

Revenu net selon le relevé vérifié		43,989
Transferts du fonds du centenaire		<u>125,000</u>
Revenu net, incluant transferts		168,989
Moins:		
Réserves prises:		
Pèlerinage	35,000	
BCEL	15,000	
Édifice	13,000	
Succession Cornell	<u>5,202</u>	
		<u>68,202</u>
		100,787
Ajouter:		
Réserves réalisées:		
Congrès	250,000	
Édifice	17,804	
Dons:		
Musée de la Guerre	<u>75,000</u>	
		<u>342,804</u>
Revenu net selon relevés départementaux		<u>443,591</u>

Insert 24 pages Auditors report

RAPPORT DES CRÉANCES

Président - R. Rivard

L. Sawyer

B. Burns

R. Lamontagne

M. Lambros

S. Clement-Trainor

G. Stewart

F. Fudge

B. MacLachlan

E. Casey

DIRECTION	10 JUIN		11 JUIN		12 JUIN		Observateurs
	Accrédités	Procurations	Accrédités	Procurations	Accrédités	Procurations	
C.B./Yukon 780	315	343			333	389	
Alberta/TNO 624	318	136			396	204	
Saskatchewan 296	108	119			112	130	
Manitoba/NOO 428	134	174			142	176	
Ontario 1785	458	1114			482	1188	
Québec 236	19	58			20	61	
N.B. 199	40	148			41	152	
NÉ/Nunavut 343	147	186			131	212	
Î.P.É. 42	32	10			32	10	
T.N./Lab 79	25	14			27	14	
D.E.N./P.D.P 49	45				45	1	
Zones É.U. 21	1				2	3	
Zone Allem 5	2	3					
TOTALS 4887	1644	2305			1764	2539	

Les chiffres dans la colonne "direction" indiquent le droit des directions pour délégués et votes par procuration basés sur les chiffres définitifs de 2001 pour membres à vie, ordinaires et associés (la section 903 des statuts généraux).

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS NATIONAL

A. Parks -	Président
J. Kobolak -	Vice-Président
J. Côté -	Secrétaire

Statistiques

La Direction nationale a reçu 150 résolutions des directions provinciales.

<u>Direction</u>	<u>Nombre de Résolutions</u>
Terre-Neuve/Labrador	7
Île du Prince-Édouard	2
Nouvelle-Écosse/Nunavut	14
Nouveau-Brunswick	3
Québec	13
Ontario	36
Manitoba/NOO.	6
Saskatchewan	15
Alberta/TNO.	15
Colombie-Britannique/Yukon	39

De ce total, Quatre-vingt-cinq (85) résolutions avaient été concourues par les congrès provinciaux. Soixante-cinq (65) avaient été présentées par les filiales par l'entremise de leurs comités provinciaux; elles n'avaient pas été présentées aux congrès provinciaux

En plus, trente-huit (38) résolutions des comités de la Direction nationale sont présentées. Une résolution additionnelle fut reçue de la zone de l'Ouest des États-Unis d'Amérique.

Le nombre total de résolutions à être considérées est 189. Pour faire une comparaison, en 2000, 186 résolutions furent considérées.

INDEX AUX RÉOLUTIONS

Résolutions	Page
Adhésion	143
Anciens combattants, service et aînés	132
Aînés	143
divers	141
Forces canadiennes	137
Funérailles et enterrements	137
généralités	132
pensions	133
Prisonniers de guerre	140
programme d'autonomie des anciens combattants	134
Soin prolongé	136
Traitement	137
Avis de motion	158
Constitution et lois	157
Coquelicot et souvenir	151
Défense	148
Leadership, développement et jeunesse	150
Planification, Administration, le coquelicot et souvenir	145
Relations publiques	156
Rituel et récompenses	153
Sports	156

ABRÉVIATIONS

Chaque résolution a retenu le nombre assigné dans le livre de résolutions des comités du 39^{ième} congrès national distribué aux filiales avant le congrès.

Les abréviations utilisées pour les directions telles que Qué., Alta/TNO, Écosse/Nunavut et C.B./YukON pour la direction connue auparavant comme la direction du Pacifique. Le numéro qui suit est simplement un nombre de contrôle.

Le C suivant une résolution signifie qu'elle a été adoptée par le C suivant une résolution provinciale.

Plusieurs comités permanents ou nationaux ont généré des résolutions. Voici la liste des abréviations.

AcSA	-	Anciens combattants, Service et Aînés
ADH	-	Adhésion
DEF	-	Défense
PACS	-	Planification, Administration, Coquelicot et Souvenir

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ APPROUVÉES PAR CE 39IEME CONGRÈS NATIONAL

ANCIENS COMBATTANTS, SERVICE ET AÎNÉS

GÉNÉRALITÉS

1. L'obligation des citoyens canadiens envers les Anciens combattants
AcSÂ 1: SASK 10C; ONT 10C; N.É./NU2C

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne depuis ses débuts en 1926 prône des programmes et prestations pour ceux qui servent et qui ont servi dans les Forces armées du Canada; et

ATTENDU QUE la nature du conflit militaire et l'organisation et l'opération de Forces ont changé; et

ATTENDU QUE ceci s'adresse au maintien de la paix, un thème commun; et

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, principalement par l'entremise d'Anciens combattants Canada, a établi un système de programmes et prestations au cours des années; et

ATTENDU QUE ces programmes et prestations bien intentionnés ont évolué à part d'autres programmes sociaux de telle façon que plusieurs brèches et inconstances ont été introduites dans le système; et

ATTENDU QUE les besoins de ceux qui servent et de ceux qui ont servi le Canada et les personnes à leur charge ne peuvent plus être satisfaits efficacement;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les Forces canadiennes, les Ministères de la Défense nationale et d'Anciens combattants Canada, la Légion royale canadienne et autres importantes organisations d'anciens combattants travaillent de concert pour développer une vision moderne qui couvrira l'obligation des canadiens envers ceux qui servent ou ont servi dans les Forces canadiennes; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE cette vision adresse une approche intégrée à l'égard des divers aspects de cette obligation maintenant couverte par législation, plans ou programmes tels que la Loi sur les Pensions et statuts et règlements qui s'y rapportent; le Régime d'Assurances de Rente Militaire la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, le Régime des Rentes du Canada, la législation sur Assurance Emploi et autres programmes semblables; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que les besoins qui découlent de l'obligation identifiée dans la détermination de la vision soient adressés dans un plan intégré complet et modélé sur la Charte des Anciens combattants à une étendue que ces besoins s'appliquent encore; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que les solutions proposées soient analysées afin de déterminer si le système intégré proposé serait rentable en comparaison avec le programme et les coûts d'infrastructure des systèmes courants.

2. Éligibilité pour de l'Aide d'Anciens combattants Canada
AcSÂ 2

ATTENDU QU'Anciens combattants Canada a traditionnellement fourni des programmes aux anciens combattants, lesquels étaient basés sur le critère d'éligibilité en raison de Service; et

ATTENDU QUE les critères, tels que spécifiés dans les règlements et politiques, sont devenus extrêmement complexes; et

ATTENDU QU'avec le vieillissement de la population d'anciens combattants, le facteur primordial est devenu la nécessité de répondre aux besoins des anciens combattants et de leurs conjointes:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada de concert avec les organisations d'anciens combattants change d'un système basé sur les programmes, à un système basé sur les besoins dans le but de répondre aux besoins des anciens combattants et de leurs conjointes.

PENSION

3. Révision des Tables d'Invalidité, d'AcC AcSÂ 3

ATTENDU QUE la Table d'Invalidités d'Anciens combattants Canada a été conçue pour aider les avocats et le personnel d'AcC, comme ligne directrice pour une évaluation cohérente et équitable des pensions d'invalidité; et

ATTENDU QUE la Table d'Invalidités a subi une révision et un développement significatifs au cours des deux dernières années:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada, de concert avec la Légion royale canadienne, continue d'examiner et de mettre à jour la Table d'Invalidités pour que celle-ci soit une ligne directrice plus efficace afin d'aider dans l'évaluation correcte des invalidités des pensionnés; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les lignes directrices pour le droit soient préparées de la même façon.

4. Étude des Prestations de Pensions pour Survivante AcSÂ4; C.B./YUKON 4C; ONT 1C

ATTENDU QUE le système de pension d'invalidité a évolué considérablement au cours des années; et

ATTENDU QU'un nombre de modifications ont été introduites sans nécessairement intégrer tous les concepts affectés par les modifications;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada, de concert avec la Légion royale canadienne et autres organisations d'anciens combattants, étudie le plan de pension d'invalidité, particulièrement en ce qui a trait aux prestations pour survivantes afin qu'un résultat plus équitable, basé sur les besoins puisse, être réalisé.

301. Réduction d'Impôt pour Anciens combattants de Guerre ONT 24

ATTENDU QUE les Anciens combattants de guerre du Canada ont pris l'engagement désintéressé de préserver le mode de vie canadien pour futures générations; et

ATTENDU QUE les anciens combattants de guerre d'autres pays* qui résident au Canada reçoivent des pensions d'anciens combattants les exonérant d'impôt au Canada conformément à des ententes entre les gouvernements; et

ATTENDU QUE les anciens combattants de guerre du Canada ont contribué à l'économie du Canada; et

ATTENDU QUE plusieurs des quelques anciens combattants qui restent vivent avec des revenus fixes et plutôt minimes; et

ATTENDU QUE la somme de 800.00 \$ en crédit annuel d'impôt aiderait à diminuer un certain degré de stress financière subie par ces anciens combattants:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale de la Légion royale canadienne pétitionne le gouvernement fédéral de prendre action immédiatement pour approuver la législation nécessaire pour fournir un crédit annuel d'impôt de 800.00 \$ à ces quelques anciens combattants de guerre canadiens qui restent; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les anciens combattants des alliés de guerre qui résident au Canada soient éligibles de recevoir, avec preuve de Service, ce crédit annuel; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE cinquante pour cent de ce crédit d'impôt soit transmissible à la conjointe survivante lorsque l'ancien combattant est décédé.

*Pays qui ont des traités avec le Canada conformément à la Loi sur l'Impôt IT-397R 02/23/90 et 07/15/95

Algérie, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Colombie, pays du Commonwealth, Costa Rica, Craotie, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Guyane, Haiti, Honduras, Hongrie, Iran, Iraq, Italie, Liban, Libéria, Luxembourg, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigeria, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, San Marino, Arabie Séoudite, Siam (Thaïlande), République Slovaque, Espagne, Suède, Syrie, Tanzanie, Trinidad et Tobago, Turquie, É-U, URSS, Uruguay, Vénézuéla, Yougoslavie, Zimbabwe.

PROGRAMME POUR L'AUTONOMIE DES ANCIENS COMBATTANTS

5. Révision des critères dans le cadre du Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants (PAAc) AcSÂ 5; QUÉ 6C

ATTENDU QUE le Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants a répondu admirablement aux besoins de ces anciens combattants qui étaient qualifiés par l'entremise de différentes entrées qui permettaient à ces anciens combattants de rester dans leurs résidences plutôt que d'être placés dans une institution; et

ATTENDU QU'il existe encore des catégories d'anciens combattants qui ne sont pas éligibles à participer dans le Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada accorde le Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants aux anciens combattants, basé sur un besoin pour le Programme plutôt que sur d'autres différents critères.

6. Rétablissement du PAAc pour conjointes AcSÂ 6; C.-B./YUKON 5C; C.-B/YUKON 29; ONT 3C: QUÉ 3C; QUÉ 4C

ATTENDU QUE le présent Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants a été formulé pour les anciens combattants qualifiés en raison de leur revenu et des pensionnés d'invalidité seulement; et

ATTENDU QUE les conjointes perdent les prestations en vertu du Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants dès que l'ancien combattant récipiendaire est accepté dans une institution ou un an après le décès de l'ancien combattants; et

ATTENDU QUE la Loi sur les Pensions reconnaît une obligation envers les conjointes dépendantes par l'entremise de la provision d'une pension additionnelle et pension pour veuves (veufs); et

ATTENDU QUE plusieurs conjointes ont besoin désespérément des prestations en marge du PAAc pour subvenir à leurs besoins dans leurs propres résidences:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants soit agrandi pour comprendre la continuation des prestations de conjointes pour la conjointe dépendante de l'ancien combattant récipiendaire ou la conjointe survivante lorsque le besoin pour le programme existe.

7. Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants - Veuve/Veuf AcSÂ 7

ATTENDU QUE les prestations dans le cadre du Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants disponibles aux survivantes pour une année suite au décès de l'ancien combattant éligible sont payées en arrérages, sujettes à la soumission d'un rapport mensuel à Anciens combattants Canada; et

ATTENDU QUE des délais dans les paiements causent des privations à la conjointe survivante:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada permette à la veuve/veuf de recevoir le paiement à l'avance sur une base mensuelle, de conserver les reçus et d'aviser Anciens combattants Canada qu'il ne s'est produit aucun changement dans les dépenses pour la demeure suite au décès du conjoint.

8. PAAc pour la GRC AcSÂ 8

ATTENDU QUE des récents changements à l'éligibilité au Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants permet maintenant aux membres des Forces canadiennes de se qualifier pour ce Programme même s'ils sont encore en Service actif ou après leur licenciement s'ils sont qualifiés en raison de la condition pour laquelle ils sont pensionnés; et

ATTENDU QUE les membres de la Gendarmerie royale du Canada sont éligibles pour paiements de pension d'invalidité lorsqu'ils sont encore en Service actif ou suite à leur licenciement:

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants soit disponible aux membres de la GRC sur la même base que pour les membres des Forces canadiennes.

9. Modifier les Limites de Revenu AcSÂ 9

ATTENDU QUE la Légion demande une modification aux exigences de revenu dans le Programme d'Allocations aux Anciens combattants. Nous voulons recommander aussi que l'exigence de revenu pour les prestations de traitement ainsi que le Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants soient aussi révisé; et

ATTENDU QUE selon la législation établie, l'ancien combattant est classifié au taux de marié ou de célibataire plus dépendants, s'ils existent. En ce moment, le plafond de l'Allocation aux Anciens

combattants, en date du 1 janvier 2002, pour un ancien combattant célibataire est de 1,058.60 \$ par mois et celle pour l'ancien combattant marié est de 1,606.58 \$ par mois; et

ATTENDU QUE la différence dans les taux affectent défavorablement les moyens d'existence de l'ancien combattant célibataire. La plupart de nos anciens combattants demeurent dans leurs propres résidences, et c'est difficile pour eux de tenir maison avec un seul revenu car ça prend autant d'argent pour tenir maison avec un individu qu'avec deux individus; et

ATTENDU QU'un ancien combattant célibataire peut être exempté d'une somme de 2,900.00 \$ par an sur ses gains d'emploi; et un ancien combattant marié, la somme de 4,200.00 \$ par année sur ses gains d'emploi. Aussi, l'ancien combattant célibataire est désavantagé parce que l'individu marié peut appliquer la somme additionnelle de 1,300.00 \$ pour le coût de gérer sa demeure. Un bon exemple de ceci est l'épouse d'un ancien combattant en bonne santé qui pourrait gagner 4,200.00 \$ et ceci n'affecterait pas leur Allocation aux Anciens combattants. Si un ancien combattant célibataire consigné à sa demeure était pour recevoir une pension de 100.00 \$ par mois au-dessus des taux maximum de traitement, il pourrait perdre son traitement et les prestations dans le cadre du PAAc; et

ATTENDU QU'il y a plusieurs années, l'ancien Secrétaire d'État (Anciens combattants) avait avisé la Légion que l'exigence de revenu pour anciens combattants célibataires était en voie d'être examinée:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les taux pour mariés et célibataires soient révisés afin de refléter les temps économiques difficiles d'aujourd'hui

SOIN PROLONGÉ

10. Allocation de lits pour Anciens combattants AcSÂ 10; SASK 11C; QUÉ 7C; N.É/NU 5C

ATTENDU QUE le Ministre d'Anciens combattants Canada a la responsabilité pour le soin prolongé des anciens combattants au Canada; et

ATTENDU QUE tous, sauf Sainte-Anne, ont un mélange de résidents comprenant des anciens combattants et des non-anciens combattants; et

ATTENDU QUE l'allocation de lits dans des régions spécifiques doit balancer les besoins des anciens combattants et des non-anciens combattants; et

ATTENDU QU'il est désirable d'accommoder les anciens combattants près de leur famille et près de l'appui communautaire avec lequel ils sont familiers; et

ATTENDU QU'il est fréquemment souhaitable pour les conjointes d'anciens combattants d'avoir l'opportunité de demeurer dans la même facilité:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada travaille étroitement avec les organisations d'anciens combattants, autorités provinciales et municipales dans le but de définir des critères appropriés pour l'allocation de lits aux anciens combattants afin de s'assurer que leurs besoins soient satisfaits; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les critères comprennent une disposition visant à accommoder les conjointes des anciens combattants lorsque ceci serait opportun; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE Sainte-Anne devienne disponible aux conjointes des anciens combattants pourvu que les besoins des anciens combattants soient accordés priorité.

11. Omission pour Transition de Soins Aigu

AcSÂ 11

ATTENDU QU'Anciens combattants Canada est responsable pour l'assignation de la priorité d'accès aux lits pour les anciens combattants ainsi que de la disponibilité d'un nombre de facilités de soin prolongé à travers le pays; et

ATTENDU QUE de temps à autre, les anciens combattants dans ces facilités ont besoin de soin aigu; et

ATTENDU QU'Anciens combattants Canada, par l'entremise du Programme pour l'Autonomie des Anciens combattants, fournit de l'aide significative aux anciens combattants dans le besoin; et

ATTENDU QUE certains de ces anciens combattants ont besoin, de temps à autre, de soin aigu; et

ATTENDU QU'il n'existe pas de programme complet mené par Anciens combattants Canada pour s'assurer que les besoins des anciens combattants sont satisfaits lorsque ceux-ci sont dans un état de transition de soin aigu ou à soin aigu; et

ATTENDU QUE des cas se sont produits où les anciens combattants avaient été libérés de soin aigu et s'étaient

retrouvés dans des circonstances périlleuses à cause du manque d'un tel programme:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada établisse un programme transitoire de soin pour répondre aux besoins de ces anciens combattants dont les circonstances résultent en leur transition à ou de soin aigu, en surveillant un plan de soin complet qui assurera la sécurité et la dignité de l'ancien combattant.

TRAITEMENT

12. Provision de Médecine en Naturopathie

AcSÂ

ATTENDU QUE les remèdes en naturopathie sont de plus en plus acceptés par la doctrine et la pratique médicales; et

ATTENDU QUE les fonctionnaires à la retraite, les membres des Forces canadiennes et de la GRC à la retraite reçoivent paiement pour médecine en naturopathie en vertu du Régime de Soins de Santé de la Fonction publique; et

ATTENDU QUE les anciens combattants ne reçoivent pas de médecine en naturopathie en vertu des règlements et politiques d'Anciens combattants Canada et

ATTENDU QUE les plans de Santé provinciaux ne fournissent pas invariablement de la médecine en naturopathie; et

ATTENDU QUE plusieurs anciens combattants pourraient bénéficier de la médecine en naturopathie.

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada change sa politique et accorde paiement pour médecine en naturopathie, laquelle, il a été démontré, serait bénéfique pour l'ancien combattant.

FUNÉRAILLES ET ENTERREMENTS

13. AcC/Subventions du Fonds du Souvenir pour Funérailles

AcSÂ

ATTENDU QUE le but du Fonds du Souvenir est de fournir des services de funérailles et

d'enterrements dignes aux anciens combattants éligibles; et
ATTENDU QUE le montant d'aide financière alloué en vertu des règlements pour les enterrements d'anciens combattants et la Section 44 de la Loi sur les Pensions est la même que celle établie pour le Fonds du Souvenir; et
ATTENDU QUE les augmentations du Ministère d'Anciens combattants Canada ne reflètent pas les coûts grandissants de tels services:
QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada augmente ses taux de services funéraires et enterrements basés sur ceux autorisés par la GRC et/ou le Ministère de la Défense nationale.

FORCES CANADIENNES

14. Flexibilité dans les Plans de Pension de Retraite des Forces canadiennes et de la GRC AcSÂ 14

ATTENDU QUE la législation présente, sous la forme de la Loi sur la Pension de Retraite des Forces canadiennes et de la GRC, fournisse des prestations fixes qui ne permettraient pas aux membres d'adapter les plans à leurs circonstances personnelles; et
ATTENDU QUE la Légion royale canadienne appuie la proposition visant à ce que les membres qui contribuent devraient assumer le financement associé avec l'introduction d'une flexibilité dans les plans de Pension de Retraite:
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Gouvernement du Canada modifie la législation sur la Pension de Retraite des Forces canadiennes et de la GRC afin de fournir une flexibilité dans les plans en ce qui a trait au mariage après l'âge de 60 ans, et que les prestations de survivantes incorporent le principe que les coûts additionnels seront attribués à ceux qui vont exercer une option spécifique pour recevoir les prestations, en vertu d'un plan flexible.

15. Représentation sur le Comité consultatif de Pension des Forces canadiennes AcSÂ 15

ATTENDU QUE la Loi sur la Pension de Retraite des Forces canadiennes pourvoit pour qu'un membre d'une organisation représentative siège sur le Comité consultatif de Pension des Forces canadiennes (CcPFC); et
ATTENDU QUE le CcPFC fournit des conseils et des avis au Ministre de la Défense nationale sur les questions de Pension de Retraite, en vertu de la Loi sur la Pension de Retraite des Forces canadiennes;
ATTENDU QUE le représentant présent, l'Association des pensionnés fédéraux, a le mandat important de représenter tous les fonctionnaires fédéraux; et
ATTENDU QUE l'adhésion de la Légion royale canadienne a un nombre considérable de pensionnés, en vertu de la Loi sur la Pension de Retraite des Forces canadiennes; et
ATTENDU QUE l'Association des pensionnés des Forces armées appuie l'adhésion de la Légion royale canadienne dans l'exécution de son rôle de représenter les anciens militaires pensionnés:
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Ministre de la Défense nationale nomme un représentant de la Légion royale canadienne pour servir sur le Comité consultatif de Pension des Forces canadiennes.

**16. Centre d'Intervention durant une Crise
AcSÂ 16**

ATTENDU QUE les membres des Forces canadiennes participent dans des opérations intenses du maintien de la paix, avec une fréquence beaucoup plus élevée que par le passé; et

ATTENDU QUE plusieurs membres des Forces canadiennes choisissent de quitter une carrière militaire, souvent à cause du trauma physique et psychologique qu'ils ont subi durant leur Service militaire; et

ATTENDU QUE les Forces canadiennes traitent la condition médicale des membres presque exclusivement lorsque ceux-ci sont encore en Service actif; et

ATTENDU QU'il n'existe pas de système complet pour une intervention à l'égard des anciens membres des Forces canadiennes qui sont dans un état de crise:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada amorce, finance et organise un programme visant à intervenir durant une crise affectant des anciens membres des Forces canadiennes; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le programme d'intervention dans une crise emploie le maximum nombre d'anciens membres des Forces canadiennes afin d'établir la crédibilité du programme et engager, par l'entremise d'expérience, ceux pour lesquels le programme a été conçu pour les servir.

**17. Institution d'un Programme d'Examen de Carrière
AcSÂ 17**

ATTENDU QUE les membres des Forces canadiennes qui ont servi dans des missions de maintien de la paix peuvent développer des invalidités physiques et psychologiques imputables à leur Service; et

ATTENDU QUE les membres de la Force régulière et de la Force de Réserve qui quittent ou ont quitté le Service militaire auront généralement des problèmes significatifs de transition; et

ATTENDU QUE la direction de la Colombie-Britannique/Yukon, de la Légion royale canadienne, a formé un partenariat avec Anciens combattants Canada et le Département de conseil en psychologie, de l'Université de la Colombie-Britannique, dans le but d'organiser un projet pilote d'un Programme d'Examen de Carrière qui sera couronné de succès:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada étende le programme afin d'offrir à travers le Canada une capacité complète, basée sur le projet pilote du Programme d'Examen de Carrière qui a été couronné de succès en Colombie-Britannique.

**18. Aide de Transition, Forces canadiennes
AcSÂ 18**

ATTENDU QUE les membres des Forces armées qui ont quitté le Service militaire immédiatement après la 2ième Guerre mondiale ont obtenu une aide considérable du gouvernement et de la société pour s'intégrer dans des carrières civiles; et

ATTENDU QUE les Forces canadiennes continuent de poursuivre la fière tradition de défendre les valeurs canadiennes et la paix dans le monde, par l'entremise de nombreuses opérations de maintien de la paix, avec les Nations Unies et Forces alliées; et

ATTENDU QUE les membres des Forces canadiennes qui quittent cette organisation après avoir

servi leur pays ont des besoins similaires à ceux qui ont servi leur pays durant la 2^{ième} Guerre mondiale et la Guerre de Corée:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Ministre de la Défense nationale et le Ministre d'Anciens combattants Canada collaborent dans le but de mettre en oeuvre un programme efficace de transition pour ceux qui sont libérés ou seront libérés sous peu des Forces canadiennes; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le Programme de Transition soit mis en oeuvre avec pleine consultation avec des organisations d'anciens combattants; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le Programme de Transition soit structuré de façon à employer autant que possible des anciens membres des Forces canadiennes afin de maintenir la crédibilité du programme et de fournir l'expertise nécessaire au succès du programme.

19. Livres du Souvenir - Forces canadiennes AcSÂ 19

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada possède des Livres du Souvenir pour rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie, de Terre-Neuve, en Afrique du Sud et au Nil, dans la Marine marchande, durant la 1^{ière} Guerre mondiale, la 2^{ième} Guerre mondiale, la Guerre de Corée; et

ATTENDU QUE plusieurs membres des Forces canadiennes qui ont servi dans des missions de maintien de la paix suite à la Guerre de Corée, ou avec l'OTAN, ont fait le sacrifice suprême; et

ATTENDU QU'il est approprié pour les canadiens d'avoir un souvenir tangible afin que la mémoire de ceux qui ont donné leur vie soit perpétuée:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Gouvernement canadien commande le développement d'un Livre du Souvenir, avec les noms de tous ceux qui sont décédés au Service de la paix alors qu'ils servaient dans des Zones de Service spécial ou avec l'OTAN, dans l'exécution de leurs tâches.

20. Réclamations de Pension pour Soldats de la Paix AcSÂ 20

ATTENDU QUE les dossiers médicaux et états de Service des membres des Forces canadiennes et de la GRC contiennent fréquemment des brèches, de la documentation incomplète et manquante; et

ATTENDU QUE ces insuffisances ne sont pas imputables aux membres qui ne contrôlaient pas l'administration des dossiers durant leur Service:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada et le Tribunal des Anciens combattants du Canada décident sur les cas de façon équitable en concluant favorablement en l'absence de preuve documentaire et donne le bénéfice du doute au requérant dans ces cas, tel que requis en vertu de la Loi sur les Pensions et la Loi sur le Tribunal des Anciens combattants du Canada.

21. Munitions d'Uranium appauvri AcSÂ 21; C.-B./Yukon 12/C

ATTENDU QUE différents rapports ont indiqué la possibilité de risques à la santé pour les militaires exposés aux munitions d'Uranium appauvri (Ua); et

ATTENDU QUE les munitions Ua ont été utilisées par les Forces de l'OTAN dans des conflits tels que la guerre du Golfe Persique en 1991, les bombardement en Bosnie, en 1994-1995, et la campagne de Kosovo en 1999; et

ATTENDU QUE les soldats de la paix canadiens ont servi et servent encore dans ces régions où ces munitions d'Ua ont été utilisées et, par conséquent, ces soldats ont peut être été et peuvent continuer d'être exposés à ce hasard:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Gouvernement du Canada occasionne que tous les militaires en Service actif et anciens militaires qui auraient pu être exposés aux munitions Ua soient immédiatement examinés afin de déterminer si ce contact a affecté leur santé de façon quelconque et de fournir n'importe quels et tous les soins requis à ceux qui sont malades à cause de ce contact; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le Gouvernement fédéral canadien continue la recherche sur les effets possibles du contact avec les munitions Ua; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE si preuve conclusive était obtenue sur les risques à la santé en raison de contact avec les munitions Ua, que le Gouvernement du Canada appuie un embargo sur son utilisation à travers le monde.

PRISONNIERS DE GUERRE

22. Pensions de Prisonniers de Guerre AcSÂ 22

ATTENDU QUE la Loi sur les pensions couramment pourvoit pour compensation de prisonniers de guerre pour ceux qui ont été prisonniers de guerre pour plus de 89 jours; et

ATTENDU QUE les prisonniers de guerre reçoivent une compensation maximum de 25 pour cent de la pension de base, seulement après 911 jours:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada, en consultation avec les organisations d'anciens combattants, étende les prestations des prisonniers de guerre pour inclure ceux qui ont été prisonniers de guerre pour moins de 89 jours; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE ceux emprisonnés pour plus de 911 jours soient éligibles pour une augmentation des pourcentages de la pension de base pour chaque 365 jours additionnels ou portion de cela que l'individu avait été prisonnier de guerre.

DIVERS

23. Réductions dans les Voyages AcÂ 23; QUÉ 5C; N.-B. 2C

ATTENDU QUE le Gouvernement fédéral a imposé des réductions dans les programmes de voyages et les prestations pour les anciens combattants; et

ATTENDU QUE d'autres juridictions maintenant allouent un remboursement plus généreux à tous les citoyens à cause d'une augmentation des coûts; et

ATTENDU QU'il est approprié pour les anciens combattants de recevoir des prestations qui sont au moins égales à celles disponibles à la population, en général:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les programmes de voyages et prestations pour les anciens combattants soient déterminés sur la même base que le remboursement alloué aux fonctionnaires dans des circonstances similaires.

24. Allocation d'Éducation

AcSÂ 24

ATTENDU QUE LE Gouvernement fédéral a terminé l'aide à l'éducation pour les anciens combattants et les personnes à leur charge, en 1995; et

ATTENDU QUE la logique pour terminer le programme était que le besoin n'existait plus ou qu'il existait d'autres programmes disponibles; et

ATTENDU QU'il est apparent que le besoin existe encore, particulièrement pour les anciens combattants des Forces canadiennes et leurs dépendantes survivantes; et

ATTENDU QUE d'autres programmes ne sont pas aussi complets comme l'était le Programme d'Aide à l'Éducation d'Anciens combattants Canada:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Gouvernement du Canada rétablisse le Programme d'Aide à l'Éducation pour les anciens combattants des Forces canadiennes et leur dépendantes survivantes; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada consulte avec des organisations d'anciens combattants et les Forces canadiennes afin de déterminer les critères appropriés pour éligibilité.

25. Ordinateurs pour les Filiales

AcSÂ 25

ATTENDU QUE le Programme d'Accès à la Communauté d'Industrie Canada fournit du financement pour placer des ordinateurs à différents endroits à travers le Canada; et

ATTENDU QUE le Programme d'Industrie Canada est conçu pour donner un accès étendu sur Internet à différents segments de la société canadienne; et

ATTENDU QUE les filiales de la Légion sont bien situées à travers le pays pour se qualifier comme endroits appropriés pour les ordinateurs; et

ATTENDU QU'Anciens combattants Canada désire devenir partenaire de la Légion royale canadienne pour fournir de l'information sur la promotion de la santé et de l'éducation avec les anciens combattants et les aînés; et

ATTENDU QU'une unique occasion existe pour utiliser le Programme d'Accès à la Communauté pour placer des ordinateurs dans les filiales; et

ATTENDU QUE les filiales bénéficieraient des ordinateurs pour leurs propres buts; et

ATTENDU QUE les projets pilotes en Nouvelle-Écosse et sur l'Île du Prince-Édouard ont été couronnés d'un grand succès:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne collabore avec Anciens combattants et Industrie Canada dans le but de placer des ordinateurs, dans le cadre du Programme d'Accès à la Communauté, dans toutes les filiales qui désirent participer.

26. Critères de Citoyenneté pour Anciens combattants canadiens

AcSÂ 26

ATTENDU QU'une double citoyenneté n'était pas permise avant 1977; et

ATTENDU QU'un nombre d'anciens combattants qui avaient servi durant la 2ième Guerre mondiale, la Guerre de Corée ou par la suite dans les Forces canadiennes avaient renoncé leur citoyenneté canadienne avant 1977 pour obtenir une citoyenneté dans un autre pays; et

ATTENDU QU'un nombre de ces anciens combattants désirent retourner au Canada et devenir

encore une fois citoyens canadiens:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE des changements soient apportés à la politique et procédures d'immigration afin d'accommoder ces anciens combattants en reconnaissance de leur Service au Canada.

**27. Évaluation des Prestations aux Anciens combattants pour Réduction des Prestations communes d'Assistance sociale
AcSÂ 27**

ATTENDU QUE tous les canadiens, selon le besoin et les lois et règlements applicables à leur endroit de résidence, jouissent de différentes prestations d'assistance sociale pour logement, sécurité du revenu, traitement médical et dentaire, soin prolongé et autres; et

ATTENDU QUE les anciens combattants canadiens et les personnes à leur charge jouissent comme droit et ont besoin de certaines prestations uniques, conformément à un groupe de législations et règlements pour anciens combattants, lesquels reconnaissent l'obligation du peuple et du gouvernement canadien envers ceux qui ont servi leur pays; et

ATTENDU QUE certaines juridictions municipales, territoriales et provinciales s'occupent d'anciens combattants et personnes à leur charge qui pourraient avoir besoin d'assistance sociale et évaluent les prestations des anciens combattants dans le but d'éviter ou de réduire la prestation sociale qui devrait autrement être fournie:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les directions provinciales de la Légion royale canadienne examinent de telles situations dans leur propre province ou territoire et travaillent de concert avec les autorités provinciales, territoriales et municipales, tel que nécessaire, pour exempter les prestations des anciens combattants du processus de détermination des prestations d'assistance sociale.

**28. Juste Bienfaisance
AcSÂ 28**

ATTENDU QUE dans ses buts et objets, la Légion royale canadienne est chargée de veiller au bien-être de ceux qui ont servi et des personnes à leur charge; et

ATTENDU QUE des inégalités existent parmi les directions dans la disponibilité de fonds de bienfaisance et les moyens de les allouer au besoin; et

ATTENDU QUE les anciens combattants et les personnes à leur charge qui ont des besoins de bienfaisance peuvent, par conséquent, être traités inégalement dépendant de leur endroit de résidence; et

ATTENDU QUE 90 pour cent des fonds de bienfaisance de la Direction nationale sont présentement alloués pour la résolution des besoins au sein d'une importante direction; et

ATTENDU QUE les directions importantes ont généralement un système bien développé pour la provision et l'allocation de fonds de bienfaisance:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE pour une période de cinq ans, les fonds de bienfaisance de la Direction nationale soient alloués pour satisfaire les besoins de bienfaisance dans les directions qui sont présentement servis insuffisamment; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les directions travaillent ensemble et avec d'autres organisations de bienfaisance afin de développer des procédures communes pour s'assurer que les besoins de bienfaisance des anciens combattants et des personnes à leur charge soient

satisfaits équitablement et à juste titre.

AÎNÉS

29. Logements de la Légion pour Aînés AcSÂ 29

ATTENDU QUE la population vieillissante d'anciens combattants a exercé une pression considérable sur les facilités traditionnelles de soin prolongé à travers le pays; et

ATTENDU QU'il existe des listes d'attente très longues, particulièrement à Victoria, Ottawa et Halifax; et

ATTENDU QU'Anciens combattants Canada a reconnu le besoin de solutions alternatives pour subvenir aux besoins d'une population vieillissante d'anciens combattants; et

ATTENDU QU'il est généralement avantageux et plus rentable de maintenir les anciens combattants dans un environnement familial, tel que leur demeure, aussi longtemps que possible; et

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne possède un réseau de filiales dans les communautés avec des membres disposés à aider; et

ATTENDU QUE certaines initiatives visant à fournir des logements parrainés ou coordonnés par les filiales de la Légion existent sporadiquement au pays; et

ATTENDU QU'il existe un manque général d'information approprié pour l'utilisation des filiales dans leurs initiatives visant à coordonner un tel programme de logements dans un partenariat avec les autorités locales de santé et les organisations dans la communauté:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Anciens combattants Canada collabore activement avec la Légion royale canadienne dans le but de coordonner les efforts dans le domaine des logements à travers le Canada.

ADHÉSION

30. Adhésion honoraire de filiale MEM/1

ATTENDU QU'en 1998 une restructuration majeure des catégories d'adhésion fut approuvée par les délégués au congrès national dans un effort visant à simplifier l'adhésion; et

ATTENDU QUE la catégorie de membre honoraire fut éliminée et qu'une "Récompense d'Adhésion honoraire de Filiale" fut approuvée afin que les filiales puissent accorder une telle récompense à des dignitaires locaux qui autrement ne seraient pas associés avec la filiale; et

ATTENDU QUE le récipiendaire de cette récompense n'est pas un "membre" de la Légion, comme tel, et que cette récompense est strictement une récompense au niveau de la filiale, laquelle n'accorde pas les privilèges d'adhésion, et que des dossiers ne sont pas maintenus soit au niveau provincial ou au niveau national; et

ATTENDU QUE les filiales confusent cette récompense avec une catégorie d'adhésion; et

ATTENDU QUE la référence à cette récompense a été annulée des Statuts Généraux et est inscrite dans le Manuel du Rituel et Récompenses seulement:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'afin de mieux décrire le but de la "Récompense d'Adhésion honoraire de Filiale", que celle-ci soit rebaptisée "Récompense de Patron honoraire de Filiale" et qu'elle soit

identifiée comme tel dans le Manuel des Honneurs et Récompenses.

**213. Adhésion à Vie
ONT 5/C**

ATTENDU QUE lorsqu'un membre a été approuvé pour Adhésion à Vie, sa filiale doit payer sa capitation pour un certain nombre d'années (dépendant de son âge); et

ATTENDU QU'aucune considération n'a été donnée à la situation où un membre qui a été approuvé pour une Adhésion à Vie meure avant de recevoir son Adhésion à Vie:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE si le membre meure durant le processus, aucune capitation ne sera collectée.

**32. Sous-section 205(8) - Inclusion de la Nouvelle-Zélande
C.B./YUKON 6/C**

ATTENDU QU'en vertu de l'Article II - Adhésion, section 205, Membres ordinaires, la sous-section 8 lit: "la guerre du Vietnam dans les Forces des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, la République de la Corée ou du Sud Vietnam et qui était citoyen canadien ou sujet du Commonwealth au temps de son service"; et

ATTENDU QUE cette sous-section contient une omission en n'incluant pas le Commonwealth de la Nouvelle-Zélande; et

ATTENDU QUE cette omission a, par le passé, exclus des citoyens canadiens qui avaient servi avec les Forces armées de la Nouvelle-Zélande d'obtenir une adhésion dans la Légion royale canadienne en qualité de Membres ordinaires:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la sous-section 8 de la section 205 soit modifiée pour inclure la Nouvelle-Zélande.

**34. Adhésion dans les filiales/postes des États-Unis d'Amérique
ZONE DE L'EST 1**

ATTENDU QUE les règlements de la Commission pour les permis de boissons aux États-Unis d'Amérique sont différents de ceux au Canada; et

ATTENDU QUE leurs règlements gouvernant les permis de boissons demandent que chaque membre d'un club ou organisation soit un membre votant; et

ATTENDU QUE ces règlements rendent la tâche de recruter de nouveaux membres dans les filiales/postes aux États-Unis d'Amérique très difficile:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les sections 211, 212 et 213 des statuts généraux se rapportant aux filiales/postes aux États-Unis d'Amérique soient modifiées pour lire:

**Membres Affiliés-Votants
Filiales/Postes
Aux États-Unis d'Amérique**

- 211.** (1) La qualité de membre affilié votant est accessible à tout citoyen des États-Unis d'Amérique qui est d'âge de vote au niveau fédéral et qui n'est pas éligible à devenir un membre ordinaire ou associé et qui appuie les buts et objets de la Légion royale canadienne.

(2) Un membre admis en vertu de la sous-section 1 n'a pas droit de transférer son adhésion à une filiale de la Légion au Canada.

212. Nonobstant les dispositions des sections 205 à 212, toute personne qui était qualifiée et est devenue un membre ordinaire, associé ou affilié d'une filiale au Canada conserve ses titres Nonobstant le fait que cette personne soit devenue citoyenne des États-Unis d'Amérique.

306 Adhésion en qualité de Membre Associé - Services d'Incendies C.B./YUKON 31

ATTENDU QUE les membres des forces policières d'une ville, municipalité et d'une province obtiennent une adhésion en qualité de membre ordinaire après pas moins d'un an de service dans leurs forces policières; et

ATTENDU QUE les pompiers qui risquent leur vie dans leur emploi (septembre le 11 est un bon exemple) doivent se joindre à la Légion en qualité de membres affiliés non-votants s'ils ne sont pas qualifiés pour une adhésion en qualité de membres ordinaires ou associés et doivent attendre deux ans avant d'obtenir le droit de vote durant les réunions de filiales:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les membres des services d'incendies d'une ville, municipalité, bénévoles, territoires non-organisés et fédéraux soient éligibles pour une adhésion en qualité de membre associé après pas moins d'un an d'ancienneté dans ces services d'incendies.

PLANIFICATION ET ADMINISTRATION

35. Soirée de divertissements durant le congrès PACS 1; N.É./NU 6/C

ATTENDU QUE le coût d'offrir une soirée spéciale de divertissements comme un complément aux cérémonies en marge de l'ouverture du congrès est très élevé (plus de 20,000 \$) et

ATTENDU QU'UN pourcentage élevé de la dépense est due à la mise en scène et équipement acoustique plutôt que pour les divertissements mêmes; et

ATTENDU QUE la soirée de divertissements organisée fait concurrence avec les filiales locales qui préféreraient organiser leurs propres divertissements le soir avant le début du congrès; et

ATTENDU QUE les filiales locales attendent avec impatience ces occasions de recueillir des fonds de la part des participants au congrès:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les divertissements organisés par la Direction nationale pour le dimanche soir soient annulés dans les congrès futurs en faveur de permettre aux filiales locales de fournir des divertissements ce soir-là.

36. Officiers honoraires - Grand Président PACS 2

ATTENDU QUE la présente formulation de la section 403 des statuts généraux est vague en ce qui a trait au mandat du Grand Président:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la section 403 des statuts généraux soit modifiée pour lire comme suit:

403. (1) Le mandat du Grand Président et autres officiers honoraires, tels que nommés par le Président national, sera à partir d'un congrès national jusqu'au prochain congrès national et peut être prolongé selon les circonstances.

37. **Composition du Sous-comité exécutif - Réduction PACS 3**

ATTENDU QUE la section 413 des statuts généraux stipule que le Sous-comité exécutif de la Direction nationale devra comprendre 10 membres, y compris le Président, le Premier Vice-président, les quatre Vice-présidents, le Trésorier, le Président des débats, le Vice-président des débats, le Président sortant; et

ATTENDU QUE le coût pour appuyer les comités de la Direction nationale continue d'augmenter, et le Sous-comité exécutif désire contraindre les dépenses; et

ATTENDU QUE le poste de Vice-Président des débats n'est pas considéré essentiel pour la gestion des affaires de la Légion:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le poste de Vice-Président des débats soit supprimé du Sous-comité exécutif

et que les statuts généraux soient modifiés en conséquence; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE pour le congrès national, le Président de la direction d'accueil ou autre membre compétent prêt à accepter cette responsabilité soit nommé "Vice-président des débats du congrès" pour la durée du congrès.

38. **Système d'Approvisionnements de la Légion N.B. 3/C**

ATTENDU QUE le coût d'opération d'un système d'approvisionnements de la Légion au niveau de direction n'est plus, dans la plupart des cas, rentable économiquement et continue d'épuiser notre main-d'oeuvre; et

ATTENDU QU'en tout et partout, un nombre très minime de nos membres ont accès à acheter des articles du système d'approvisionnements de la Légion par l'entremise de leurs filiales, pour une raison ou pour une autre; et

ATTENDU QUE si l'accès aux articles de la Légion était disponible à toutes les filiales et membres, par l'entremise d'un système de commande par Internet, ou autre système semblable, il se produirait des augmentations importantes dans les ventes:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'on demande à la Direction nationale de mener une étude de faisabilité de développer et de mettre en oeuvre un programme de "ventes directes" en vertu duquel l'accès à l'achat d'article de la Légion serait, par l'entremise d'Internet, la revue Légion et/ou autre ressource de ce genre, disponible directement aux membres, filiales et individus; une telle étude devrait considérer certains ou tous les sujets suivants, mais ne serait pas limitée à ces sujets spécifiques:

Le retour, pour un crédit, des inventaires présentement détenus par les directions

Partage des profits par les directions

Achats par cartes de crédit acceptés

Insignes pour le personnel de l'Auxiliaire féminin compris

Les directions encore autorisées à vendre leur propres articles qui ne sont pas des

insignes.

39. Dimension standard pour Certificats ONT 21

ATTENDU QUE la direction provinciale de l'Ontario confère des certificats pour de nombreuses raisons - Certificats d'Appréciation, Certificats de Récompense pour l'éducation des jeunes, etc.; et

ATTENDU QUE les certificats devraient être complétés de manière à convenir aux normes élevées de la Légion royale canadienne; et

ATTENDU QU'il n'est pas toujours possible de se procurer les services d'un calligraphe; et

ATTENDU QUE ces certificats peuvent être complétés avec caractères acceptables en utilisant un ordinateur;

ATTENDU QUE ces certificats sont d'une dimension non compatible à avec imprimante standard d'ordinateur, avec un plateau à papier de 8 1/2 X 11 pouces car ils sont de 9 X12 pouces et

ATTENDU QUE les cadres pour les certificats de 9 X 12 pouces ne sont pas seulement difficiles à obtenir, mais sont beaucoup plus dispendieux que les cadres de 8 1/2 par 11 pouces:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne standardise la dimension de tous les certificats - dessin et portrait - à une dimension de 8 1/2 X 11 pouces.

40. Jour commémoratif national N.É/NU 9/C

ATTENDU QU'un jour commémoratif national, le 19 août, pour le Souvenir en perpétuité de l'une des plus grandes batailles des Forces armées canadiennes durant la 2ième Guerre mondiale, dont le résultat même si non victorieux, ne devrait pas être relégué à l'oubli. La Bataille de Dieppe était une bataille où des canadiens ensemble étaient impliqués en mer, sur terre et dans les airs; et

ATTENDU QUE le plus important contingent était composé d'unités de l'Armée canadienne dont les pertes ont surpassé 900 durant une brève espace de temps de quelques heures. Il n'existe pas de meilleur exemple d'histoire de loyauté canadienne, dévouement, amour du pays, camaraderie d'armes que celui démontré par ces hommes du Canada qui sont décédés ou qui ont survécu sur les plages de Dieppe; et

ATTENDU QUE ces hommes venaient de partout au Canada et méritent une place d'honneur dans notre histoire canadienne tout comme leurs pères et grands-pères se l'étaient méritée à la Crête de Vimy 25 ans plus tôt. Leur mémoire est d'honorer toutes les batailles canadiennes dont aucune ne devrait être oubliée; et

ATTENDU QU'il n'y a jamais eu un jour commémoratif mis de côté pour rendre hommage exclusivement à ce personnel de l'Armée canadienne. Nous avons commémoré le personnel de l'ARC avec la Bataille d'Angleterre et de la MRC avec la Bataille d'Atlantique. Il n'existe pas de jour férié en août; par conséquent, le 19 août, et seulement le 19 août, un jour commémoratif devrait être déclaré à l'échelon national pour rendre hommage à nos camarades en totalité, ceux qui ont payé le sacrifice suprême pour leur pays, le Canada:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne pétitionne le Gouvernement du Canada de légiférer pour que le 19 ième jour d'août soit reconnu comme "LE JOUR DE LA BATAILLE DE DIEPPE".

7/C 41. Profanation du Drapeau canadien SASK

ATTENDU QUE les règlements d'ordre général du Ministère du Secrétaire d'État, ordonnent, en partie, que "le drapeau canadien devrait en tout temps être traité avec dignité et respect et déployé ou exhibé proprement"; et

ATTENDU QUE les légionnaires sont consternés par les actions de certains démonstrateurs durant la Conférence Nord Américaine du Commerce, tenue à Québec, telles que représentées sur la télévision par différentes stations au cours des démonstrations contre le commerce; et

ATTENDU QUE cette direction voit cette profanation du drapeau du Canada comme une insulte directe au Canada et particulièrement à ses anciens combattants qui ont donné leur vie afin que notre pays puisse être libre de tels actes flagrants de manque de respect:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Gouvernement canadien prenne action pour que ces individus soient responsables pour ces insultes en modifiant le Code criminel du Canada pour inclure une disposition visant à ce que ces actes deviennent une offense criminelle punissable sur conviction sommaire:

1. pour toute personne de gâcher, modifier, profaner ou souiller le drapeau du Canada à n'importe quelle fin, lorsque l'effet, de cela, est d'abaisser en estime le drapeau du Canada;
2. pour quiconque publiquement porte, tient ou exhibe un drapeau canadien modifié de la façon décrite au paragraphe 1.

DÉFENSE

42. Besoin pour une Étude sur la Politique nationale de Sécurité DEF 1

ATTENDU QUE la formulation des politiques de la Défense nationale et des Affaires étrangères doivent découler logiquement d'une Politique nationale de Sécurité qui expose les grandes lignes des valeurs canadiennes, intérêts nationaux, buts et objectifs dans l'environnement global; et

ATTENDU QUE la politique présente de Défense nationale fut formulée sans référence à une politique nationale de sécurité et a récemment posé comme principes les objectifs et buts récemment comme par le passé et tel que reflété dans le Livre Blanc de la Défense de 1994; et

ATTENDU QUE le Livre Blanc de la Défense, de 1994, reflétait une période après la Guerre froide où les dividendes réalisés par la paix ont observé l'échange de capacités de défense pour programmes sociaux; et

ATTENDU QU'il est évident, basé sur une activité nationale (tempête de pluie verglaçante) et une activité internationale (le 11 septembre), que la compétence des Forces canadiennes à répondre aux situations urgentes souligne que la capacité militaire de la nation est sous-financée et trop poussée; et

ATTENDU QU'une Politique de Sécurité nationale acceptée guiderait les activités du gouvernement dans la résolution des situations fiscales et sécuritaires à l'avenir:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'une Politique canadienne de Sécurité nationale soit complétée, de laquelle devraient découler les politiques de Défense nationale et d'Affaires étrangères,

lesquelles guideraient le Canada dans l'environnement global d'aujourd'hui tout en fournissant une capacité de défense adéquate.

**43. Appui au Personnel des Forces canadiennes et de leurs Familles
DEF 2**

ATTENDU QUE le personnel des Forces canadiennes continue de représenter fièrement et professionnellement le peuple et les valeurs du Canada durant les déploiements opérationnels à l'appui des opérations du maintien de la paix et autres opérations à travers le monde; et

ATTENDU QUE les réductions dans les effectifs des Forces canadiennes ont réduit le nombre de personnel dans notre Force militaire; et

ATTENDU QUE le nombre de tâches et de déploiements n'a pas été réduit; et

ATTENDU QUE les familles des militaires participent dans ces déploiements avec le militaire lui-même, par l'entremise d'une amélioration dans les communications globales et les médias; et

ATTENDU QUE durant les années récentes les médias n'ont pas toujours fait rapport favorablement sur les exploits de nos marins, soldats, aviateurs, hommes et femmes:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne, à tous les niveaux de l'organisation, continue de fournir notre appui comme défenseur au nom de notre personnel des Forces canadiennes et d'éduquer le public canadien à ce sujet; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que la Légion royale canadienne, à tous les niveaux de l'organisation, continue de fournir notre appui et assistance aux familles de nos membres des Forces canadiennes en Service actif.

**44. Congé d'Entraînement pour Réservistes, employés à plein temps
C.B./YUKON 14/C**

ATTENDU QUE la Commission spéciale de 1995 sur la restructuration des Réserves a souligné le besoin pour que la capacité de la Réserve devienne plus significative et efficace dans les efforts de défense du Canada; et

ATTENDU QU'en 2006, il est planifié d'augmenter les Réserves de l'Armée, de 13,500 à 18,500; et

ATTENDU QUE le Ministère de la Défense nationale recherche des recrues avec des habiletés contemporaines et diplômées du secondaire pour des postes techniques qui manquent de personnel; par exemple, le navire Huron a été mis à quai indéfiniment à cause d'un manque de personnel; et

ATTENDU QUE les étudiants post-secondaires s'enrôleront dans les Réserves, pour emploi d'été, à 85 pour cent de la paie régulière, mais souvent ne continuent pas une fois qu'ils sont employés à plein temps, et la Défense nationale perd la continuité et l'expérience:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Ministre de la Défense nationale, par le biais de son Comité de surveillance sur le Changement dans le Ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, obtiennent une modification à la législation pertinente afin de contraindre tous les employeurs canadiens à garantir aux réservistes deux semaines de congé sans paie pour entraînement militaire. Ceci est en plus des congés réguliers et sans perte d'ancienneté.

**45. Médaille du Service de la Paix - Cuba
N.É/NU 7/C**

ATTENDU QUE la crise des missiles de Cuba s'avérait la plus importante et agressive menace à la sécurité du Canada et de ses alliés depuis la 2^{ème} Guerre mondiale; et

ATTENDU QUE la Force militaire du Canada, particulièrement les Forces navale furent mobilisées et déployées dans un environnement dangereux afin de détecter et possiblement nous protéger contre les Forces nucléaires conventionnelles potentiellement hostiles de l'URRS, à l'époque; et

ATTENDU QU'avec l'aide de nos Forces, l'holocauste potentiel fut prévenu; et

ATTENDU QUE plusieurs membres de nos Forces armées qui ont participé dans cette campagne n'ont pas été reconnus d'aucune façon pour leur Service au Canada:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la direction de la Nouvelle-Écosse/Nunavut, par l'entremise de la Direction nationale, présente une pétition au Gouvernement du Canada pour demander que les anciens membres des Forces armées canadiennes qui ont servi dans le "théâtre" soient considérés éligibles à recevoir la Médaille du Service de la Paix, ou toute autre décoration appropriée.

46. Statut des Forces canadiennes SASK 9/C; C.B./YUKON 13/C; ONT 18

ATTENDU QUE l'un des but et objets de la Légion royale canadienne est de prôner le maintien par Canada de forces adéquates et suffisantes sur mer, sur terre et dans les airs pour la défense de notre pays; et

ATTENDU QUE les Forces canadiennes, par l'entremise de sa Force régulière, de Réserve et des Cadets, apportent une reconnaissance internationale sur la souveraineté du Canada et constituent une organisation vraiment nationale et un modèle d'unité; et

ATTENDU QUE depuis le début des années 1960s, des gouvernements successifs ont effectué des réductions disproportionnées au budget de la défense, résultant en des nombres insuffisants dans notre capacité militaire; et

ATTENDU QUE les réductions dans les effectifs ont résulté en un nombre trop élevé de tâches pour le personnel, problèmes de morale et insuffisance d'entraînement; et

ATTENDU QUE l'équipement pour l'Armée et les Forces aériennes est devenu défectueux et démodé; et

ATTENDU QUE la capacité du Canada de fournir des forces importantes pour des opérations et de les appuyer durant de nombreuses opérations au sein des N-U et de l'OTAN est devenue un sujet d'inquiétude majeure pour le Chef d'État-major; et

ATTENDU QUE la disponibilité de forces pour répondre aux urgences, assistance et désastres au Canada est devenue un sujet d'inquiétude grandissante pour les citoyens; et

ATTENDU QUE le besoin pour des Forces de défense augmente au lieu de diminuer car nos rivages deviennent des cibles accueillantes pour les contrebandiers de personnes, et que notre souveraineté est défiée dans l'Arctique, et que notre fermeté demeure vigoureuse de continuer nos missions de maintien de la paix:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Gouvernement du Canada prenne les mesures nécessaires pour augmenter le niveau de financement du Ministère de la Défense nationale afin de s'assurer que les Forces Régulière, de Réserve et les Cadets soient structurées, organisées, entraînées et équipées pour répondre aux besoins courants de sécurité nationale et nos obligations internationales.

LEADERSHIP, DÉVELOPPEMENT ET JEUNESSE

**47. Brochure qui identifie les gagnants des concours de la Direction nationale
ONT 12/C**

ATTENDU QUE les président de l'éducation de la jeunesse, de filiales, et leurs comités travaillent extrêmement fort dans la préparation et la mise en oeuvre des concours annuels d'affiches, de poésie et de rédaction; et

ATTENDU QUE certaines communautés n'ont pas de filiale de la Légion, et les étudiants participent alors par l'entremise d'une filiale dans une autre communauté; et

ATTENDU QUE les gagnants sont identifiés dans le petit livre de récompenses, rédigé par la Direction nationale, par la communauté dans laquelle ils résident:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale identifie, dans le petit livre de récompenses, l'étudiant par nom plus le nom et numéro de la filiale ainsi que la filiale de la communauté et l'école qu'il représente.

**48. Jugement des Concours à la Direction nationale
ONT 13/C**

ATTENDU QUE dans les concours littéraires et d'affiches, la filiale, zone, le district et les directions provinciales ont établi des dates pour l'envoi des résultats; et

ATTENDU QUE la Direction nationale n'a pas de date établie pour aviser des résultats des dites compétitions; et

ATTENDU QUE certains résultats sont reçus après la fermeture des classes pour l'été, et les récompenses ne peuvent pas être décernées avant l'année suivante:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le jugement au niveau de la Direction nationale soit complété pour le 31 mars et les résultats et récompenses envoyés au Président de district pas plus tard que le 30 avril de l'année.

**49. Règlements pour Concours de la Légion
ONT 27**

ATTENDU QUE les comités d'éducation de la jeunesse à travers le Canada mènent un concours d'affiches du jour du Souvenir pour les écoles primaires et secondaires chaque année; et

ATTENDU QUE la raison pour le concours est d'encourager nos jeunes à étudier la signification profonde et le but du Souvenir et d'exprimer leurs sentiments sous la forme d'art; et

ATTENDU QUE des milliers d'étudiants à travers le pays participent au concours, avec d'excellents résultats; et

ATTENDU QUE les règlements du concours demandent que l'étudiant laisse un bord de 2 à 3 pouces de large autour de l'oeuvre d'art afin que celle qui se mérite la première place au niveau national, dans chaque catégorie, puisse être encadrée aisément pour exhibition au Musée canadien de la Guerre; et

ATTENDU QUE les étudiants ont de la difficulté à maintenir des bords propres, lesquels deviennent sales, plissés et déchirés lorsque ils les amènent au foyer pour travailler ou les laissent à l'école où il n'existe pas de facilités adéquates d'entreposage; et

ATTENDU QUE l'affiche devient inéligible lorsque l'étudiant complète son travail, ce qui est inéquitable pour des milliers d'étudiants qui deviennent découragés et refusent de participer au

concours:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale annule la règle controversée dans les règlements du concours du jour du Souvenir, lequel demande que l'étudiant laisse un bord de 2 à 3 pouces autour de son oeuvre d'art.

331. Concours annuels de la Légion ONT 22

ATTENDU QUE les étudiants de 1-3ième années dans les écoles sont éligibles à participer dans le concours d'allocation publique, tenu par la Légion royale canadienne; et

ATTENDU QUE les étudiants de 1-3ième années ne sont pas éligibles à participer dans le concours d'affiche, de poésie et de rédaction, au-dessus du niveau de filiale, tenu par la Légion royale canadienne; et

ATTENDU QUE ces années, 1-3 sont la plate-forme pour les concours des années supérieures:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne reconnaisse les années 1-3 et les incluent pour évaluation et considération dans le concours annuel d'affiche, de poème et de rédaction, de la Légion, au-dessus du niveau de filiale, c'est à dire, au niveau de zone, district, direction provinciale et nationale.

COQUELICOT ET SOUVENIR

50. Sous-section 1105 (1) des Statuts Généraux C.B./YUKON 2/C

ATTENDU QUE l'Article 1105 (1) lit en partie "sauf dans les cas d'organisations d'anciens combattants reconnues par les autorités dont les buts et objets sont de fournir des logements ou facilités de soins exclusivement pour anciens combattants et les personnes à leur charge; et

ATTENDU QUE certains hôpitaux et facilités de soins ont une part de l'accès à des lits sur base de priorité, lesquels sont financés par le Fédéral, pour les anciens combattants et les personnes à leur charge:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la ligne 10 de l'Article 1105 (1) des statuts généraux soit modifiée en annulant le mot "exclusivement". L'Article 105 (1) lirait comme suit:

Une direction ou, sous réserve du consentement préalable par la direction provinciale, un district, une zone, une filiale ou un groupe de filiales peut affecter au plus cinquante pour cent du solde qu'accuse le compte en fidéicommiss du coquelicot, sauf dans le cas d'organisations d'anciens combattants reconnues par les autorités dont les buts et objets sont de fournir des logements ou facilités de soins pour anciens combattants et les personnes à leur charge, le 30ième jour de septembre de l'année qui précède l'affectation, à l'achat, la construction, la reconstruction, l'entretien, la réfection, la réparation, l'ameublement, le renouvellement de l'ameublement d'unités de logement ou à des installations destinées aux personnes âgées ou aux invalides et aux personnes à leur charge.

51. Section 1106 des Statuts Généraux C.B./YUKON 3/C

ATTENDU QUE les sous-sections 1106 (1), (2), et (3) sont limitées au montant que vous pouvez donner en vertu de la sous-section 1105 (1), laquelle limite un don d'une filiale à pas plus que 50 pour cent du solde dans le fonds en fidéicommiss de la filiale en date du 30 septembre, sans prendre compte de ce qui a été recueilli durant la Campagne du Coquelicot; et

ATTENDU QUE la sous-section 1105 (1) se réfère à l'achat, la construction, la reconstruction, l'entretien, la réfection, la réparation, l'ameublement, le renouvellement de l'ameublement d'unités de logement, etc., Cette spécification pourrait s'avérer une dépense majeure, et la plupart des filiales n'utiliseraient pas cette sous-section; et

ATTENDU QUE la sous-section 1106 (1), (2) et (3) réfère à des articles plus communs qu'on pourrait demander à une filiale de faire don, des fonds du Coquelicot:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la direction ou, sous réserve du consentement préalable par la direction provinciale, un district, une zone, une filiale ou un groupe de filiales peut affecter au plus cinquante pour cent du solde qu'accuse le compte, la date avant la demande du consentement, précédant la dépense pour les fins suivantes:

52. Utilisation du Fonds en Fidéicommiss du Coquelicot T.N./LAB 4/C

ATTENDU QUE le présent Manuel du Coquelicot, Article 40 (i) de la section "faire, pas faire" lit comme suit: "remboursements pour dépenses raisonnables accrues par le président du comité du souvenir et coquelicot lorsqu'il doit assister à des colloques sur le Souvenir et Coquelicot"; et

ATTENDU QU'à cause d'autres engagements, le président du comité du souvenir et coquelicot ne peut peut-être pas assister:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Article 40 (i) du présent Manuel soit modifié pour lire comme suit: "remboursements pour dépenses raisonnables accrues par le président du comité du souvenir et coquelicot ou son remplaçant lorsque cet individu doit assister à des colloques sur le Souvenir et Coquelicot";

RITUEL ET RÉCOMPENSES

54. Port des Médailles de Guerre SASK 8/C

ATTENDU QU'à deux reprises une Proposition de Loi (émanant d'un simple député) visant à modifier le Code criminel du Canada au sujet du port des décorations de guerre a été présentée au Parlement; et

ATTENDU QUE ce type de Proposition de Loi, si légiférée par le Parlement donnerait droit à n'importe quel parent d'un ancien combattant décédé de porter des décorations, médailles, insignes, et chevrons militaires le jour du Souvenir et à toute autre commémoration d'anciens combattants; et

ATTENDU QUE les médailles décernées à des individus au nom du peuple canadien sont en reconnaissance de contributions personnelles et extraordinaires à la nation. Elles représentent des haut faits, de l'héroïsme ou des accomplissements et du service durant toute une vie. Elles

sont la marque de reconnaissance la plus élevée que le Canada puisse conférer à ses citoyens;
et

ATTENDU QUE nous croyons avec ferveur que le seul individu qui devrait porter une décoration, médaille ou insigne et chevron est l'individu qui se l'est mérité. Nous sommes aussi de l'opinion que si cette proposition devrait être légiférée, elle dévaluerait le système des honneurs du Canada. Les décorations et médailles identifient ceux qui méritent des honneurs spécifiques. Si ces honneurs peuvent être portés par d'autres individus, leur signification devient diluée et éventuellement perdue; et

ATTENDU QUE nous les membres de la direction de la Saskatchewan, la Légion royale canadienne, sommes de l'opinion qu'il existe de bien meilleures façons d'honorer nos anciens combattants qui sont décédés. Il s'agit pour la famille de monter les médailles, les encadrer et les exhiber dans une place d'honneur. Leur histoire de devoir et sacrifice peut alors être souligné pour le bénéfice de futures générations:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil exécutif national fasse tout en son pouvoir pour faire pression auprès de nos députés et les aviser que l'adhésion de la Légion royale canadienne est mécontente de cette Proposition de Loi et leur demander de voter contre une telle proposition afin de s'assurer que les médailles et honneurs de nos anciens combattants sont gardés sacrés pour ceux qui les ont mérités.

342. Ordre de Préséance, Port des Médailles SASK 15

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne accepte un nombre de plus en plus élevé de membres associés et affiliés dans notre organisation; et

ATTENDU QUE nous avons, par écrit, l'ordre de préséance pour le port des médailles de la Légion dans le Manuel du Rituel et Insignes, Chapitre 2, Article 204; et

ATTENDU QUE ces nouveaux et plus jeunes membres ne peuvent pas visualiser l'uniforme de la Légion avec médailles:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE dans la prochaine impression du Manuel du Rituel et Insignes une photo complète de l'uniforme avec médailles et leur ordre de préséance soit ajoutée au manuel.

55. Agrafe pour Ruban de Campagne ONT 8/C

ATTENDU QU'un chevron pour blessure était décerné aux individus blessés durant la 1^{ière} Guerre mondiale; et

ATTENDU QU'il y a eu 53,146 blessés durant la 2^{ième} Guerre mondiale et 1,558 blessés en Corée, et certains individus ont été blessés durant des missions de maintien de la paix; et

ATTENDU QU'il n'y a eu aucune reconnaissance de ces individus:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'une agrafe soit décernée avec la lettre "B" et portée sur le ruban de campagne dans laquelle la blessure a été subie; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale poursuive le Gouvernement canadien pour que cette agrafe devienne disponible.

56. Jour du Drapeau QUÉ 10/C

ATTENDU QUE le 15 février est reconnu officiellement comme le Jour du Drapeau:
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne pétitionne le Gouvernement fédéral pour que le Jour du Drapeau devienne un jour férié. Ceci sensibiliserait davantage la population sur notre drapeau.

**57. Dégradation et Usage impropre du Drapeau national
ONT 6/C**

ATTENDU QUE le drapeau "Feuille d'Érable" est reconnu comme le drapeau du Canada; et
ATTENDU QUE les Forces armées du Canada sont reconnues à travers le monde par la Feuille d'Érable:
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Gouvernement fédéral légifère que la dégradation ou l'usage impropre de notre drapeau national soit considérés une infraction criminelle et que l'enlèvement illégal du drapeau devienne une infraction.

**58. Barrettes pour tous les Présidents de Comités
ONT 4/C**

ATTENDU QU'il existe neuf comités permanents à tous les niveaux de la Légion royale canadienne conformément à nos statuts généraux, et que ces présidents sont très importants pour la Légion et son avenir; et
ATTENDU QUE ces présidents ont des responsabilités importantes et diverses; et
ATTENDU QUE le récent congrès a approuvé une résolution visant à fournir une barrette pour les relations publiques, sports et l'éducation de la jeunesse en plus de l'adhésion et du coquelicot, laquelle avait aussi été fournie à un total de cinq présidents honorés de cette façon:
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les autres présidents permanents aient la barrette appropriée frappée à tous les niveaux.

**59. Drapeau des Anciens combattants canadiens
N.É/NU 1/C**

ATTENDU QUE plusieurs organisations individuelles d'anciens combattants ont leur propre drapeau ou insigne; et
ATTENDU QUE ces drapeaux/insignes sont reconnus par la Légion royale canadienne et le Gouvernement canadien; et
ATTENDU QU'un nombre de ces drapeaux ont sanction royale; et
ATTENDU QUE les anciens combattants canadiens qui ont servi dans n'importe quels des conflits suivants: Guerre de 1812, Guerre de l'Afrique du Sud, Guerre de la Crimée, 1^{ère} Guerre mondiale, 2^{ème} Guerre mondiale, Guerre de Corée, Guerre du golfe Persique et missions de maintien de la paix n'ont pas de drapeau commun; et
ATTENDU QUE Patrimoine Canada et Anciens combattants Canada sont d'accord pour un tel drapeau:
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne offre son appui pour reconnaître le "Drapeau des Anciens combattants", comme le drapeau qui représenterait tous les anciens combattants canadiens.

**60. Inclusion du Drapeau de Nunavut
ONT 30**

ATTENDU QUE le Manuel du Rituel et Insignes a été imprimé pour la dernière fois avant la création du Territoire de Nunavut; et

ATTENDU QUE le Chapitre 10, Article 1003 inclut "a à l", soit les 10 provinces et deux territoires:
QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Article 1003 soit modifié pour inclure (m.), Nunavut, à la prochaine réimpression.

**62. Plaque d'Épingle de Revers, Adhésion à Vie
ALTA/TNO 2/C**

ATTENDU QU'une adhésion à vie est une récompense caractéristique décernée par la Légion royale canadienne; et

ATTENDU QUE les récipiendaires de cette récompense, la deuxième plus importante de la Légion, portent fièrement l'épingle de revers et seulement la lettre "L" distingue cette récompense des autres épingles d'ancienneté de la Légion; et

ATTENDU QUE l'épingle de 50 ans de service décernée aux membres a été rehaussée par l'addition d'une plaque en or à l'arrière:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale de la Légion royale canadienne approuve et frappe une plaque arrière caractéristique pour l'Adhésion à Vie, possiblement dans la couleur bleue de la Légion; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE cette plaque à l'arrière soit disponible pour achat du Département des Approvisionnements de la Légion par tous les récipiendaires antérieurs d'une Adhésion à Vie.

**236. Manuel d'Aumônier de Filiale
C.B./YUKON 10C**

ATTENDU QUE la Direction nationale publie des manuels pour presque chaque poste de filiale; par exemple, Sports, Honneurs et Récompenses, Rituels et Insignes, Lignes directrices pour nouvelles de filiales, etc.; et

ATTENDU QU'il n'existe pas de lignes directrices pour les aumôniers de filiales suggérant des sermons et écritures pour une cérémonie particulière:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale publie un manuel de lignes directrices pour l'aumônier de filiale, lequel comprendrait des sermons et écritures suggérés pour différentes cérémonies, telles que le jour du Souvenir, funérailles, consécration des drapeaux, édifices, cairns, etc.

SPORTS

**64. Prix pour le 5ième joueur - Championnats nationaux de Curling
SPORTS 1**

ATTENDU QUE le congrès national de 2000 avait autorisé les équipes provinciales de curling

d'avoir et d'utiliser un cinquième joueur sans aucune dépense pour les directions provinciales et nationale; et

ATTENDU QUE la Direction nationale présentement ne fournit des prix que pour quatre joueurs sur les équipes en première et deuxième place; et

ATTENDU QU'une équipe de cinq individus a depuis gagné le championnat national de curling, causant de l'embarras aux organisateurs et participants lorsque des prix ne furent présentés qu'à quatre des membres de l'équipe:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la provision de prix à un cinquième joueur sur les équipes en première et deuxième place lors d'une activité de curling nationale régulière ou d'aînés soit permise et que les coûts minimes soient absorbés par la Direction nationale.

65. Participation par les Membres dans les Sports - Auxiliaire féminin ALTA/TNO 4/C

ATTENDU QUE les membres de l'Auxiliaire féminin sont un atout positif dans plusieurs filiales, opérationnellement et économiquement, et que plusieurs de ces personnes désirent participer dans les sports de la Légion à tous les niveaux; et

ATTENDU QU'un nombre de membres de l'Auxiliaire féminin peuvent ne pas choisir d'être aussi membres d'une filiale, une raison étant que le paiement de cotisations doubles pourrait s'avérer une privation économique:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le programme de Sports de la Légion soit rebaptisé de "Participation par les Membres dans les Sports" à "Sports pour Membres et Membres de l'Auxiliaire féminin" afin de permettre la participation des membres de l'Auxiliaire féminin dans les éliminatoires provinciales et nationales; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les membres de l'Auxiliaire féminin puissent participer dans tous les sports de la Légion, à tous les niveaux, avec le critère d'éligibilité pour les membres de l'Auxiliaire le même que celui pour les membres de la Légion royale canadienne, avec le consentement des directions provinciales de la Légion.

RELATIONS PUBLIQUES

66. Site WEB de la Légion MAN/NOO 3/C; Î.P.É. 1C; N.É/NU 10/C; QUÉ 13/C; ONT 28; SASK 12/C

ATTENDU QUE l'utilisation d'Internet augmente et les sites WEB et le courrier électronique ("E-Mail") deviennent de plus en plus communs à tous les niveaux de la Légion; et

ATTENDU QUE l'utilisation des sites WEB peut fournir aux filiales un accès rapide et gratuit à tous les niveaux de la Légion, avec courrier électronique ("E-Mail"); et

ATTENDU QUE le site universel pourrait devenir le centre de communications efficaces entre les membres et les filiales; filiales et zones; districts ou directions; et

ATTENDU QUE la Direction nationale ne peut pas fournir des connexions à des sites WEB en bas de ceux au niveau de direction provinciale car il est considéré que ceci serait une violation d'une résolution approuvée au congrès national, laquelle interdit la Direction nationale de fournir aux gens accès aux adresses des filiales; et

ATTENDU QU'il est considéré que la provision de connexions sur Internet à travers la Légion n'enfreindrait pas la décision antérieure, laquelle s'adressait au problème de courrier régulier; et

ATTENDU QUE la connexion des sites WEB serait bénéfique pour tous les niveaux de la Légion et éventuellement deviendrait une méthode principale de communication et de recrutement:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous les gérants de sites WEB, à tous les niveaux de la Légion, dans cette direction, soient autorisés à fournir des connexions à tous les autres sites WEB dans cette direction; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE cette résolution soit transmise au congrès national pour ratification afin qu'il y aura une connexion de sites WEB de la Légion, à travers la nation, par l'entremise de la page principale du site WEB de la Légion.

67. CD avec Marques déposées de la Légion ONT 36

ATTENDU QUE nous vivons dans l'âge de l'ordinateur;

ATTENDU QUE plusieurs filiales de la Légion possèdent des ordinateurs; et

ATTENDU QUE le coût d'impression est très élevé alors que la plupart des filiales luttent pour rencontrer les deux bouts:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les directions aux niveaux provincial et national fournissent aux filiales des CDs ou disquettes pour leur utilisation dans la production d'en-têtes de lettres, enveloppes, affiches et annonces, avec logos, insignes et symboles de la Légion. Ces articles seraient utiles aux officiers des relations publiques, présidents des divertissements, officiers des sports, et la filiale en général.

CONSTITUTION ET LOIS

68. Possession de Propriété N.É/NU 14

ATTENDU QUE les filiales signent des accords pour hypothèques, locations, rénovations, etc.; et

ATTENDU QUE les filiales, de temps à autre, se retrouvent dans des difficultés financières; et

ATTENDU QUE les Statuts Généraux de la Légion royale canadienne, Article 1, section 120, sous-paragraphe (4) stipule que "Sauf dans le cours ordinaire et normal des activités de la filiale, les administrateurs d'une filiale ne peuvent pas vendre, louer, engager, hypothéquer ou aliéner d'aucune façon, toute propriété détenue par ces derniers sans le consentement par écrit au préalable de la direction provinciale":

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale de la Légion royale canadienne modifie les statuts généraux pour déclarer: "Sauf dans le cours ordinaire et normal des activités de la filiale, une filiale ou les administrateurs d'une filiale ne peuvent pas vendre, louer, engager, hypothéquer ou aliéner d'aucune façon, toute propriété détenue par ces derniers sans le consentement par écrit au préalable de la direction provinciale".

AVIS DE MOTION

Le Comité d'Adhésion a présenté un Avis de Motion visant à ce que la résolution suivante soit considérée par le congrès de 2004, à London, Ontario.

OBJET: Réduction des Catégories d'Adhésion

ATTENDU QU'en 1998 les catégories d'adhésion avaient été réduites de sept à cinq dans un effort qui visait à simplifier le processus d'adhésion et de réduire le problème continu de traiter des résolutions à chaque congrès pour étendre les catégories, particulièrement la catégorie d'Associé; et

ATTENDU QU'au congrès national de 2000, des résolutions du congrès furent traitées en étendant la catégorie d'Ordinaire, ce qui a résulté en l'élimination d'une catégorie qui reconnaissait seulement ceux qui avaient servi dans les Forces canadiennes, les Forces de Sa Majesté et les Forces alliées de Sa Majesté; et

ATTENDU QU'au congrès de 2002, des résolutions additionnelles ont été soumises demandant un agrandissement additionnel de la catégorie d'Ordinaire; il appert donc que la même situation se produit avec la catégorie d'Ordinaire comme elle s'est produite avec la catégorie d'Associé; et

ATTENDU QU'il semblerait que si cette tendance continue, le besoin de différentes catégories deviendra superflu car chacun pourrait se retrouver comme un membre Ordinaire; si ceci se produisait, l'histoire et les traditions de l'organisation seraient compromises. Il serait, par conséquent, prudent d'agir maintenant afin de s'assurer que nous conservons nos racines militaires tout en rendant l'organisation accessible à tous les canadiens, éliminant ainsi le besoin d'augmenter continuellement les catégories d'adhésion:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'une nouvelle catégorie de "Service Militaire" soit introduite pour couvrir tous ceux maintenant compris dans les sous-sections 205 (1) à 205 (8), des statuts généraux de 2000, et que les sous-sections 205 (9) et 205 (10) et les sections 206, 207 et 208 soient combinées dans une nouvelle catégorie d'"Associé"; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QU'une nouvelle catégorie d'Associé non-votant soit introduite pour inclure ceux qui ne sont pas des citoyens canadiens ou sujets du Commonwealth, mais qui appuient les buts et objets de la Légion royale canadienne; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE tous ceux qui détiennent présentement une adhésion d'Ordinaire soient, en raison de la clause d'antériorité, acceptés dans la nouvelle catégorie de "Service Militaire". Tous ceux qui détiennent présentement une adhésion d'Associé ainsi que ceux qui détiennent une adhésion d'Affilié votant et d'Affilié non-votant qui sont des citoyens canadiens ou sujets du Commonwealth soient, en raison de la clause d'antériorité, acceptés dans la nouvelle catégorie d'Associé. Tous ceux qui détiennent une adhésion d'Affilié non-votant qui ne sont pas des citoyens canadiens ou sujets du Commonwealth soient, en raison de la clause d'antériorité, acceptés dans la nouvelle catégorie d'Associé non-votant.

**DISCOURS D'OUVERTURE À L'OCCASION DU
39E CONGRÈS NATIONAL DE
LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
PAR
SON EXCELLENCE LA TRÈS HONORABLE ADRIENNE CLARKSON
GOUVERNEURE GÉNÉRALE DU CANADA**

C'est un plaisir pour moi d'accompagner la Légion royale canadienne à l'occasion de son 39e Congrès national. Depuis que je suis devenue Gouverneure générale et Commandante en chef des Forces canadiennes, j'ai pu me rendre compte encore mieux de l'importance de la Légion pour notre pays, à la fois pour ce qu'elle représente dans notre histoire et pour ce qu'elle réalise de nos jours.

Dans presque toutes les villes et communautés du Canada, il y a une section de la Légion royale canadienne. Chaque fois qu'il y a des événements où nous invitons des centaines de personnes à assister à un levée, c'est presque toujours la Légion qui l'organise et qui fournit les bénévoles. Récemment, lors d'une visite dans le sud de l'Alberta, je me suis rendue à Turner Valley. J'y ai rencontré un bon nombre de résidents pour une remise de décoration et une réception dans la salle locale de la Section 78 de la Légion.

La récompense que je remettais était le Prix du Gouverneur général pour l'entraide. C'est une distinction honorifique qui a été créée pour rendre hommage aux Canadiens « silencieux » qui consacrent leur temps et leur vie au soin et aux besoins des autres. Le récipiendaire à Turner Valley était Bill Dube, un vétéran et un vrai leader de sa communauté.

Comme tant d'autres membres de la Légion qui sont des bénévoles, il assure, par son exemple, ses connaissances et son expérience, la continuité d'un mode de vie d'une importance vitale pour nos collectivités et notre pays. Grâce à ses efforts, des jeunes ont eu l'occasion d'apprendre la valeur importante du service, du civisme citoyen et du devoir.

Notre patrimoine militaire, dont les membres de la Légion royale canadienne sont à la fois les symboles et les représentants, ne peut être distingué de notre identité nationale. Nous avons une immense fierté de notre histoire militaire. Je peux vous le dire personnellement à cause des douzaines de lettres que j'ai reçues de Canadiens après les douloureux événements en Afghanistan. Toutes les lettres se référaient à des idéaux comme l'honneur, la participation, le sacrifice.

Dans l'avion, en rentrant d'Allemagne vers la maison, j'ai lu dans le

Sunday Telegraph

un article très intéressant de Kevin Meyers, qui commentait la mort des quatre membres du 3e Bataillon du

Princess Patricia's Canadian Light Infantry

. Il disait : « La mission historique du Canada semble être d'apporter son aide généreuse autant à ses amis qu'à de parfaits étrangers, et puis, une fois que la crise est terminée, d'être complètement ignoré. » Nous fournissons 10 pour cent de toutes les forces de paix dans le monde, même si nous ne représentons qu'un pour cent de la population globale. Nous avons bien le droit d'être appelés, comme il le disait, « les plus grands dans le maintien de la paix dans le monde – avec 39 missions mandatées par les Nations unies et 6 missions non mandatées par les Nations unies ».

Je crois tout à fait vrai ce que dit M. Myers au sujet de la « sublime indifférence » du reste du monde concernant les contributions canadiennes du siècle dernier en faveur de la paix et de la lutte contre la tyrannie.

Nous devons être fiers de nous et de vous tous qui avez si bien servi votre pays, car vous nous avez fait nous comprendre nous-mêmes et développer notre confiance en ce que nous sommes et en notre nation. Vimy, Dieppe, Normandie, Italie, Kapyons et la Colline 355 en Corée – voilà des endroits où nous vous sommes redevables de notre sens du devoir et de notre sens du service au bien commun.

Ce sentiment, de vouloir réaliser ce qui est bien pour nos concitoyens, vient conforter certaines des autres caractéristiques et habitudes de notre personnalité canadienne. Nous nous portons volontaires pour contribuer aux activités communautaires ou pour participer aux levées de fonds pour des projets d'aide aux gens en difficulté ou en mauvaise santé, ou pour appuyer des programmes éducatifs dans des clubs et des programmes pour la jeunesse.

Je sais que chaque année des membres de la Légion offrent 700,000 heures de travail bénévole au service des vétérans, des anciens membres des Forces armées et de leur famille; plus de 500,000 heures de bénévolat pour aider les personnes âgées; 400,000 heures de bénévolat en appui direct à des activités pour la jeunesse; et presque 700,000 heures à des services communautaires.

C'est un record dont vous pouvez tous être justement fiers.

Cette histoire et cette tradition sont très importantes pour nous tous, et vous les avez réalisées en choisissant comme thème de votre conférence « Une porte ouverte vers de nouveaux horizons ». Ce sujet tourné vers l'avenir indique que vous allez donner une priorité particulière aux jeunes et aux besoins changeants des Canadiens. Il est très important qu'en tant que Légion royale canadienne, vous mettiez fièrement en relief votre histoire, marquez votre présent de votre engagement et voyiez venir avec confiance votre futur.

Comme Canadiens, nous partageons tous le patrimoine du pays dont nous avons choisi la citoyenneté. Ce n'est pas nécessaire d'avoir un coureur des bois ou un Loyaliste ou un chef autochtone comme ancêtre pour dire : « cette histoire est aussi la mienne. »

Depuis mon enfance, j'ai porté en moi mon histoire d'avoir tout perdu pendant une guerre, et d'avoir eu l'occasion au Canada de reconstruire ma vie avec ma famille. Je suis aussi très fière du fait que mon père, William Poy, qui est mort cette année, ait reçu la Médaille militaire pour services rendus dans la Milice volontaire de Hong Kong. Je sais que je partage ce genre de fierté avec un grand nombre d'entre vous dans cette pièce, et que c'est un sentiment qui nous unit.

Et à chaque génération, nous savons qu'il faut nous imaginer à nouveau. Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le même Canada qu'en 1902, quand les membres du 2e Fusiliers canadiens de cavalerie ont connu l'action à la bataille de Hart River, notre engagement le plus sanguinaire de la Guerre des Boers, après Paardeberg. Ce n'est pas le même Canada qui a connu l'armistice de 1918 après les horribles pertes de la Somme, de Passchendael et de Vimy. Ce n'est pas le même pays qui a célébré la fin de la guerre dans le Pacifique et en Europe en 1945.

Mais si nous tournons notre regard vers l'avenir, tout en comprenant en même temps notre histoire, nous savons que nous avons maintenu un sens très développé du bien commun. Avec votre organisation, vous nous avez aidés à enseigner et à mettre en pratique les valeurs du bon citoyen, de l'engagement, du service et du devoir. C'est de la sorte que vous maintenez la porte ouverte.

C'est aussi votre manière de conserver le lien entre nous tous, tant les générations qui ont connu la guerre que les jeunes qui n'en savent rien et vous qui avez servi et qui vous êtes sacrifiés. Nous sommes tous engagés dans un même mouvement de l'histoire. Et tout ce qui a été fait pour nous lors de ce sacrifice, dans ces gestes de générosité altruiste, nous rassemble de la façon la plus humaine qui soit.

Par ce qui ressemble à de petits actes de bonté, par le bénévolat, par l'organisation et la coopération, vous contribuez à ce que nous restions tous unis aux souvenirs d'hier et au dynamisme de la vie d'aujourd'hui. C'est utile pour nous de savoir que nous faisons partie du même tissu social et que nous partageons l'héroïsme, même de façon très indirecte. Alden Nowlan exprime, dans son poème intitulé

Ypres 1915

, un sentiment que je ressens profondément :

«Cela me fait me sentir bien, de savoir que d'une manière obscure et définitive ils étaient liés à moi et moi à eux. »

Merci de garder ce lien. Merci de vous comporter comme un rappel vivant de ce que nous ne devrions jamais oublier.

Merci

**DISCOURS À L'OCCASION DU
39E CONGRÈS NATIONAL DE LA
LÉGION ROYALE CANADIENNE
PAR
L'HONORABLE DR. REY D. PAGTAKHAN, P.C.,M.P.
MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Merci, Allan, de votre aimable présentation. M. Parks, permettez-moi d'abord de dire que je suis ravi d'assister à mon premier Congrès de la Direction nationale de la Légion royale canadienne.

Comme je suis le « nouveau venu » parmi vous, je ne saurais vous dire à quel point j'ai pu compter sur les conseils des membres de la Légion, et j'entends bien continuer à profiter de votre grande sagesse. D'ailleurs, la semaine dernière Larry Murray et moi-même avons eu l'occasion de rencontrer Alan Parks et Duane Daley, ainsi que Bob Cassels des Anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes du Canada (ANAVETS), de même que Cliff Chadderton du Conseil national des associations d'anciens combattants (CNAAC). C'était notre deuxième rencontre du genre depuis ma nomination au Portefeuille, en janvier dernier. Ces rencontres très positives et instructives sont des plus importantes pour moi, et sachez qu'elles se poursuivront de façon régulière. J'ai l'intention de tenir ces rencontres officielles au moins trois fois par année afin que nous puissions aligner nos priorités et travailler main dans la main en vue d'offrir les meilleurs services et avantages possibles à nos anciens combattants et à leurs familles, au cours des prochaines années.

Mon engagement à votre égard est clair. Pour moi, la fonction publique est une vocation. Mon personnel et moi-même sommes là pour vous servir, et la meilleure façon de vous rendre hommage, c'est par la qualité des services et des programmes que nous offrons et par les soins que nous y mettons.

J'arrive dans ce poste l'esprit et le cœur grand ouverts. Toute ma vie durant, la santé et les soins de santé ont été une véritable passion. C'est pourquoi j'ai une formation en médecine et j'ai travaillé comme médecin. Je viens au portefeuille des Anciens Combattants animé du même désir de trouver des solutions aux problèmes de santé et à d'autres questions qui vous préoccupent au plus haut point.

Je veux aussi souligner ma récente nomination à titre de secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement. Je tiens à vous rassurer que je demeure pleinement engagé face à mes responsabilités premières de ministre des Anciens Combattants et je dirais qu'en fait cette nouvelle affectation peut nous être utile, surtout pour assurer que les efforts que nous déployons en vue d'améliorer les services et les avantages fournis aux anciens combattants soient étayés par une solide recherche.

Pour ce qui est des enjeux et des problèmes auxquels fait face le Ministère, même si les détails peuvent être complexes et les réponses parfois difficiles à cerner, il est quand même possible de répartir la tâche en trois grandes catégories.

Premièrement, il faut déterminer comment nous continuerons de répondre le mieux possible aux besoins au chapitre de la santé, de la vie quotidienne et des soins de longue durée de nos anciens combattants de guerre qui, du fait de leur grand âge, présentent des besoins des plus complexes.

Deuxièmement, comment répondre le mieux possible aux besoins des anciens combattants et des membres actifs des Forces canadiennes qui comptent de plus en plus sur nous pour répondre à leurs besoins du fait de leur service?

Troisièmement, au fur et à mesure que disparaissent nos témoins de la guerre, comment garder bien vivante la flamme du Souvenir afin que nous n'oublions jamais les sacrifices consentis par les combattants

du xx^e siècle ainsi que par nos gardiens de la paix? Que dire aussi du sens du devoir de ces hommes et de ces femmes qui veillent sur nous, au pays comme à l'étranger?

L'objectif primordial d'Anciens Combattants Canada est de fournir un service exemplaire à tous nos clients. Je suis très fier de ce mandat qui m'est confié au chapitre des soins de longue durée prodigués aux anciens combattants - qu'ils soient dans leurs foyers ou dans des établissements de soins de longue durée. Il va sans dire que je l'assume entièrement.

Parmi les trois principales priorités cernées par les organisations d'anciens combattants, il y a la question des normes nationales en matière de soins de longue durée. Certains ont exprimé des inquiétudes au sujet de l'uniformité des soins de santé offerts aux anciens combattants d'un bout à l'autre du pays. D'autres ont souligné la nécessité d'adopter des normes nationales, notamment à cause des compressions qu'ont subies de nombreux budgets provinciaux à cet égard. Nous voulons maintenir les normes les plus élevées possible dans les établissements de soins de longue durée, et nous avons l'intention de travailler en collaboration avec nos collègues des diverses provinces.

ACC partage les buts énoncés par la Légion et les autres organisations d'anciens combattants afin de garantir un niveau élevé de soins pour les anciens combattants. Nous entendons maintenir, pour vous et vos camarades, le même niveau de soins que celui que nous souhaiterions pour nos êtres les plus chers. Pour atteindre cet objectif, nous avons joint nos efforts à ceux du Conseil canadien d'agrément des services de santé (le Conseil) et de la Légion afin d'améliorer le programme national d'agrément des soins de santé et de rehausser ainsi la qualité des soins offerts aux anciens combattants dans les établissements de soins de longue durée partout au Canada.

Le CCASS est un organisme national, indépendant et sans but lucratif qui aide les organismes de services de santé canadiens à faire un examen objectif des soins et de la qualité des services qu'ils offrent à chaque client en regard d'un ensemble de normes nationales.

À l'heure actuelle, je peux dire fièrement que 93 p. 100 de nos lits d'accès prioritaire se trouvent dans des établissements agréés.

En outre, grâce à un contrat conclu avec le Conseil canadien d'agrément des services de santé (CCASS) il y a quelques mois, je suis heureux d'annoncer que le Conseil a intégré dans son processus d'agrément national les dix normes de service en matière de soins d'ACC - qui vont de la sécurité à la salubrité en passant par la qualité des aliments. En bout de ligne, ces normes nationales nous aideront à répondre aux besoins uniques et continus de nos anciens combattants du temps de guerre, du fait de leur grand âge, en matière de santé, de qualité de vie et de soins de longue durée.

Nous remercions également la Légion de nous fournir des bénévoles qui veillent sur la qualité des soins prodigués dans nos établissements communautaires de soins de longue durée. Lors de notre rencontre du 29 mai, j'ai appris que votre organisation a réussi à trouver des personnes qui pourraient nous aider à assurer le suivi. Ce sera un précieux complément au travail d'évaluation annuelle effectué par le Ministère à l'égard des établissements contractants.

Pour ajouter un peu de couleur locale, disons qu'Anciens Combattants Canada travaille en étroite collaboration avec les responsables provinciaux et régionaux de la santé de l'Alberta afin de faire en sorte que les anciens combattants de la province puissent bénéficier des programmes et des établissements de soins de longue durée les plus modernes qui soient. À Calgary, par exemple, nos fonctionnaires travaillent avec la *Calgary Regional Health Authority*, la *Carewest Organization*, les « *Friends of the Colonel Belcher* » ainsi qu'avec les organisations locales d'anciens combattants pour planifier le remplacement du Centre de soins de santé pour anciens combattants Colonel-Belcher par un établissement ultramoderne qui devrait ouvrir ses portes au printemps 2003. Ici à Edmonton, un processus similaire est en cours avec les organisations locales d'anciens combattants et le *Capital Care Group* en vue de remplacer, d'ici quelques

années, le Centre pour anciens combattants Mewburn par un établissement d'avant-garde. Grâce à ces deux projets, les anciens combattants de l'Alberta jouiront des meilleures installations qui soient pour bien des années à venir. Qui plus est, ACC sera là pour appuyer financièrement les deux projets!

Nous mettons tout en oeuvre pour que notre Stratégie de soins en établissement continue de répondre aux besoins des anciens combattants, aujourd'hui et demain. Au fil des ans, nous avons acquis un savoir-faire important pour favoriser l'excellence en matière de soins de longue durée, notamment grâce à la gouverne professionnelle de notre Conseil consultatif de gérontologie qui réunit des spécialistes du domaine des soins de santé et des soins aux personnes âgées, des questions ayant trait aux aînés et des représentants des anciens combattants. Le Ministère et moi-même comptons sur les judicieux conseils de ces spécialistes qui nous aident à aider les anciens combattants.

Vous êtes probablement au courant également du fait que le Comité permanent sur la défense nationale et les anciens combattants de la Chambre des communes s'est muni d'un sous-comité des anciens combattants, hautement intéressé par les soins de longue durée offerts aux anciens combattants. Nous sommes conscients du travail du Sous-comité et serons heureux de recevoir le soutien et les conseils qu'il ne manquera pas de nous fournir afin que nous puissions répondre à vos besoins dans ce domaine si important.

Notre Stratégie de soins en établissement met l'accent sur trois grands thèmes en ce qui concerne les soins destinés aux personnes très âgées : soins aux personnes atteintes de démence, soins palliatifs et services de relève. Nous tenons à offrir des soins à la fine pointe de la technologie aux personnes atteintes de démence qui sont placées dans nos établissements. En l'occurrence, nous aidons les établissements de soins de longue durée à examiner les soins qu'ils prodiguent à leurs patients atteints de démence.

Nous avons en outre entrepris un grand projet de rénovation de l'Hôpital Sainte-Anne pour qu'il respecte les normes provinciales. Notre investissement de 67,7 millions de dollars aidera l'Hôpital et son personnel à faire fond sur sa réputation internationale et son savoir en matière de soins cliniques spécialisés prodigués aux vieillards. De plus, nous avons investi des capitaux importants à cette fin dans d'autres centres de soins. Citons entre autres des investissements de l'ordre de 1,25 million de dollars à l'hôpital Deer Lodge de Winnipeg; de 13,4 millions en améliorations dans la région de l'Atlantique; de 2,75 millions au Centre des sciences de la santé de Sunnybrook, à Toronto; d'un million de dollars au Centre de santé Perley-Rideau pour anciens combattants et d'un million de dollars au Centre hospitalier universitaire de Québec.

Grâce à nos réunions, nous faisons des progrès pour aborder non seulement les priorités identifiées par votre organisation, mais une foule d'autres enjeux qui influent sur votre qualité de vie. Nous examinons par exemple votre résolution visant à élargir les critères d'admissibilité au PAAC à l'intention des conjointes et des conjoints survivants des anciens combattants. J'ai convenu d'organiser un forum avec toutes les organisations d'anciens combattants pour établir les coûts de base, circonscrire les options et en discuter. J'ai demandé que l'on amorçe le processus et que l'on se fixe une autre rencontre d'ici quelques mois. D'ici là, nous travaillons avec la D^{re} Norah Keating, qui est native d'Edmonton et membre de notre Conseil consultatif de gérontologie, afin d'assurer un suivi de son étude des politiques d'ACC qui ont une influence néfaste sur les dispensateurs de soins. Nous travaillerons de concert avec la Légion et j'ai bon espoir que cet exercice donnera lieu à des options viables.

Je suis heureux de dire que nous sommes parvenus à un consensus quant à une proposition visant à bonifier les indemnités versées aux prisonniers de guerre, le tout en réponse à une résolution de longue date de la Légion et d'autres organisations d'anciens combattants. Pour ce faire, il faudra toutefois apporter des modifications à la législation, et nous y travaillons.

Il me fait également plaisir de parler des progrès réalisés au sujet de notre nouveau contrat d'administration des demandes de soins de santé. Vous connaissez tous la carte de soins de santé, ou

carte SCT, qui permet la facturation directe des soins de santé et des articles non couverts par votre régime provincial, notamment les médicaments d'ordonnance. À compter de 2003, vous pourrez utiliser cette même carte pour obtenir les services offerts dans le cadre du PAAC que vous recevez à domicile, de sorte que vous n'aurez plus à engager de dépenses. Cet ajout à la liste des services couverts par votre carte de soins de santé facilitera d'autant plus vos transactions.

Permettez-moi maintenant de parler brièvement des anciens combattants des Forces canadiennes. D'un bout à l'autre du pays, le pourcentage de militaires qui deviennent nos clients ne cesse de s'accroître. D'ici 2005, ils représenteront plus de 15 p. 100 de notre clientèle, soit plus de 30 000 hommes et femmes.

Ce n'est donc pas par hasard que le nombre de bénéficiaires de pension d'invalidité augmente de façon appréciable – nous avons enregistré une hausse de plus de 4 000 demandes en une seule année. En mars 2002, plus de 155 000 de nos clients recevaient une pension d'invalidité; ce chiffre n'a jamais été aussi élevé depuis au moins 15 ans! En fait, l'an dernier, le Ministère a accordé des pensions à plus de 10 000 personnes, des clients ayant servi en temps de guerre et des membres des Forces canadiennes. C'est le double de la moyenne annuelle des dernières années. Et comme le droit à la pension d'invalidité représente une porte d'accès à tous nos programmes, vous pouvez imaginer l'incidence de ces augmentations sur les décisions touchant aux ressources du Ministère. Au fait, nous disposons cette année d'un budget d'un peu plus de 2,2 milliards de dollars, chiffre qui, croyons-nous, demeurera relativement stable au cours des prochaines années. Les prestations d'invalidité à elles seules comptent pour la part du lion de ce montant – quelque 1,38 milliard de dollars.

Ces jours-ci, les soldats affectés en Afghanistan figurent au premier plan de nos préoccupations. Je me permets donc de parler d'eux pendant quelques instants. Comme vous le savez tous, le 17 avril 2002, la population canadienne a pris toute la mesure des dangers auxquels étaient exposés les militaires canadiens, dans le sillage du tragique accident survenu en Afghanistan. En effet, lors d'un exercice de tir réel en pleine nuit, au sud de l'aéroport de Kandahar, quatre soldats canadiens ont perdu la vie et huit autres ont été blessés. Tous étaient membres d'un groupement tactique du 3^e Bataillon, *Princess Patricia's Canadian Light Infantry*, en poste ici même, à Edmonton.

Nous avons pu réagir rapidement et efficacement pour venir en aide aux soldats et aux familles touchés par cette tragédie. D'abord et avant tout, en renseignant nos bureaux de district par une trousse d'information spéciale qui traitait tout particulièrement des questions d'admissibilité intéressant les survivants. La trousse donnait aussi des précisions sur la façon de coordonner les services offerts par ACC et par le MDN.

En étroite collaboration avec le MDN, nous nous efforçons de faire en sorte que tous les anciens combattants des Forces canadiennes reçoivent le meilleur service possible de nos deux ministères et d'éviter que personne ne glisse entre les mailles du filet.

En tant que médecin, je me préoccupe en particulier du nombre visiblement croissant de cas de syndrome de stress post-traumatique et d'autres blessures opérationnelles liées au stress, surtout chez les militaires que nous dépêchons aux points chauds du globe. Nous étudions divers moyens d'accroître le soutien accordé à ceux et à celles qui souffrent de ces affections. Nous avons certes déjà accompli beaucoup, mais la partie est loin d'être gagnée. J'ai bon espoir que nous pourrions adopter une approche de plus en plus proactive et efficace dans ce dossier. J'espère également pouvoir annoncer sous peu des mesures très précises pour le traitement du stress opérationnel, et je crois sincèrement que mes nouvelles responsabilités comme secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement pourront nous aider à mieux comprendre les résultats des recherches menées sur ce sujet complexe que sont les blessures et les maladies liées au stress.

Ce qu'il importe de retenir, c'est que, sur le plan des pensions et des soins de santé, les clients membres des Forces canadiennes ont droit à la plupart des avantages auxquels sont admissibles leurs camarades

qui ont servi lors des guerres. S'ils sont blessés ou s'ils tombent malades, ils ont besoin de soins. S'ils deviennent invalides, ils doivent avoir accès facilement et équitablement à une pension d'invalidité. Le Ministère entend faire ce qu'il faut pour les servir adéquatement à cet égard. Mais, parce qu'ils sont plus jeunes et qu'ils ont souvent des enfants à leur charge, il arrive qu'ils aient besoin d'autres formes d'aide pour réintégrer la vie civile, compte tenu de leur invalidité. C'est pourquoi nous travaillons main dans la main avec le MDN et d'autres partenaires fédéraux et provinciaux afin de mieux cibler notre aide vers la réadaptation et la réintégration de ces anciens combattants encore jeunes.

Enfin, permettez-moi d'aborder la question de notre programme Le Canada se souvient.

Comme vous le savez déjà, le Ministère a, pendant bien des années, concentré l'essentiel de ses activités de commémoration à l'étranger, en organisant des pèlerinages qui permettent à des anciens combattants de retourner sur les champs de bataille de jadis, se recueillir devant des monuments et dans des cimetières, pour rendre hommage à leurs camarades qui sont tombés au champ d'honneur et qui reposent en sol étranger. D'ailleurs, certains d'entre vous avez déjà participé à ces pèlerinages, et vous savez à quel point l'expérience peut se révéler émouvante. Le Ministère entend certes poursuivre son programme de pèlerinages, mais il veut le faire de façon plus ciblée, en mettant davantage l'accent sur les jeunes et en diffusant des messages grâce à un plus grand nombre d'activités au Canada. Il entend commencer par souligner au pays, en août prochain, le 60^e anniversaire du raid sur Dieppe.

Ceux d'entre vous qui sont allés outre-mer dernièrement ont pu constater le piètre état de certains de nos monuments commémoratifs de guerre, qui ont subi les ravages du temps et des éléments. Le magnifique Monument commémoratif du Canada à Vimy en est probablement l'exemple le plus évident. C'est pour cette raison que nous nous sommes engagés à investir 30 millions de dollars dans la restauration du Monument de Vimy et de 12 autres monuments érigés en sol européen en souvenir de la Première Guerre mondiale. Cet engagement témoigne de la valeur symbolique que nous attachons à ces mémoriaux.

Soit dit en passant, je tiens à mentionner que, lors des cérémonies du 85^e anniversaire de la bataille de Vimy, auxquelles j'ai participé en France en avril dernier, j'ai rencontré mon homologue du gouvernement français pour lui faire connaître mes inquiétudes au sujet du projet de construction d'un aéroport à l'extérieur de Paris, sur des terres qui sont aujourd'hui le lieu de repos de nombreux soldats canadiens et alliés.

Vous ne serez pas étonnés d'apprendre que les organisations d'anciens combattants de la France partagent vos inquiétudes et que le gouvernement français leur prête une oreille attentive. Sachez que je ferai tout en mon pouvoir pour prévenir la dégradation des monuments qui rendent hommage à nos morts de la guerre en sol étranger.

En fait, nous travaillons à la création d'un autre monument commémoratif qui souligne l'apport des Canadiens pendant la Seconde Guerre mondiale. J'ai eu l'honneur d'annoncer, le 31 mai dernier, que le gouvernement du Canada avait accordé la somme supplémentaire d'un million de dollars pour faciliter la construction d'un centre d'éducation et d'un musée interactifs en Normandie. Appelée « Centre de la plage Juno », cette installation présentera aux visiteurs des renseignements détaillés sur la contribution des soldats canadiens pendant la Seconde Guerre mondiale. Les responsables du projet s'attendent à pouvoir inaugurer l'installation à temps pour le 59^e anniversaire des débarquements du jour J, le 6 juin 2003. Cela porte la contribution totale du gouvernement du Canada à 1 254 000 \$.

Mais notre travail de commémoration ne se limite pas à l'étranger. En effet, ces sept ou huit dernières années, nous avons intensifié les efforts que nous déployons au pays au chapitre de la commémoration.

À l'issue du Projet d'examen des activités commémoratives que le Ministère a entrepris en 2000-2001, une chose est devenue claire : les Canadiens jugent souhaitable et même essentiel qu'Anciens Combattants

Canada continue de sensibiliser le public – les jeunes surtout – à notre noble patrimoine militaire. Je crois que la réaction de la population au merveilleux projet de la Tombe du Soldat inconnu, réalisé par la Légion royale canadienne il y a quelques années, en témoigne fort éloquemment, tout comme la réaction du public à la tragédie survenue plus récemment en Afghanistan, où quatre jeunes soldats ont trouvé la mort. Dans les deux cas, la nouvelle a inondé les journaux et les ondes. Et des milliers de Canadiens ont envoyé des messages électroniques pour témoigner leur sympathie et leur solidarité aux familles qui avaient perdu des êtres chers. Les Canadiens sont capables d'une grande compassion; ils veulent se souvenir et saluer les héros qui ont combattu pour eux.

C'est précisément ce que nous tentons de faire dans le cadre du programme Le Canada se souvient. Et je crois que nos efforts commencent à porter fruit, si l'on en juge par le degré de sensibilisation accru des Canadiens aux sacrifices consentis par nos soldats. En particulier, nous sommes très enthousiasmés par l'interminable potentiel d'Internet. En effet, nous pouvons maintenant renseigner le public et le sensibiliser à la contribution de nos anciens combattants par tout un éventail de technologies innovatrices, telles que le Mémorial virtuel de guerre du Canada. Internet ouvre la voie à des possibilités infinies, et nous sommes déterminés à faire en sorte que nos jeunes, en particulier, puissent exercer un droit acquis dès la naissance – celui de connaître leur histoire et leur patrimoine militaires.

Nous devons continuer de cultiver ce sentiment de fierté à l'égard de notre histoire et de nos anciens combattants, pour qu'il habite les jeunes de ce pays et, de fait, la population canadienne tout entière.

En avril, j'ai eu l'honneur d'annoncer que Sa Majesté la reine avait approuvé la conception de la Mention élogieuse du ministre des Anciens Combattants – une barrette spéciale qui se porte au-dessous des décorations.

Cette mention élogieuse est « ...décernée aux personnes qui ont servi la communauté des anciens combattants de façon exceptionnelle et/ou aux personnes qui constituent des modèles pour leurs camarades anciens combattants. »

C'est avec une immense fierté que j'ai décerné la toute première de ces mentions élogieuses à M. Paul Métivier, ancien combattant de la Première Guerre mondiale. Ce distingué citoyen figure parmi ceux qui, comme bon nombre d'entre vous, font don de leur temps et se dévouent de bien d'autres manières. En prenant la parole devant des groupes d'écoliers et en organisant des activités spéciales, vous contribuez à perpétuer le souvenir de vos camarades morts au combat, pour que tous les Canadiens se rappellent les sacrifices qui ont été faits au nom de la liberté. Certains anciens combattants prêtent secours à leurs camarades qui souffrent de problèmes de santé et les aident à s'acquitter de leurs activités quotidiennes. D'autres offrent leur amitié et leur soutien aux parents d'anciens combattants décédés. Les anciens combattants défendent avec ardeur les enjeux qui leur tiennent à cœur, et, à ce titre, ils représentent des porte-parole crédibles.

Le temps était venu de louer le travail de certains de ces héros méconnus et de souligner l'énorme contribution qu'ils apportent à leur collectivité et à leur pays. J'ai le grand bonheur d'annoncer que la population a répondu massivement à l'appel et qu'une seconde cérémonie sera organisée à l'automne pour décerner une Mention élogieuse à plusieurs autres Canadiens méritants.

En conclusion, je tiens à féliciter la Légion royale canadienne du rôle essentiel qu'elle continue de jouer non seulement dans la vie des anciens combattants, mais aussi dans celle de tous les habitants de ce pays. Vous défendez une cause très importante au nom des anciens combattants canadiens et de leur famille, et votre voix mérite d'être entendue.

Sachez que mon ministère et moi-même ferons tout en notre pouvoir pour travailler de concert avec vous et pour répondre aux besoins des anciens combattants et de leur famille. Certes, nous ne voyons pas toujours tout du même oeil, mais la Légion et le Ministère partagent le même objectif depuis le début, celui

de servir les anciens combattants le mieux possible. Et je sais que, avec votre aide et vos conseils, nous pouvons y parvenir.

Merci de votre temps et de votre attention. Je vous souhaite tout le succès possible dans vos délibérations à l'occasion de ce très important congrès.

**DISCOURS À L'OCCASION DU
39E CONGRÈS NATIONAL DE LA
LÉGION ROYALE CANADIENNE
PAR
LE GRAND PRÉSIDENT
CHARLES BELZILES, C.M.,C.M.M.,C.D.**

C'est un honneur pour moi de souhaiter à tous la bienvenue à ce congrès national de 2002. Ma présence ici en qualité de Grand président est particulièrement significative pour moi car il s'agit du premier congrès national auquel j'assiste, même si je suis un légionnaire depuis nombre d'années.

J'ai beaucoup appris de la Légion royale canadienne, depuis mon adhésion au poste de Grand président en novembre dernier.

En plus de cette éducation personnelle, ce qui m'a le plus impressionné était l'énergie que vous légionnaires, avez démontré à la résolution des maintes activités de cette vénérable institution. Également impressionnant est le dévouement avec lequel chacun d'entre vous continuez à promouvoir nos valeurs pour que nous puissions comme nation, continuer à vivre en liberté. Vous n'avez jamais changé vos idéaux même si vous avez été témoins des changements significatifs dans le monde aujourd'hui, voire même dans nos propres communautés. Pour ce dévouement envers le Canada, dans le passé comme dans le présent, je vous remercie tous et toutes au nom de tous les canadiens et de celui de nos alliés représentés ici qui ont toujours bâti avec nous les mêmes valeurs de liberté, dévouement et sens du devoir et, ce pour le service de toute l'humanité.

Alors que le monde dans lequel nous vivons évolue, il doit en être de même pour une institution comme la notre. Tout comme les nombreuses organisations civiques de même sensibilité, cette Légion est et doit être dans une période de transition. Ceci fut compris aussi tôt qu'en 1994 lorsqu'un bouquin, intitulé "livre bleu" fut développé pour considération au congrès national de 1996. Avec ce document comme ligne de départ (pour utiliser le jargon militaire ou est-ce maintenant un point de départ), le processus de planification pour l'avenir a été et continue d'être une activité courante partagée par vous tous. Vous, le légionnaire, avez parlé avec vos officiers élus. Vous avez été l'auteur majeur de ce que nous observons maintenant dans le Plan à Long Terme, 2002-2007, de la Légion, lequel fut préparé récemment. Je sais que vous l'avez tous lu...mais ce que j'aimerais faire durant les quelques prochaines minutes serait d'en discuter les points saillants, j'espère, dans le contexte de mes propres observations à titre de soldat qui, durant son Service actif et depuis sa retraite, a été en mesure d'observer et d'expérimenter directement ce que la Légion royale canadienne signifie pour les canadiens, en uniforme ou à la retraite.

Toute organisation doit regarder périodiquement vers l'intérieur et se renouveler dans sa raison d'être. Une organisation doit s'examiner profondément et être suffisamment dynamique pour changer les choses qui doivent être changées et respecter et renforcer celles qui n'ont pas besoin d'être changées. Ce récent et difficile examen a articulé un nouveau énoncé de mission, laquelle reflète les réalités d'aujourd'hui et, je désire la citer directement:

"Notre mission est de servir les anciens combattants et les personnes à leur charge, de promouvoir le Souvenir et d'agir au service du Canada et de ses communautés."

Sur la surface, cette déclaration n'est pas très différente de ce que la Légion a toujours essayé de faire, mais son application sera affectée directement par les réalités d'aujourd'hui et, en effet, a déjà été

démontrée par un succès retentissant. Permettez-moi de souligner trois activités pour lesquelles la Légion peut réclamer un certain crédit. Si quelqu'un parle de Souvenir, le rôle traditionnel de la Légion en qualité de gardiens du Souvenir, la réaction des canadiens à l'initiative de la Vague de 2 Minutes de Silence, le 11 novembre chaque année, est un accomplissement notable tout comme le retour au cénotaphe national, après 83 années, de la dépouille mortelle de l'un de nos soldats inconnus et la création du cimetière militaire national dans la capitale nationale. Mes félicitations personnelles à la Légion et à ses officiers pour avoir appuyé et poursuivi ces initiatives qui ont été couronnées de succès. Notre gratitude est transmise à feu le Président national, Chuck Murphy et à notre Camarade Secrétaire national Duane Daly. Ces deux individus ont déjà obtenu une reconnaissance nationale pour leurs efforts.

Ces succès ne se produisent pas par accident mais sont les résultats de beaucoup de travail par plusieurs individus dévoués, avec beaucoup d'influence auprès des citoyens canadiens et leur gouvernement. Cette influence nous parvient non seulement de travail dévoué, mais ce que je vais appeler une masse cruciale. La masse cruciale de la Légion et de ses 500,000 légionnaires et dames de l'Auxiliaire féminin, rehaussée par nos familles implique un million d'individus. Ceci, Camarades, est de l'influence, ceci est du poids. Malheureusement, avec une population vieillissante de nos anciens combattants de guerre, cette masse cruciale sera bientôt réduite considérablement à moins que nous puissions découvrir des moyens de recruter et garder nos membres. Évidemment, nous devons élargir notre base de membres, particulièrement au sein de la population des militaires en Service actif ainsi que parmi les rangs des conjointes survivantes et des enfants. Comment allons-nous accomplir ceci? La plupart de nous auront des idées différentes sur la façon de procéder, mais je soumets que nous devons faire plus pour nous promouvoir et s'assurer que nos nouveaux membres soient accueillis chaleureusement et qu'ils soient conscients qu'ils font partie d'une adhésion totale, avec pouvoir de vote, lorsque ceci s'applique. Je vous laisse le choix de décider si ceci peut être réalisé en réduisant le nombre de catégories d'adhésion ou en rendant tous les membres égaux. Évidemment, il vous incombera de décider si ceci peut être accompli par une meilleure formation de nos cadres dans les différentes distinctions structurelles. Je suis de l'opinion qu'un groupement des points mentionnés ci-dessus vaut la peine d'être examiné.

Je n'ai pas l'intention d'adresser en détail tous les objectifs listés dans le Plan à Long Terme mais j'aimerais dire quelques mots au sujet de "plaidoyer, en faveur de " (un des objectifs du Plan). Dans mon poste précédent comme Président de la Conférence des Associations de la Défense, j'ai réexaminé la vocation de l'organisation dans son rôle de groupe de pression... parce que je pensais et je pense encore que "plaidoyer" était un meilleur terme et différent de l'exercice de pression, l'activité de plaidoyer n'impliquait pas l'achat de déjeuners pour des individus en retour pour des contrats. Ceci ne signifie pas que nous n'achetons pas, de temps à autre, mais nos objectifs ne sont pas des contrats pour nous mêmes, mais plutôt de meilleures conditions de service et soins pour ceux qui les ont mérités à cause de leurs sacrifices.

Le plaidoyer signifie un engagement de la part d'individus ou d'organisations de se prononcer en faveur... ou de combattre pour ce que les gens méritent. J'aimerais choisir de dire que dans le cas de la Légion, ceci implique sa gamme entière d'activités qui est dirigée directement vers deux récipiendaires principaux de ses résultats.

Le premier, l'âme de l'organisation, comprend les bénéfices que nous devons aux anciens combattants et aux personnes à leur charge. Nous devons nous assurer que les bénéfices qui restent pour ces individus ne sont pas réduits et ne disparaissent pas éventuellement.

Le deuxième s'adresse aux anciens combattants d'aujourd'hui et aux anciens combattants de l'avenir. ... ceci signifie le plaidoyer en faveur des Forces armées canadiennes afin de s'assurer qu'elles possèdent les ressources humaines, l'équipement et l'entraînement dont elles ont besoin pour servir le Canada comme le dicte notre gouvernement. Plusieurs organisations et individus ont récemment indiqué à nos dirigeants politiques que nos Forces armées ne doivent pas se détériorer davantage. ,, en dépit du Service exceptionnel accompli par les militaires dans les présentes opérations. Tout ceci est implicite dans l'espoir

de la légion, mais nous "agissons au Service du Canada et de ses communautés"... une citation de ma déclaration de l'Énoncé de Mission à laquelle j'ai fait allusion plus tôt.

Mes chers Camarades, sans vouloir couvrir en détail le Plan à Long Terme de notre Légion, je voudrais simplement conclure en vous encourageant à le lire, à le discuter et à vous dévouer comme à l'accoutumé, à le faire progresser. Notre Légion n'en sera que meilleure et pourra faire face à ce monde en évolution avec foi en notre raison d'être.

Merci et bon congrès.